ON06017

Rapport final

de

La Commission d'enquête sur les locaux scolaires à Ottawa-Carleton

Commission d'enquête
mise sur pied par
la ministre de l'Éducation de l'Ontario

Larry Taman
Commissaire

Le 1er octobre 1991

93-01247/

Ontario

Commission
of
Inquiry

Commission
d'enquête

180 MacLaren Street
Suite 801
Ottawa, Ontario
K2P 0L3
(613)230-2792

180, rue MacLaren
Bureau 801
Ottawa (Ontario)
K2P 0L3
(613)230-2792

1er octobre 1991

L'honorable Marion Boyd
Ministre de l'Éducation
Province de l'Ontario

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous pli le rapport final de la Commission d'enquête sur les locaux scolaires dans Ottawa-Carleton.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Larry Taman
Commissaire

LT/as

Rapport final

de

La Commission d'enquête sur les locaux scolaires à Ottawa-Carleton

Commission d'enquête
mise sur pied par
la ministre de l'Éducation de l'Ontario

Larry Taman
Commissaire

Le 1er octobre 1991

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	i
Le processus de consultation publique	i
Les changements et leurs répercussions	i
Une perspective stratégique	ii
Pour une planification foncière commune	ii
Les zones de croissance	iii
Des écoles secondaires pour le CÉSCO	iii
En quête de souplesse	iv
Susciter un climat propice au compromis et à des solutions fondées sur la bonne foi	iv
Le Conseil scolaire de langue française	iv
Recommandations	v
Partie I Introduction	1
Une vaste participation du public	1
Partie II Les changements et leurs répercussions	3
La communauté a dû s'adapter à des changements démographiques et sociaux	3
Une procédure source de conflits	4
Les perdants à long terme: les élèves	5
La solution passe par des mesures immédiates, dans une perspective à moyen et à long terme	6
Partie III Une perspective stratégique	8
Le message qui ressort de la consultation du public est clair	8
Les élèves et les professeurs comprennent le problème	9
Le rôle-clé du processus de planification	10
La solution: donner au Ministère un rôle directeur	11

Partie IV Planification commune des ressources 14

Parvenir à une plus grande transparence 14
Il conviendrait d'éliminer l'incertitude en matière de planification du financement 15
Le Ministère devrait jouer un rôle stabilisateur 16
Un exercice de planification des infrastructures, dans le cadre d'une consultation élargie à l'échelon régional 17
La planification au niveau régional: le moyen d'être créatifs 18
Un plan régional à moyen terme 19

Partie V Les zones de croissance 22

Les salles de classe mobiles: du temporaire qui perdure 22
La région de Carleton n'est pas seule à subir les affres d'une croissance rapide 23

Partie VI Des écoles secondaires pour le CÉSCO 25

Il faut mettre fin aux revendications extraordinaires de toutes les parties 25
Taille de l'infrastructure secondaire du CÉSCO 26
L'infrastructure scolaire du CÉSCO est inadéquate 27
i. Immaculata 27
ii. St. Patrick 28
iii. Notre-Dame 29
Toute solution efficace doit reposer sur une approche axée sur l'élève 29
Toute solution efficace doit être basée sur la communauté 31

Partie VII - En quête de souplesse: ce qu'un conseil unique aurait peut-être fait 34

La zone de fréquentation centrale offre plusieurs possibilités 36
Gérée comme il convient, la zone de fréquentation Ouest dispose de suffisamment de locaux pour les deux conseils 38
Les établissements scolaires de la zone de fréquentation Sud pourraient occuper une place prépondérante dans l'élaboration d'une solution commune 39

Partie VIII - Susciter un climat propice au compromis et à des solutions fondées sur la bonne foi 41

Les parties ont besoin d'un plan regroupant des objectifs communs 42
Tableau 1: Illustration des résultats des négociations concernant les installations sur la base des coûts partagés 47
Tableau 2: Illustration des résultats des négociations concernant les installations sur la base des coûts partagés 47
Tableau 3: Illustration des résultats des négociations concernant les installations sur la base des coûts partagés 48
Tableau 4: Illustration des résultats des négociations concernant les installations sur la base des coûts partagés 48

Partie IX - Le Conseil scolaire de langue francaise 51

La section publique accuse un excédent de places au niveau secondaire 51
La section publique a besoin de plus de places au niveau élémentaire 52
Les bases d'une réattribution mutuellement bénéfique sont claires 53
La section catholique a besoin de plus de places au niveau secondaire 53
Une approche axée sur les élèves devrait permettre de résoudre le problème 54
L'école Samuel Genest devrait faire l'objet de l'octroi de crédits 56
Il convient de trouver un terrain d'entente avec le CSLF 57

Partie X - Conclusion 59

Annexes 61

Annexe 1: Mandat de la Commission 62-63
Annexe 2: Tribune publique; Avis d'assemblée publique; Documents remis lors de la tribune et des ateliers 64-79
Annexe 3: Graphique - Données démographiques pour Ottawa-Carleton 80
Annexe 4: Valeur estimative des installations inutilisées 81-87
Annexe 5: Carte de la région 88
Annexe 6: Effectifs actuels et prévus (au primaire et au secondaire) 89-90

Annexe 7:	Installations pouvant permettre de résoudre les problèmes du CÉSCO au palier secondaire; Carte donnant l'emplacement des écoles	91-94
Annexe 8:	Centre d'éducation permanente - Les programmes; Emplois du temps	95-98
Annexe 9:	Installations mentionnées dans les mémoires du CSLF	99-101
Annexe 10:	Carte donnant l'emplacement des écoles du CSLF	102
Annexe 11:	Conseil scolaire de langue française	103
Annexe 12:	Tribune publique: liste des intervenants	104-108
Annexe 13:	Liste des organismes et des particuliers ayant soumis des mémoires	109-119

Personnel de la Commission 120

SOMMAIRE

Le processus de consultation publique

- Après sa mise sur pied le 1er juin 1991, la Commission a commencé à rassembler les données dont elle allait avoir besoin pour son étude.

- La Commission a reçu les mémoires de 600 personnes et groupes, ainsi que ceux du Ministère de l'Éducation et de cinq conseils scolaires. Ces documents ont servi de base à une étude préliminaire publiée en anglais et en français le 4 septembre dernier.

- Soucieuse de permettre au public un accès plus facile du processus, tout en en limitant les coûts, la Commission a ensuite organisé trois jours d'audiences publiques, ainsi que des ateliers dans les deux langues officielles. Cent-soixante-quinze personnes, de même que des représentants du Ministère et de cinq conseils scolaires ont pu exprimer leur point de vue.

- La Commission a créé deux groupes de travail, l'un formé d'enseignants et l'autre d'élèves, chargés de fournir avis et conseils sur la situation actuelle et les solutions envisageables.

- Tous les documents et rapports de dossiers, mémoires et avis soumis à la Commission ont été mis à la disposition du public.

Les changements et leurs répercussions

- La communauté d'Ottawa-Carleton fait face à un problème: elle se voit contrainte de gérer le changement à long terme dans le domaine des droits et des possibilités d'accès à l'éducation, sous la pression des changements démographiques et des exigences législatives de ces dernières années.

- Le processus, complexe et contesté, a engendré des conflits.

- Ce sont les élèves qui, en fin de compte, feront les frais de l'incapacité de leurs aînés de résoudre ce conflit à l'échelon de la communauté. En définitive, ce sont les droits et les chances d'accès à l'éducation de ces principaux clients du système, qui sont en cause et en danger.

- La stabilité à long terme peut être réalisée de trois façons:

  - par l'application d'une solution immédiate aux iniquités les plus criantes dans la répartition des installations scolaires;

- par l'adoption de mesures à moyen terme destinées à améliorer la collaboration et les activités de planification entre les conseils;

- par l'application de dispositions à long terme en vue de favoriser l'instauration d'un climat stable favorable à la planification des ressources scolaires et à leur juste répartition.

Une perspective stratégique

- Au cours du processus de consultation publique, les membres de la communauté ont exprimé leur déception face au manque de solutions, et leur espoir que des mesures soient prises rapidement afin de résoudre les actuels problèmes de locaux qui affligent le Conseil des écoles séparées catholiques d'Ottawa et les deux sections de langue française.

- Il est loin d'être établi que les parents, les enseignants et les conseils scolaires sont opposés à l'égalité des chances d'accès à l'éducation pour les élèves. Par contre, dans ce climat de flottement en matière de financement et de planification, on constate que rares sont les conseils scolaires qui sont disposés au compromis.

- Les parents, les enseignants et les élèves, une fois réunis en groupes de travail, ont fait montre d'une assez bonne compréhension de leurs problèmes respectifs ainsi que d'une certaine disposition à accepter des compromis et à s'adapter au changement.

Pour une planification foncière commune

- La nécessité d'un processus de planification financière transparent et stable a souvent été invoquée. On peut y voir la possibilité, pour le Ministère, d'assurer un dirigisme éclairé en amenant les conseils et les autres parties intéressées à comprendre leurs priorités et leurs besoins respectifs en matière de planification annuelle et à long terme.

- Le Ministère devrait publier un rapport annuel faisant état de ses décisions en matière de financement des immobilisations.

- Le Ministère devrait demander la participation volontaire des conseils et des parties intéressées à la mise sur pied d'un comité consultatif de planification de l'infrastructure scolaire d'Ottawa-Carleton.

- Le Ministère devrait travailler avec les conseils pour s'entendre rapidement sur les engagements respectifs et les priorités à établir en vue du financement d'un plan quinquennal relatif aux infrastructures scolaires.

Les zones de croissance

- Les salles de classe mobiles, fort utiles par ailleurs, sont devenues une réalité permanente dans la région, mais elles ne peuvent répondre à tous les besoins nés de la croissance démographique.

- Les établissements qui auraient un excédent d'espace se trouvent dans les quartiers intermédiaires de la région d'Ottawa-Carleton et sont donc mal situés pour absorber la suburbanisation de l'effectif des conseils scolaires de Carleton.

- Le Ministère devrait, sans attendre, verser les allocations de 1991 aux conseils de Carleton.

- Dans l'établissement de ses priorités en matière de financement, le gouvernement provincial devrait tenir compte des besoins inhérents à la croissance démographique de la région.

Des écoles secondaires pour le CÉSCO

- L'instauration d'un climat de stabilité et le règlement des problèmes de répartition des locaux scolaires de la région Ottawa-Carleton passent forcement par l'interruption des demandes extraordinaires de transfert des biens immobiliers.

- À l'examen des besoins de trois écoles secondaires du CÉSCO, soit Immaculata, St Patrick et Notre-Dame, la Commission a constaté qu'aucune d'entre elles ne dispose de l'espace ni des installations appropriés. Il est essentiel de trouver une solution aux problèmes des élèves et des enseignants de ces trois écoles si l'on veut parvenir à l'égalité des chances en matière d'éducation.

- Toute solution passe par une approche axée sur les élèves et par la prise en compte de leurs intérêts et de leurs droits, puisque ce sont eux et leurs parents qui sont les principaux clients du système scolaire.

En quête de souplesse

- Le rapport analyse les choix qui s'offriraient à un conseil unique en vue de résoudre le problème: acheter, échanger, vendre, transférer ou abandonner des installations dans la région d'Ottawa.

- Nombre de solutions proposées par les deux conseils seraient jugées acceptables s'il n'y avait qu'un seul conseil en cause.

Susciter un climat propice au compromis et à des solutions fondées sur la bonne foi

- Le rapport recommande que le Ministère et les deux parties concernées (le CSO et le CÉSCO) se partagent une partie du fardeau financier de la solution retenue. Les parties devraient négocier entre elles en vue de parvenir à une formule économique acceptable pour la communauté. Le coût total devrait être assumé à hauteur de 50 p.100 par le Ministère et de 25 p.100 par chacune des deux autres parties. Les contributions pourraient se faire en espèces ou en nature, après négociations.

- La formule de financement commun proposée encouragerait les parties en cause à parvenir à une solution négociée qui soit la plus économique possible.

Le Conseil scolaire de langue française

- Entre ses deux sections, le Conseil scolaire de langue française dispose de suffisamment d'installations pour résoudre ses problèmes d'espace à court terme.

- La section publique affiche un excédent de places dans ses écoles secondaires, mais elle n'en a pas assez dans ses écoles élémentaires.

- La section catholique bénéficie d'un surplus de places dans ses écoles élémentaires, mais elle n'en a pas assez dans ses écoles secondaires.

- Le Ministère devrait consentir des fonds au CSLF au titre de l'acquisition du Collège catholique Samuel Genest (ex. école Wilfrid Laurier), sous réserve que le Conseil remédie à la disparité actuelle de ses ressources.

- La question de l'attribution d'une école au CSLF dans la zone de fréquentation ouest devrait être abordée au moment des négociations entre le CSO et le CÉSCO, ou sinon dans le cadre du processus de planification coopérative.

Recommandations

- Recommandation: Le Ministère devrait envisager de mettre sur pied un plan de gestion stratégique de type «proactif» afin d'aider les conseils scolaires d'Ottawa-Carleton dans les efforts qu'ils déploient en vue de satisfaire les attentes du public, lequel aspire à un nouveau climat en matière de droit à l'éducation qui soit fondé sur le principe de l'élève-client.

- Recommandation: Le Bureau régional du Ministère de l'éducation (Est) devrait publier un rapport annuel faisant état des décisions prises en matière d'affection des crédits, avec justification à l'appui.

- Recommandation: Le Ministère devrait demander l'aide volontaire des autres Ministères provinciaux, des conseils de l'éducation, de la municipalité régionale et des milieux des affaires et du monde syndical pour établir un comité consultatif de planification des infrastructures scolaires dans Ottawa-Carleton. Pour faciliter la mise sur pied de ce comité, le Ministère, aidé des conseils, devrait dresser un inventaire des ressources régionales existantes afin que soient indiqués, dans les différents plans quinquennaux, tous les établissements scolaires et que soient précisés leurs rôles actuel et projeté.

- Recommandation: Le Ministère de l'Éducation devrait, sans tarder, entrer en communication avec chaque conseil de l'éducation de la région d'Ottawa-Carleton pour convenir rapidement des engagements et des priorités à accorder au financement envisagé dans les plans quinquennaux, notamment pour la construction, la rénovation, l'acquisition, la cession et le transfert de biens.

- Recommandation : Le Ministère devrait, sans tarder, verser tout crédit accordé aux conseils de Carleton puisque leurs besoins ne peuvent être comblés par le biais d'une redistribution des places excédentaires.

- Recommandation : Le Ministère devrait fournir au CÉO et au CÉSCO un plan comportant des objectifs communs en vue de parvenir à une solution négociée du problème d'Ottawa, faute de quoi on aura recours à la loi, si nécessaire, pour résoudre le problème.

- Recommandation : Le Ministère devrait verser une subvention au CSLF pour l'acquisition du Collège catholique Samuel Genest, sous réserve que ce conseil remédie à la disparité actuelle de ses ressources.

PARTIE I

INTRODUCTION

La Commission d'enquête poursuit ses travaux commencés le 1er juin 1991. Dans les grandes lignes, son mandat consistait à évaluer les besoins de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton en matière d'infrastructures scolaires et à faire des recommandations quant aux meilleurs moyens d'y satisfaire, que ce soit par la réaffectation des ressources existantes, le recours à de nouvelles ressources ou tout autre moyen jugé approprié (voir Annexe 1, Mandat de la Commission).

Au cours de la première phase, la Commission a reçu les dépositions, par écrit et sous serment, des conseils scolaires de la région et du Ministère de l'Éducation, ainsi que quelques 600 mémoires présentés par des groupes ou des particuliers. Le 4 septembre, la Commission a publié une étude préliminaire dans laquelle elle rend publics les renseignements recueillis au cours de la première phase et quelques-uns des thèmes et des questions soulevés.

Vaste participation du public

Après la publication de l'étude préliminaire, la Commission a abordé la deuxième phase de son enquête, dans laquelle elle a cherché à encourager une plus grande participation du public, en particulier des élèves, des enseignants, des parents et des contribuables. Ainsi, dès le 6 septembre, la Commission a commencé à visiter des écoles de chaque conseil de la région pour rencontrer élèves et enseignants qui, soit en larges assemblées animées, soit en petits groupes, soit encore au cours d'entretiens privés, lui ont fait part de leurs points de vue.

En outre, du 12 au 14 septembre, la Commission a organisé une tribune publique de trois jours consistant en une série de réunions et d'ateliers ouverts au public. Cette tribune a porté sur les thèmes et les questions soulevés dans l'étude préliminaire. Certaines séances portaient sur un sujet déterminé (par exemple, les problèmes que connaissent les secteurs en expansion ou le large éventail des services éducatifs offerts), tandis que d'autres étaient d'ordre général. Avec l'aide d'animateurs, la Commission a aussi organisé des ateliers où les participants étaient invités à écouter le point de vue de leurs opposants et à chercher un terrain d'entente. Certaines suggestions très utiles ont d'ailleurs été formulées et, dans la majorité des cas, les participants ont dit désormais mieux comprendre le point de vue opposé. Un rapport plus détaillé sur la tribune publique se trouve dans l'Annexe 2.

À ce jour, la Commission a donc entendu les tenants de la plupart des intérêts en jeu. Afin d'avoir une vue d'ensemble du contexte, ce rapport doit être lu en même temps que l'étude préliminaire. Les faits non traités dans l'étude préliminaire ont, en général, été abordés dans les annexes de ce rapport. La Commission a ainsi étudié un large éventail de renseignements assez détaillés et les a évalués en fonction de leur importance vis-à-vis de la situation d'ensemble. Le problème étant manifestement lié à des changements à grande échelle et à long terme sur le plan social, nous avons cherché à repérer et à évaluer les «faits et les questions d'ordre stratégique». Ce rapport énonce donc ces faits et ces questions d'une importance primordiale et sur lesquels la Commission a fondé ses recommandations.

PARTIE II

LES CHANGEMENTS ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Les quatre conseils scolaires de langue anglaise de la région ont été créés en 1969 et en 1970. Or, depuis, le secteur de l'enseignement de la région a subi de nombreux bouleversements.

La communauté a dû s'adapter à des changements démographiques et sociaux

La population s'est déplacée du centre géographique d'Ottawa vers les zones périphériques de Carleton (voir le graphique de l'Annexe 3 pour la période 1986 à 1996, changements actuels et prévus). En 1984, la province a annoncé l'extension du financement intégral aux écoles secondaires séparées. Le projet de loi 30 demandait une nouvelle répartition des locaux scolaires, sans toutefois accorder de nouvelles ressources ni formuler de directives quant à la façon de procéder. En 1988, le projet de loi 109 a donné lieu à la création d'un conseil scolaire de langue française pour toute la région. Ce dernier, en plus des difficultés de mise en route que peut rencontrer tout nouveau conseil, a dû faire face aux problèmes particuliers des conseils de Carleton (à cause de l'expansion de la région) et de ceux que rencontrent les conseils du centre-ville d'Ottawa.

Les événements de ces dix dernières années ont amené la communauté à faire face à des situations nouvelles qui, si elles n'avaient soulevé que des problèmes administratifs, auraient déjà été assez difficiles à résoudre. En fait, ces situations constituent les problèmes les plus difficiles

qui soient pour un gouvernement. Les questions de religion, d'appartenance à des groupes ethniques, linguistiques ou sociaux surgissent à tout moment. De plus, une certaine prise de conscience des droits de la personne découlant sans doute de l'adoption, en 1982, de la *Charte canadienne des droits et libertés*, fait que les intérêts sont souvent exprimés comme des «droits», sans qu'un effort ne soit entrepris pour tenter de trouver un terrain d'entente entre points de vue divergents. Et tout ceci intervient dans une conjoncture de restrictions budgétaires où une seule chose est certaine, c'est que les ressources semblent diminuer.

Je crois qu'il est indispensable de comprendre les efforts que cette communauté a dû fournir pour s'adapter aux changements survenus dans les années quatre-vingts. Elle a fait beaucoup. Dans la région de Carleton, par exemple, les projets de loi 30 et 109 ont tous deux été appliqués dans un esprit positif. En ce qui concerne la section publique d'Ottawa, la procédure d'application du projet de loi 109 s'est achevée en 1988 par le transfert de neuf écoles au Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton (CSLF).

Une procédure source de conflits

Il faut toutefois reconnaître que certaines étapes de la procédure ont été plutôt cahotiques. Le Conseil scolaire d'Ottawa (CSO) et le Conseil des écoles séparées catholiques d'Ottawa (CÉSCO) s'affrontent en cour à propos de la validité de leur accord de 1988 sur le projet de loi 30. De plus, le règlement des différends soulevés par le projet de loi 109 entre le CÉSCO et le CSLF a nécessité un arbitrage de neuf jours.

À l'heure actuelle, les relations entre les conseils du centre de la région, du moins en ce qui concerne les questions de locaux, ne sont caractérisées ni par la générosité ni par l'esprit de coopération. Elles prennent même une tournure aigre, marquée par l'entêtement. Les raisons en sont nombreuses et variées. On constate notamment une grande lassitude à s'adapter aux changements. En effet, comme les modifications adoptées dans les années quatre-vingts (voir les projets de loi 30 et 109) demandaient aux deux parties de chercher comment partager leurs ressources, la population locale a l'impression que la politique provinciale a divisé cette communauté en dressant les groupes les uns contre les autres. Dans un tel climat, il n'est pas étonnant que les farouches défenseurs des intérêts de chaque groupe l'emportent sur ceux qui préconisent des solutions originales de compromis.

Il se pourrait aussi que ces mauvaises relations soient en partie dues à une attitude chargée de préjugés. En effet, au cours des travaux de la Commission, il s'est dit des choses, parfois même par des personnes occupant des postes de responsabilité, qui me semblent traduire des préjugés de nature religieuse ou ethnique inacceptables. Si j'aborde ce sujet, c'est avec réticence et uniquement parce qu'on ne peut l'ignorer; un entêtement profondément ancré empoisonne ce différend relatif à la répartition des locaux.

Les perdants à long terme: les élèves

Dans ce différend, les grands perdants sont les apprenants. D'une part, à cause de l'exemple déplorable qu'on leur donne en affichant des attitudes qu'on devrait avoir oubliées

depuis longtemps et, d'autre part, parce que tant que cette rivalité persistera, l'inégalité dans l'accès aux services éducatifs offerts demeurera.

La solution passe par des mesures immédiates, dans une perspective à moyen et à long terme

Pour ce qui est des locaux scolaires de la région d'Ottawa-Carleton, on note une certaine disparité entre les besoins et les ressources existantes. En effet, il y a, en quelque sorte, un surplus de locaux dans les conseils scolaires d'Ottawa, et un manque dans les conseils scolaires de Carleton. Mais comme les locaux excédentaires ne sont pas situés près des zones où il en manque, le transfert de locaux ne peut pas tout résoudre. Le tableau de l'Annexe 4 montre les propriétés de chaque conseil qui ne servent pas d'écoles et en précise la valeur, selon une estimation faite par le conseil lui-même. Ces données sont également présentées à l'annexe 4 sous la forme d'un graphique.

À long terme, l'emploi rationnel des ressources de la région nécessitera des changements de structure. L'organisation des conseils, le processus de planification et la juste répartition des impôts sont autant de sujets qu'il faudra notamment aborder. À moyen terme, les besoins pressants des conseils de la région de Carleton doivent être satisfaits, tandis qu'à court terme il est indispensable de régler le problème des écoles secondaires d'Ottawa et de remédier à la disparité des ressources au sein de la section de langue française. Ces mesures sont indispensables si l'on veut établir, à long terme, un processus fiable de gestion des établissements de la région. Je suis absolument convaincu que toutes les parties ont besoin d'une

stratégie au niveau communautaire et que le Ministère de l'Éducation de l'Ontario peut jouer un rôle prépondérant de facilitateur pour les y amener.

PARTIE III

UNE PERSPECTIVE STRATÉGIQUE

Parents, enseignants, élèves, conseillers scolaires et contribuables sont tous mécontents des processus actuels d'affectation des locaux scolaires. Les contribuables des écoles séparées ont le profond sentiment que le système ne les a pas libérés du fardeau de la disparité entre sections. Les apprenants adultes, quant à eux, réclament une meilleure reconnaissance de leurs droits. Le CSO aimerait ne pas continuer indéfiniment à jouer le rôle de pourvoyeur du système, tandis que les résidants de la région de Carleton pensent que la persistance des problèmes d'affectation de locaux à Ottawa entrave le prompt règlement de leurs problèmes, qu'ils estiment liés à l'expansion de la région et sans réel rapport avec les difficultés que connaît la région d'Ottawa.

Le message qui ressort de la consultation du public est clair

Après avoir écouté les 175 personnes qui ont participé à la tribune publique, j'en suis arrivé à la conclusion que le public attend un changement radical dans la gestion des ressources du système éducatif de la région d'Ottawa-Carleton. Et cette nécessité de modifier les choses a été exprimée aussi bien par les partisans d'une intervention énergique de la province pour trouver une solution «définitive», que par ceux qui faisaient part de leur profonde inquiétude à

Les années 1991 ont une tendance au respect du choix des gens. Il faut respecter le choix des parents et donner équitablement à chacun de nos enfants selon leur choix et selong leur nombre tout en respectant leur choix linguistique et religieux.»
Carol Dupuis, parent et présidente de l'API locale.

l'idée que des programmes pourraient être supprimés dans un conseil de sorte à répondre aux besoins en locaux d'un autre.

Il faut savoir qu'il n'existe pas, dans cette région, de procédure fiable, sûre et continue en matière de planification commune de l'infrastructure scolaire. Les procédures actuelles sont plus inadaptées qu'injustes, surtout dans la nouvelle optique des droits garantis par la Constitution. Il n'existe pas de procédure publique permettant de repérer et de corriger les disparités entre conseils de la région. À cet égard, les travaux de la Commission constituent sans doute les premiers pas dans la bonne direction. Rien n'encourage les transferts de locaux entre les conseils, alors qu'un climat d'incertitude et de risque à long terme le transforme en rivaux et les pousse à garder des locaux en réserve. Il est particulièrement troublant de constater que le profond dévouement qu'affichent les conseils scolaires de la région envers l'éducation de leurs élèves peut devenir, lorsqu'il sert d'argument dans un conflit sur les locaux scolaires, un instrument dangereux qui risque de se retourner contre les principaux clients du système: ces mêmes élèves.

Les élèves et les enseignants comprennent le problème

Je suis convaincu qu'il est urgent d'instaurer un climat de transition et de changement planifié, centré avant tout sur l'élève. À cette fin, j'ai interrogé les élèves des écoles concernées par le différend, et je leur ai demandé de former un groupe de travail consultatif pour la Commission. J'ai constaté avec plaisir qu'ils étaient très conscients des problèmes et tolérants envers leurs droits respectifs en matière de religion, de langue et d'éducation. J'ai aussi formé

un groupe consultatif composé de enseignants des cinq conseils de l'éducation, et je les ai de même trouvé très ouverts, souples et consciencieux dans leur approche. J'aurais été très inquiet si j'avais constaté un climat empreint de préjugés et d'hostilité au sein de ces deux principaux éléments du système éducatif d'Ottawa-Carleton.

En réfléchissant aux résultats des deux groupes de travail et à l'apport du public dans le cadre de la tribune, j'en arrive à une première conclusion : même la société la plus ouverte et la plus tolérante peut connaître des tensions dues à l'effet que toute modification apportée aux lois a sur la population, si cette modification n'est pas accompagnée de sages mesures gouvernementales visant à favoriser la transition. Ma deuxième conclusion est qu'un changement d'attitude et de procédure est non seulement nécessaire, mais fort heureusement réalisable. Voici la question-clé: «Qui doit assurer la transition vers un avenir différent, axé sur l'élève?» La solution se trouve en partie dans le processus de planification qui, par l'intermédiaire des divers conseils scolaires, fournit aux élèves, aux parents et aux enseignants les services éducatifs et les ressources financières nécessaires.

Le rôle-clé du processus de planification

La Commission n'a pas clairement reçu pour mandat d'enquêter sur le processus de planification. Cependant, ce processus avec son caractère inadéquat, occupe une telle place dans les réflexions des personnes qui se sont adressées à la Commission qu'on ne saurait l'ignorer. La mise en place d'un processus crédible et permanent de gestion stratégique des ressources, qui

prévoirait la participation de tous les conseils sous la direction de la province, est une étape inévitable si l'on ne veut pas que les problèmes d'aujourd'hui ne resurgissent régulièrement.

Je suis cependant convaincu qu'aucun des principaux intéressés ne verrait quelque mérite à mettre sur pied un nouveau processus de planification à long terme avant de remédier aux inégalités et aux mauvaises affectations qui existent actuellement. Selon moi, la résolution immédiate des problèmes actuels est une condition nécessaire à l'instauration d'une solution à long terme.

La solution: donner au Ministère un rôle directeur

Je suis sûr qu'on aura beaucoup plus de chances de parvenir à un usage rationnel et efficace de l'infrastructure scolaire si le Ministère instaure un climat favorable ainsi que les procédures nécessaires à une gestion coopérative. Dans cette tâche, le Ministère pourrait être amené à adopter un rôle plus ferme et dirigiste, afin de favoriser l'adoption de solutions à l'échelon de la communauté. En effet, dans l'état actuel des choses, les rôles, les responsabilités et les espoirs des diverses parties ne peuvent que continuer à engendrer des conflits et à conduire à des impasses, à moins qu'un plan stratégique ne permette de faire face aux profonds bouleversements que connaît la communauté sur les plans législatif, social et éducatif.

Les conseils accepteront plus facilement que le Ministère joue un rôle stratégique de «gestion des changements», si les fonctionnaires provinciaux sont en mesure de leur fournir :

- des règles claires;
- un programme de financement quinquennal stable;
- un système de règlement des différends;
- une approche souple en matière de construction, de rénovation, d'acquisition et de cession des locaux.

Un tel programme contribuerait à répondre aux besoins des zones de croissance et des nouveaux conseils qui ont pour tâche de garantir les droits des minorités. Il garantirait aussi un climat plus propice aux conseils qui fournissent des services dans de nouveaux domaines de l'éducation. Ma conclusion, à cet égard, est que le conflit opposant actuellement certains conseils de la région d'Ottawa-Carleton pourrait (et devrait) être en grande partie réglé . Mais il faut que les ressources et les moyens considérables dont dispose le Ministère soient mieux gérés et consacrés à la mise sur pied et à l'application d'une stratégie de gestion à long terme permettant d'exercer un contrôle dans ce volet important de changements sociaux et économiques.

Attribuer au Ministère un rôle stratégique et actif n'est pas seulement une mesure nécessaire: elle est indispensable pour aider la communauté à s'adapter au nouveau régime constitutionnel et juridique en matière d'éducation. D'ailleurs, je propose que le Ministère travaille avec les parties intéressées pour mettre sur pied trois types de procédures destinées à apporter une stabilité à long terme au sein de la communauté et dans les relations entre conseils, et à favoriser une utilisation plus rationnelle des locaux :

- des dispositions permettant de remédier, à court terme, aux besoins urgents de locaux;
- des dispositions permettant d'améliorer, à moyen terme, la coopération entre les conseils et la planification commune;
- des dispositions permettant, à long terme, d'atteindre un climat de planification stable et une juste affectation des ressources aux élèves.

Recommandation: Le Ministère devrait envisager de mettre sur pied un plan de gestion stratégique de type «proactif» afin d'aider les conseils scolaires d'Ottawa-Carleton dans les efforts qu'ils déploient en vue de satisfaire les attentes du public qui aspire à un nouveau climat, en matière de droit à l'éducation, qui soit fondé sur le principe de l'élève-client.

«Nous avons besoin d'une planification centralisée. Nous avons besoin qu'elle ait force exécutoire lorsque les parties ne veulent pas collaborer. Nous en avons besoin pour nous assurer qu'en cas de litige nous saurons quelle est la meilleure façon de procéder.» [Traduction] Cam Johnston.

PARTIE IV

PLANIFICATION FONCIÈRE COMMUNE

L'étude préliminaire de la Commission a révélé une série de problèmes dans le processus de planification, notamment:

- un manque de transparence dans les décisions ministérielles concernant le financement des conseils de l'éducation d'Ottawa-Carleton;
- l'incertitude du financement à moyen terme;
- l'absence de toute planification des infrastructures scolaires à l'échelle régionale.

Ces carences se font suffisamment sentir pour miner la légitimité et la crédibilité de ce processus aux yeux de ceux qui doivent s'accommoder des résultats qu'il permet d'atteindre.

Parvenir à une plus grande transparence

Le manque de transparence signifie que les conseils et les parents ne se sentent pas pleinement informés des raisons à l'origine des décisions ministérielles de financer ou non des projets d'immobilisation. Si un projet n'a pas été financé, est-ce parce qu'il n'a pas été retenu comme étant un bon projet ? Ou parce que, même si c'est un projet valable, il est moins méritoire qu'un projet rival ? Ou encore parce que le Ministère a estimé que le conseil pouvait subvenir à ses propres besoins ? Le Ministère a pourtant clairement indiqué, dans ses mémoires

«Comment un ministère central peut-il évaluer parmi les centaines de projets prioritaires de la province ceux qui méritent d'être financés pendant une année donnée?» [Traduction] John Harrison, conseiller scolaire, CSC.

envoyés à la Commission, qu'à son avis les conseils reçoivent toute l'information nécessaire justifiant l'affectation de crédits aux projets d'immobilisation. Le Ministère estime que la façon dont les conseils communiquent les informations à leurs membres n'est pas de son ressort.

Dans d'autres contextes où les parties doivent s'accommoder des décisions prises par autrui, il est admis que les raisons doivent être données publiquement. Dans le contexte judiciaire notamment, cela se fait d'une façon très structurée et formelle, quand un juge expose les raisons qui l'ont amené à prendre telle ou telle décision. Et il en va de même dans le cas des conseils et des tribunaux administratifs. Dans le contexte politique, enfin, la période des questions au Parlement témoigne de l'importance qu'on accorde au point de vue du public.

À mon avis, il ne peut y avoir de véritable objection à ce qu'on demande au bureau régional du Ministère de publier annuellement un rapport où seraient expliquées toutes les raisons ayant mené aux décisions relatives à l'affectation des crédits pour l'année.

Recommandation: Le bureau régional du Ministère de l'éducation (Est) devrait publier un rapport annuel précisant les décisions prises en matière d'affection des crédits, et les justifications de ces raisons.

Il conviendrait d'éliminer les incertitudes en matière de planification du financement

Les conseils scolaires de la région d'Ottawa-Carleton se plaignent, avec raison, qu'il règne un climat d'incertitude pour ce qui est du financement à long terme accordé par la province et que, de ce fait, ils ont beaucoup de mal à planifier et à gérer leurs propres affaires.

Cette situation les amène à assumer des obligations financières que le Ministère ne prend pas en charge et leur fait perdre des occasions d'acquérir des propriétés. Bien que les conseils fassent part au Ministère de leurs besoins sous la forme d'une prévision quinquennale, leur plan n'est que rarement, sinon jamais, accepté pour des périodes de plus d'un an. Les conseils préféreraient bien sûr recevoir des engagements fermes pour une période de trois à cinq ans. Tous ceux qui participent à la planification des dépenses gouvernementales préféreraient aussi des engagements plus fermes. Mais il n'est pas certain qu'on puisse y arriver d'un côté comme de l'autre. Toutefois, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas reconnaître les intentions à long terme exprimées par les conseils, et obtenir l'accord du Ministère pour ce qui est des orientations et des priorités indiquées dans les plans. Sous un tel régime, le Ministère, de concert avec chaque conseil, mettrait au point un plan renouvelable d'une durée de cinq ans par exemple, qui traiterait de toutes les questions foncières, notamment la construction, la rénovation, l'acquisition et la cession des locaux scolaires. En présence de réaffectations possibles, entre conseils ou au sein d'un même conseil, le Ministère devrait les inclure dans sa planification des priorités et exiger qu'on en tienne compte.

Le Ministère devrait jouer un rôle stabilisateur

Le Ministère devrait en fait mener le débat sur la meilleure façon de répondre aux besoins d'une société qui exige que les ressources du secteur public soient utilisées et réparties au mieux. Ainsi, le plan quinquennal et ses priorités pourraient faire l'objet de négociations, de consultations et d'un rajustement continuel. Même si les engagements sont limités à un an au plus, comme c'est actuellement le cas, les conseils sauraient au moins dans quel ordre on se

propose de les aider. Dans la même veine, les conseils pourraient faire parvenir au Ministère l'énoncé de leurs besoins et leurs intentions que ce dernier jugerait utile pour justifier les engagements qu'on lui demande de prendre. Bien sûr, et afin de respecter la recommandation précédente, ce plan devrait être public. Cette procédure entraînerait des frais d'un côté comme de l'autre, mais elle serait plus facile à justifier et finirait par être moins coûteuse pour les contribuables.

Un exercice de planification des infrastructures ouvert à une consultation élargie à l'échelon régional

Selon toute évidence, le Ministère cherche à assumer ses responsabilités d'affectation des crédits pour toute la province dans une optique régionale. Chaque bureau régional peut ainsi, dans le cadre d'une planification globale des dépenses ministérielles, transmettre une analyse détaillée des priorités et des besoins locaux, accompagnée de ses recommandations particulières sur l'affectation des crédits. Je considère même cette tâche comme l'une des principales fonctions des bureaux régionaux du Ministère. Cependant, on doit compter sur le bon vouloir du bureau régional de l'Est, car il n'existe pas de tribune de planification commune qui permettrait de faire passer la perspective régionale d'Ottawa-Carleton à l'avant-plan. L'absence d'une telle tribune publique fait bien sûr régner plus d'incertitude sur la façon dont le Ministère prend ses décisions et ne permet pas de voir si elles tiennent vraiment compte du point de vue de la région.

À long terme, ce problème pourrait bien se révéler être une question de responsabilité administrative nécessitant une analyse des compétences des conseils scolaires en vue de déterminer, principalement, si l'on ne devrait pas en réduire le nombre de façon à permettre leur fonctionnement au niveau régional. À court terme toutefois, il n'y a pas de raison pour qu'une perspective locale ne puisse être exprimée volontairement. Le Ministère de l'Éducation pourrait, par exemple, inviter les conseils et les autres parties intéressées, notamment les autres Ministères, la municipalité régionale, le milieu des affaires et le monde syndical, à participer au débat. Cette mesure aurait au moins l'avantage de faciliter les échanges d'informations entre les deux ordres du gouvernement ainsi qu'au sein des conseils scolaires. Mais, chose plus importante encore, ce débat permettrait d'obtenir directement une prise de conscience au niveau régional et d'encourager un climat de coopération et de bonne volonté parmi les responsables de la planification de l'infrastructure scolaire d'Ottawa-Carleton. On me dit que le Ministère a déjà pris des mesures dans ce sens.

Recommandation: Le Ministère devrait demander l'aide volontaire des autres Ministères provinciaux, des conseils de l'éducation, de la municipalité régionale et des milieux des affaires et du monde syndical pour établir un comité consultatif de planification de l'infrastructure scolaire d'Ottawa-Carleton. Pour faciliter la mise sur pied de ce comité, le Ministère, aidé des conseils, devrait dresser un inventaire des ressources régionales existantes, afin que soient indiqués, dans les différents plans quinquennaux, tous les établissements scolaires et que soient précisés leurs rôles actuel et projeté.

<u>La planification au niveau régional: le moyen d'être créatif</u>

Le processus de planification régional doit viser une prise de décision conjointe en ce qui concerne la création et l'utilisation des établissements scolaires. Dans certains projets scolaires,

on a réalisé de grands progrès pour aménager les bâtiments de façon à en permettre une meilleure utilisation par la communauté locale. Par exemple, le projet de l'école Sir Wilfrid Laurier, du conseil de Carleton, a été cofinancé par le Conseil scolaire de Carleton (CSC) et par la municipalité locale. Ainsi, une piscine et d'autres installations de loisirs font partie du projet et appartiennent à la fois à la communauté et au conseil. Si l'on souhaite que le public ait accès aux nouvelles installations, cet objectif doit constituer une ligne de conduite de la politique régionale.

De même, certains conseils ont dit souhaiter que les fonds soient attribués avec plus de souplesse. Il convient de voir s'il est ou non possible d'envisager d'autres approches. Même si elle garantit une certaine uniformité dans le traitement, l'application de formules de subvention et de critères rigides ne se prête pas forcément à des adaptations ou à des innovations. On peut donc raisonnablement s'attendre à ce qu'un conseil consultatif de planification régionale joue un rôle important s'il était amené à examiner des propositions originales de financement des nouveaux projets et à transmettre à la ministre, par l'intermédiaire des bureaux régionaux, ses avis pour une répartition plus efficace des crédits et un meilleur usage des établissements scolaires.

Un plan régional à moyen terme

Afin de pouvoir satisfaire aux besoins à moyen terme, le Ministère de l'Éducation devrait insister pour que soit préparé un plan des infrastructures régionales, avant la fin de l'année 1992. L'objectif d'un tel plan serait de fournir au Ministère un ensemble cohérent d'intentions

relativement à l'affectation des crédits pour les cinq années suivantes. À mon avis, les travaux d'élaboration du plan devraient reposer sur des principes de consultation et d'ouverture, et être aussi publics que possible. Sous la direction du bureau régional du Ministère, ces travaux devraient se dérouler dans une atmosphère de rationalité et de participation de la communauté. Cette façon de procéder pourrait être officialisée par le biais d'une modification de la loi autorisant les conseils de la région à demander que toute installation inexploitée ou sous-exploitée leur soit affectée, suivant des termes justes et équitables. À moyen terme, tous les différends qui surgiraient dans le cadre de cette procédure seraient réglés par arbitrage. Ce serait, en quelque sorte, l'amorce d'un instrument d'intervention qui, à long terme serait la garantie que tous les efforts nécessaires soient déployés afin que des installations existantes soient réaffectées avant d'envisager le recours à la construction, lorsque la région aura besoin d'écoles.

Le plan devrait comporter:

- Un aperçu complet de la demande et des ressources existantes pour cinq ans (effectifs et capacités d'accueil) portant sur les écoles élémentaires et secondaires et les services offerts aux adultes, et ce, pour chaque conseil et pour la région entière.
- Les priorités établies en matière de la planification des installations, notamment en ce qui concerne les besoins du milieu des affaires et du monde ouvrier de la communauté.

- L'inventaire des établissements scolaires de la région précisant leur usage actuel et s'accompagnant de propositions pour chacun.
- Un plan d'utilisation des ressources existantes pour toute la région indiquant les ventes au secteur privé, les ventes et les transferts entre conseils et les acquisitions de nouveaux biens.
- Un nouveau plan de construction et de rénovation des établissements précisant les besoins fonciers nets, après la mise en oeuvre du plan d'utilisation des infrastructures existantes.
- Les zones cibles et les priorités dont il faut tenir compte dans le cadre de la coopération inter-ministérielle et provinciale-locale en vue de répondre aux besoins de la région.
- Les sujets de désaccord relativement à la redistribution des infrastructures existantes et qui devront être réglés par arbitrage.
- Les questions-clés de zonage et de planification qui doivent être résolues par les gouvernements municipaux pour satisfaire aux besoins et priorités en matière d'infrastructure scolaire.

Recommandation: Le Ministère de l'Éducation devrait, sans tarder, entrer en communication avec chaque conseil de l'éducation de la région d'Ottawa-Carleton pour convenir rapidement des engagements et des priorités à accorder au financement envisagés dans les plans quinquennaux, notamment pour la construction, la rénovation, l'acquisition, la cession et le transfert de biens.

«C'est l'absence de règles clairement établies quant aux dates de construction des nouvelles écoles et à leur emplacement qui a fait que des communautés se sont élevées l'une contre l'autre.» [Traduction] Mark Thibault, président du Comité de la phase II, Conseil consultatif de l'école élémentaire Chapel Hill.

PARTIE V

LES ZONES DE CROISSANCE

C'est dans la région de Carleton que la population et la construction domiciliaire croissent le plus rapidement. Le Conseil des écoles catholiques romaines de Carleton (CÉCRC) doit non seulement faire face à une croissance rapide des effectifs relevant de sa compétence mais aussi à la nécessité de porter au niveau des normes applicables aux écoles secondaires des bâtiments construits en tant qu'écoles élémentaires du cycle supérieur, avant l'octroi du financement.

Les problèmes de croissance que connaissent les conseils de la région de Carleton se font particulièrement sentir dans certaines zones en pleine expansion : Cumberland et Gloucester, Barrhaven et Gloucester Sud, Kanata et Stittsville. Ces zones de croissance constituent les premières priorités des conseils (voir la carte de l'Annexe 5 qui montre la région et ses zones de croissance. Voir aussi les graphiques de l'Annexe 6, montrant les effectifs actuels et prévus pour l'ensemble de la région et pour tous les conseils scolaires.)

Les salles de classe mobiles: du temporaire qui perdure

L'utilisation de salles de classe mobiles semble être devenue une réalité permanente dans la région de Carleton. Par exemple, l'école Mary Honeywell (CSC) a ouvert ses portes en 1988 avec une capacité d'accueil évaluée par le Ministère à 869 places. En septembre 1990, cette école accueillait 980 élèves et comptait 14 salles de classe mobiles. L'école St Marc (CÉCRC)

a été construite en 1980 pour abriter une école élémentaire du cycle supérieur avec une capacité d'accueil évaluée par le Ministère à 683 places. Après quatre expansions successives, et une capacité d'accueil maintenant évaluée par le Ministère à 1 058 places, elle compte 19 salles de classe mobiles et accueille 1 214 élèves. On pourrait multiplier les exemples pour montrer que les nouvelles zones en développement ont besoin de nouvelles infrastructures.

Les 230 salles de classe mobiles du CÉCRC et les 234 du CSC, utilisées pendant l'année scolaire 1990-1991, illustrent clairement les problèmes que connaissent ces zones de croissance, même si l'on accepte la réponse que le Ministère a transmise à la Commission dans son mémoire et selon laquelle le recours à des salles de classe mobiles est souvent dicté par le désir d'offrir des programmes et des services supplémentaires, et par le choix fait sur la manière de fournir ces programmes et services.

La région de Carleton n'est pas seule à subir les affres d'une croissance rapide

Les besoins de Carleton sont semblables à ceux que connaissent d'autres zones de croissance de la province, comme York, Peel, Durham et Waterloo. Il faut bien se rappeler que la Commission ne doit pas, dans ses recommandations, perdre de vue les «efforts financiers exigés des contribuables à l'échelon municipal et provincial». Je ne pense pas que les résidants de Carleton s'attendent à ce que leurs besoins soient propulsés au premier rang des priorités du gouvernement provincial en matière d'éducation. Ils aimeraient toutefois, et ils n'ont pas tort, qu'on reconnaisse l'urgence de leurs besoins. Je ne doute pas que tel soit le cas, leurs besoins étant en effet spéciaux et complexes.

Les faits présentés à la Commission par les parties ne font état d'aucun moyen pratique de transférer au CSC les places en surplus dans le CSO ou le CSLF. Il faut comprendre aussi que les locaux éventuellement disponibles sont mal situés pour permettre d'alléger d'une façon quelconque les difficultés dues à une croissance accélérée.

Dans un avenir immédiat, je ne vois donc aucune raison pour laquelle les crédits attribués à Carleton par le Ministère de l'Éducation pour 1991, et gelés dans l'attente des résultats de cette enquête, ne seraient pas versés immédiatement. À court terme, il pourrait également être utile aux conseils que le Ministère lui donne des explications plus précises quant aux raisons qui l'amènent à financer ou non un projet. À moyen et à long termes, les conseils de Carleton devraient voir leur sort s'améliorer grâce aux recommandations de la Commission en faveur d'une planification coopérative.

Recommandation: Le Ministère devrait, sans tarder, verser tout crédit accordé aux conseils de Carleton puisque leurs besoins ne peuvent être comblés par le biais d'une redistribution des places excédentaires.

«Le seul avatage qu'on trouve aux classes mobiles c'est qu'elles nous ont permis de garder, dans la communauté, ceux de nos enfants qui fréquentent les classes élémentaires.» [Traduction] Doris Morin, CCP de St. Patrick et de St. Elizabeth, CÉSCO.

PARTIE VI

DES ÉCOLES SECONDAIRES POUR LE CÉSCO

Il ne saurait y avoir de réels progrès dans le sens d'une planification efficace de la répartition des locaux scolaires de la région d'Ottawa-Carleton tant qu'il ne règne pas une certaine stabilité dans l'affectation des locaux entre les deux conseils scolaires d'Ottawa. Ni les conseils de la région ni le Ministère ne peuvent participer effectivement à la planification à long terme tant qu'ils ne travaillent pas à partir d'un programme stable de répartition des locaux, accepté par la communauté toute entière et considéré comme juste et équitable. Il convient de trouver un terrain d'entente commune pour que la communauté puisse se détourner du passé et s'intéresser à l'avenir.

Il faut mettre fin aux revendications extraordinaires de toutes les parties.

Pour ce qui est du CSC et du CÉCRC, l'équité signifie qu'on leur reconnaît des besoins particuliers à une zone de croissance. Par ailleurs, ils devraient être en droit d'espérer que leur participation à la planification au niveau régional ne les entraînera pas dans le bourbier des inextricables problèmes d'Ottawa. Pour le CÉSCO, cela suppose qu'on remédie à la disparité au niveau secondaire. Quant au conseil scolaire de langue française, cela veut dire qu'il lui faut trouver le juste équilibre entre ses écoles secondaires et élémentaires, et remédier au manque de places au niveau secondaire dans l'ouest d'Ottawa-Carleton. Le CSO, pour sa part, a besoin de savoir qu'à un moment donné il sera mis fin aux revendications extraordinaires dont il fait l'objet. Toutes les parties devraient être tenues de participer à une procédure suivie visant

l'utilisation efficace de l'infrastructure scolaire, les conseils sont en droit d'espérer que les années quatre-vingts tirent à leur fin. Du point de vue du Ministère, lui aussi a le droit de savoir quand la procédure de planification sera devenue stable et continue.

Taille de l'infrastructure secondaire du CÉSCO

Le CÉSCO gère 3 des 16 écoles secondaires pour élèves anglophones. En 1990-1991, ces trois écoles accueillaient 2 540 des 13 340 élèves d'Ottawa. L'école Immaculata, au centre, comptait 730 élèves au secondaire et 185 à l'élémentaire de cycle supérieur. St Patrick comptait 717 élèves au secondaire et 501 dans les classes élémentaires du cycle supérieur. Quant à Notre-Dame, l'école du CÉSCO située le plus à l'ouest, elle accueillait 1 086 élèves en secondaire, en 1990-1991.

Dans le cadre des visites de la Commission dans les écoles, je me suis rendu dans chacun de ces établissements pour y entendre élèves et enseignants. Pour ce qui concerne Immaculata et St Patrick, on m'a remis le rapport intérimaire de l'étude de faisabilité commandée par le CÉSCO et qui avait pour objet de déterminer si le conseil pourrait, en les rénovant, parvenir à créer des locaux adéquats pour des écoles secondaires. Le Ministère a participé à cette étude. Le rapport concluait qu'il n'était prudent de dépenser les 16,5 millions de dollars proposés pour la rénovation de ces bâtiments. Le Ministère ne s'est pas prononcé en désaccord avec cette conclusion.

«Ce que nous demandons, ou peut-être devrais-je même dire ce pour quoi nous implorons, c'est qu'on trouve une solution maintenant. Une solution qui permette à la communauté catholique d'avoir des écoles secondaires indépendantes et qui nous permette de dispenser, dans le respect de la Constitution, un enseignement secondaire catholique de façon à mettre un terme à l'opposition entre voisins, et à la discrimination dont font actuellement l'objet les élèves et les enseignants catholiques de notre ville.» [Traduction]
Rhena Charland, Ontario English Catholic Teachers Association.

À mon avis, il est tout à fait vrai que l'infrastructure actuelle secondaire du CÉSCO est inadéquate, ce qu'aucune partie ne conteste d'ailleurs. L'Annexe 7 résume quelques-unes des caractéristiques de ces écoles et d'autres établissements, en rapport avec cette question. La carte de l'Annexe 7 traite également de ce sujet.

L'infrastructure scolaire du CÉSCO est inadéquate

Les faits à la Commission, dans les mémoires, ainsi que dans le cadre de la tribune publique et des ateliers et des visites faites aux écoles du CÉSCO, sont suffisants pour porter à conclure qu'il faut prendre des mesures radicales afin de corriger l'actuel déséquilibre dont souffre ce conseil sur le plan des locaux. Voici d'ailleurs un résumé de mes conclusions à cet égard.

i. Immaculata

Je suis convaincu que les bâtiments de l'école Immaculata ne conviennent pas à une école secondaire polyvalente. Le rapport de l'expert-conseil sur lequel se fondait l'étude de faisabilité conclue ce qui suit:

> *L'école secondaire Immaculata, avec ses quatre bâtiments très différents et vieillots, est désuète et ne peut plus servir d'école secondaire. En effet, le complexe ne peut plus satisfaire aux besoins éducatifs de l'heure. L'espace dans les salles de classe est inadéquat et, à défaut de mieux, les programmes spécialisés doivent être offerts dans des salles qui ne sont pas conçues pour cet usage. Les espaces de rangement sont insuffisants. La plupart des espaces réservés à la circulation des élèves ne correspondent pas aux normes. La qualité de l'air laisse à désirer. Les contraintes inhérentes aux bâtiments existants font qu'il ne serait pas économique ni même possible de remédier à ces carences.*

À ce constat peu reluisant il convient d'ajouter que le terrain est trop petit (2,49 acres), qu'il n'y a pas de terrain de jeux ni même aucun espace de jeu à proprement parler. Les bâtiments sont surpeuplés et l'école ne peut soutenir la comparaison avec d'autres, et en aucun point, même pas avec une école élémentaire de banlieue aussi surchargée que Mary Honeywell ou une école élémentaire de cycle supérieur convertie et aussi surpeuplée que St Mark (toutes deux situées dans la région de Carleton). Elle peut encore moins être comparée à un établissement secondaire plus moderne, comme le Collège catholique Samuel Genest récemment acheté au CSC par la section catholique du CSLF. On pourrait certes, comme le suggèrent certains, transférer les élèves des classes élémentaires de cycle supérieur d'Immaculata dans une autre école, afin de décongestionner quelque peu les locaux. Mais cela n'en ferait pas pour autant une école secondaire polyvalente adéquate.

ii. St. Patrick

L'école St. Patrick, bien qu'évidemment moins inadéquate parce que plus récente, n'a pas été construite en tant qu'école secondaire polyvalente et elle ne pourrait que difficilement être adaptée pour le devenir. Elle a en fait été conçue comme «campus» destiné à accueillir diverses activités éducatives catholiques. Le manque de salles spéciales s'y fait cruellement sentir. Le terrain est trop petit et empiété par neuf salles de classe mobiles. L'enseignement est donné dans différents bâtiments. L'auditorium, le gymnase et le terrain occupé par la cafétéria transportable et les salles de classe mobiles sont loués sur une base annuelle à Travaux publics Canada qui est propriétaire des lieux.

iii. Notre-Dame

Notre-Dame est logée dans l'ancienne école secondaire Fisher Park, dont elle loue les bâtiments au CSO. Elle a besoin d'être rénovée à un coût qui, selon le CSO et le CÉSCO, oscillerait aux environs de 9 millions de dollars. L'école a été occupée par le CÉSCO, après l'extension du financement intégral, qui estima que son emplacement ne lui permettra pas de desservir l'ouest. L'occupation des locaux par le CÉSCO a été contrariée par un problème d'accès découlant des droits de la communauté locale, tels que définis en vertu de la première concession, et qui lui confèrent le plein accès aux infrastructures. Le conseil trouve que les efforts qu'il a déployés en vue de parvenir à un compromis créatif avec la communauté au sujet de la question de l'accès n'ont pas véritablement porté fruits.

Toute solution efficace doit reposer sur approche axée sur l'élève

Le CSO et le CÉSCO se s'entendent ni sur les causes de ces carences ni sur les solutions à y apporter. Je crois, toutefois, qu'il n'y a pas de sérieux désaccord sur la question de bord, à savoir que les trois établissements actuels ne conviennent plus. La bonne solution réside peut-être dans la façon d'aborder le problème et plusieurs approches sont possibles. D'aucuns prétendent que la garantie constitutionnelle d'un système scolaire séparé s'apparente d'une garantie d'équité en matière d'éducation et qu'elle devrait, aussi soulevé à propos de l'«équité» à laquelle doivent encore parvenir les Catholiques anglophones à partir de leur contribution au système public d'avant l'extension du financement intégral. Ces allégations ne peuvent que conduire au contre-argument voulant qu'on se soit résolument entendu sur les droits découlant du projet de loi 30 dans les accords passés en 1988 entre le CSO, le CÉSCO et le Ministère.

Cependant, la validité de ces accords a été remise en question par le CÉSCO et le différend est maintenant porté devant les tribunaux. On avance que le CSO a suffisamment contribué en vertu des projets de loi 30 et 109 et qu'assez c'est assez. Bien que ces arguments et contre-arguments s'inscrivent sur la toile de fond d'un lourd passé, ils ne peuvent pas et ne pourront sans doute jamais mener d'eux-mêmes à une solution tranchée. L'équité n'est pas un terme facile à définir. De plus, l'équité coutumière ne se prête pas à des calculs.

C'est pourquoi, j'aimerais recommander au Ministère d'adopter une approche axée sur l'élève. En effet, une telle approche est plus tournée vers l'avenir que vers le passé. Elle part du principe voulant que tous les élèves de la région ont droit à des services éducatifs de même valeur. Il était un fait indéniable: quelle que soit l'origine des disparités actuelles, on ne peut en attribuer la faute aux élèves de l'un ou de l'autre conseil, et aucun élève ne devrait avoir à en pâtir. Une approche axée sur l'élève prend pour acquis qu'une égalité absolue en matière d'éducation est un voeu pieux qui risque fort de ne jamais être réalisé au sein d'un conseil de la province. Elle exige toutefois qu'on corrige toute disparité susceptible d'engendrer une iniquité en matière d'éducation. On ne saurait bien sûr y remédier en créant d'autres disparités. Une approche axée sur l'élève admet que les transferts de locaux ont une incidence considérable sur les élèves et que ces derniers ont le droit de recevoir l'assurance qu'on a tenu compte de leurs besoins.

Dans son rapport à la Commission, le groupe consultatif des enseignants, constitué à la demande de la Commission, de deux enseignants de chaque conseil et de chaque section du

CSLF, a suggéré que la Commission cherche à instaurer l'«égalité en matière d'éducation pour tous les élèves». Si je me fonde sur les opinions exprimées par le public dans le cadre de la tribune et des ateliers, je crois que c'est en effet la bonne voie à prendre. Peu importe ce que pensent ceux qui ont mené le combat entre conseils, je ne crois pas que cette communauté, prise dans son ensemble, doive ou veuille tolérer en 1991 quelque inégalité que ce soit en matière d'éducation, pour aucun de ses apprenants. Assurément, aucun élève ni professeur ne l'a jamais suggéré à la Commission.

Toute solution efficace doit être basée sur la communauté

Les meilleures solutions au problème seront celles que la communauté entière acceptera comme étant justes et équitables à tout point de vue. L'approbation de la communauté est en effet importante puisque que la procédure de planification proposée vise, par la coopération entre les parties, à une utilisation maximale des ressources existantes. Il va de soi que les solutions justes, qui favorisent un échange continu, donnent créance aux positions de toutes les parties. Et même s'il est vrai que la loi peut, dans des cas bien particuliers et isolés, décider des droits de personnes étrangères les unes aux autres en appliquant une règle différente, il n'en reste pas moins que des relations de confiance et de coopération stables ne peuvent être bâties sur un terrain de mésentente.

Je crois donc que, pour être acceptable aux yeux de la communauté, la solution à apporter au problème des besoins des écoles secondaires du CÉSCO devra prendre en compte les points suivants:

- Le Ministère de l'Éducation doit être un partenaire à part entière de la solution retenue. La communauté croit, et selon moi à juste titre, qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu dans l'application des politiques que la province lui a dictées. C'est maintenant au tour de la province d'apporter les ressources dont la communauté a besoin.
- Le CSO doit participer à la solution. Bien qu'il appréhende la demande croissante qui sera imposée à ses ressources, les moyens considérables dont il dispose devraient permettre de trouver une solution acceptable pour tous. Que ce soit sous la forme de locaux ou de capitaux, sa participation annoncerait une ère de réconciliation. Par l'accord de 1988, remis en cause actuellement devant les tribunaux, le CSO se voit dans l'obligation de transférer l'école secondaire de Highland Park. Si l'on part du principe que les promesses ont été faites de bonne foi, ce conseil devrait avoir compris depuis le début que, dans le meilleur des cas, il lui serait demandé de fournir plus de ressources pour parvenir à une situation stable.
- Le CÉSCO doit aussi participer à la solution. Je doute que ni le Ministère, ni le CSO n'acceptent facilement le fait que le CÉSCO a reçu trois écoles secondaires sans avoir eu à verser aucune contribution, ni sous la forme d'un crédit local, ni en cédant des locaux existants ni de quelque autre manière. Qui plus est, je doute que la communauté catholique d'Ottawa s'attende à ce qu'aucune contribution ne

lui soit réclamée. Bien au contraire, je pense qu'elle préférerait la réalité de locaux adéquats disponibles dans un proche avenir à l'incertitude associée à des procédures interminables, qu'elles soient de nature juridique, politique ou les deux, pendant lesquelles les élèves continuent de souffrir. Tout comme pour le CSO, la contribution du CÉSCO témoignerait d'un esprit de réconciliation propice à une coopération future.

- Le CSLF, pour les raisons énoncées ci-dessous, devrait aussi participer à la procédure puisqu'il pourrait ainsi améliorer sa position. Vu les circonstances, je suis toutefois arrivé à la conclusion qu'il doit décider seul du degré de sa participation.

PARTIE VII

EN QUÊTE DE SOUPLESSE: CE QU'UN CONSEIL UNIQUE AURAIT PEUT-ÊTRE FAIT

Une bonne façon d'évaluer les solutions à apporter au problème d'Ottawa consisterait à se demander, quelles décisions aurait prise un seul conseil, dans les circonstances. Tout d'abord, je suis persuadé qu'on n'aurait jamais toléré les disparités qui existent à Ottawa entre les établissements secondaires. Et il n'est pas seulement question ici d'un bâtiment plus vieux qu'un autre ou moins bien situé ou encore d'un manque de terrains de sports. Ce genre de disparités se retrouve dans tous les conseils scolaires. Non, ici, nous courons le risque sérieux de voir près de 3 000 élèves des établissements secondaires de la ville ne pas avoir les mêmes chances d'apprendre que les autres.

Deuxièmement, je doute qu'un conseil seul en cause, aborderait cette question en essayant de déterminer lequel de ces apprenants a le plus d'importance. On a souvent présenté la chose en ces termes à la Commission, et je ne pense pas qu'il soit bien utile de raisonner ici. Il me semble, au contraire, qu'il étudierait quelles sont parmi ses ressources celles qui conviendraient le mieux à un apprenant, et quelles sont celles qu'il pourrait, le cas échéant, libérer pour donner les meilleures chances au plus grand nombre. Il ferait de son mieux pour satisfaire un large éventail de besoins.

«Dans une région comme Ottawa-Carleton il ne devrait y avoir qu'un seul conseil de l'éducation qui donne aux apprenants la possibilité de s'instruire dans les deux langues officielles, sans distinguer sur le plan de l'appartenance religieuse ou autre.» [Traduction] Philip Mason, Computers Helping the Instructional Programme Advisory Committee.

Troisièmement, si ce conseil devait assumer les conséquences de sa conduite et de ses décisions, je pense qu'il s'efforcerait de persuader tous les intéressés, particuliers et groupes, de la nécessité de collaborer dans le but de trouver une solution au problème. Il reconnaîtrait que les transferts d'élèves et de programmes sont difficiles, mais pas impossibles. Mais attention ils peuvent s'avérer pratiquement impossibles si l'on fait tout ce qu'il faut pour persuader les gens qu'ils courent à la catastrophe. Aucun élu digne de ce nom n'encouragerait ses électeurs à courir à l'échec et à résister au changement.

Quatrièmement, si la disparité avait été occasionnée ou aggravée par la province, ou encore si cette dernière avait ordonné un règlement, je suis persuadé qu'un conseil se tournerait, avec raison d'ailleurs, vers le Ministère de l'Éducation pour l'amener à participer à la recherche d'une solution.

Comme nous le savons tous, le problème en question n'est pas celui d'un conseil unique et l'attitude des parties en cause est, en fait, très différente de celle que nous pourrions espérer. L'objectif recherché dans l'examen de l'approche d'un conseil unique, est de cerner les différentes possibilités d'intervention et de faire comprendre aux parties qu'il en va de leur intérêt commun de parvenir à une solution.

En fait, il y a plusieurs solutions possibles au problème des écoles secondaires d'Ottawa. J'en ai conclu que si l'on envisageait le problème sous l'angle d'un conseil unique, nombre de solutions proposées à la Commission par le CÉSCO et le CSO paraîtraient préférables à la

disparité actuelle. Il est vrai que pendant, dans l'immédiat, certaines de ces solutions auraient un effet perturbateur et seraient cause de déceptions. Quoi qu'il en soit, et compte tenu du peu de ressources disponibles pour régler le problème, je suis convaincu qu'un conseil unique insisterait sur l'utilisation rationnelle des installations actuelles pour épargner les deniers publics. On trouvera certains exemples de cette rationalisation dans les sections qui suivent.

La zone de fréquentation centrale offre plusieurs possibilités

Il existe plusieurs possibilités pour résoudre les problèmes de surpopulation et de locaux inadéquats à l'école Immaculata, et aucune ne serait écartée à la légère par un conseil unique. Au contraire, le conseil serait, à juste titre, fier des résultats obtenus récemment par le Centre d'éducation permanente et se montrerait peu enclin à perturber inconsidérément ses programmes. On trouvera, à l'Annexe 8, la description de ces programmes. Fort de ce qui précède, c'est avec grand soin qu'un conseil unique envisagerait le transfert du programme de l'école Immaculata dans les locaux du Collège Algonquin, actuellement en vente et situé sur la promenade Echo. Cependant, il s'attacherait à faire valoir que les coûts de rénovation du Collège Algonquin, pour l'équiper de salles de gymnastique et d'un auditorium, pourraient être excessifs, si l'on songe que ces installations existent déjà au Centre d'éducation permanente où elles sont notoirement sous-utilisées.

Je ne pense pas qu'un conseil unique hésiterait, par principe, à transférer son programme d'éducation permanente au Collège Algonquin si cela s'avérait la solution la plus prudente sur

«Le moment est venu pour le gouvernement provincial d'étudier les avantages et les inconvénients de certains types de fusion.» [Traduction]
Margaret Woodley, parent d'élève et membre de la SSPA.

le plan financier. S'il fallait procéder à des rénovations de toute façon, le transfert au Collège Algonquin pourrait permettre de corriger certains défauts du site actuel, comme le manque d'espace de garderie, par exemple. Un conseil unique se tournerait peut-être vers Fisher Park, où se trouve actuellement l'école secondaire Notre-Dame, pour y donner ses programmes d'éducation des adultes, à condition qu'il puisse trouver de nouveaux locaux pour les élèves de Notre-Dame. On découvrirait peut-être aussi qu'il n'est pas nécessaire d'interrompre le programme d'enseignement des langues d'origine (ici le chinois), qui est offert dans cet établissement en fin de semaine.

Peut-être qu'un conseil unique profiterait de l'occasion pour offrir au Centre d'éducation permanente un programme vraiment régional en transférant ses principaux programmes dans un autre établissement et en aménageant d'autres établissements satellites dans la région avec l'aide des autres conseils, du milieu des affaires et du monde syndical. Cette façon de procéder, suggérée par l'un des conférenciers lors de notre tribune, pourrait être réalisée grâce à une nouvelle co-entreprise destinée à trouver une solution vraiment régionale à l'importante question de l'éducation des adultes. On ferait alors appel aux gens d'affaires, aux syndicats et à d'autres services gouvernementaux (Services sociaux et communautaires, Industrie, Commerce et Technologie, Formation professionnelle). Si l'on adoptait cette approche, où prime l'intérêt des élèves, les titres de propriété n'auraient que peu d'importance.

Un conseil unique, ayant pour priorité l'intérêt des élèves, ne trouverait aucune de ces solutions totalement insatisfaisante. Par contre, il existe probablement d'autres possibilités qu'un conseil unique serait en mesure de découvrir et d'approfondir.

Gérée comme il convient, la zone de fréquentation ouest dispose de suffisamment de locaux pour les deux conseils

Encore une fois, si ce problème ne concernait qu'un seul conseil, je suis sûr qu'il serait déjà résolu. Il serait considéré comme inacceptable que les élèves de Notre-Dame disposent de locaux loués à court terme et nécessitant d'importantes rénovations. Je suis persuadé qu'un conseil unique songerait à négocier un bail à long terme, pour un prix raisonnable, et à moderniser les locaux selon les normes établies. L'emplacement du site laisse peut-être à désirer et il faudra continuer à discuter avec la communauté de la question de l'accès. Ce serait une école plus grande que Highland Park, autre possibilité envisagée, et qui conviendrait peut-être mieux en tant qu'école composite. Cette solution serait pourrait particulièrement intéressante si le prix était avantageux.

Mais le conseil préférerait peut-être transférer le programme de l'école Notre-Dame à l'école Highland Park, ce qui le situerait alors dans un établissement de la zone de fréquentation ouest. On y disposerait de locaux spacieux pour le programme d'enseignement de base. Il faudrait faire des rénovations, mais sûrement pas plus que pour s'installer à Fisher Park et on ne dérangerait les élèves de Highland Park qu'une seule fois. Il serait important que leur déménagement dans de nouveaux locaux soit bien organisé. Ce transfert pourrait apparaître

comme une façon de remédier à la sous-utilisation de l'établissement. Je suis convaincu que la communauté desservie par l'école Highland Park accepterait d'utiliser d'autres locaux si certaines ressources permettraient d'offrir à ses élèves des programmes nouveaux et améliorés.

Une fois rénovée, Highland Park ne serait pas une grande école présentant un fort potentiel d'expansion. Bien que son emplacement dans les limites ouest d'Ottawa n'est pas parfait, l'école Sir John A. Macdonald, utilisée comme centre de documentation des enseignants, pourrait être considérée de façon favorable comme une école moderne d'où aucun élève ne devrait être déplacé. Ou bien, si son emplacement ne peut convenir, un conseil unique essayerait de l'échanger au CSLF contre l'école Champlain. Bien que son emplacement ne soit pas idéal, c'est une école secondaire polyvalente et moderne située dans l'ouest. Elle est, comme nous le verrons plus loin, grandement sous-utilisée à l'heure actuelle. L'école Sir John A. Macdonnald est sans doute beaucoup mieux située pour le CSLF que l'École secondaire Champlain. Son programme de formation d'enseignantes et d'enseignants pourrait être transféré dans un autre établissement puisque ce n'est pas une école communautaire et qu'elle n'est pas particulièrement bien placée. J'ai du mal à croire qu'il soit impossible de résoudre le problème de zonage pouvant résulter de ce transfert.

<u>Les établissements scolaires de la zone de fréquentation sud pourraient occuper une place prépondérante dans l'élaboration d'une solution commune</u>

Il me semble évident que si un seul conseil était en cause, on jugerait inacceptable qu'un important groupe d'élèves du secondaire soit concentré à St Patrick alors qu'aucune des écoles

voisines (Ridgemont, Canterbury et Hillcrest) n'est utilisée à capacité maximale. Canterbury a été rénovée pour accueillir les programmes d'arts régionaux, mais je ne pense pas que la communauté desservie par cette école serait farouchement opposée à recevoir dans ses locaux les élèves de Ridgemont et de Brooklane pendant qu'on réaménage ces écoles pour y transférer les élèves de St Patrick. On établira peut-être que cette solution risque de trop perturber le fonctionnement des écoles voisines et qu'il serait préférable de construire un nouvel établissement, compte tenu de la hausse des effectifs prévue dans cette zone. Je le répète, aucune de ces solutions n'est idéale, mais, à mon sens, aucune n'est totalement inacceptable non plus.

PARTIE VIII

SUSCITER UN CLIMAT PROPICE AU COMPROMIS ET À DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA BONNE FOI

Le dilemme d'Ottawa-Carleton provient, bien sûr, de ce que nous avons affaire ici à plusieurs conseils communautaires, de sorte que personne n'est capable, ni n'est tenu, de le régler ou de le résoudre aux moindres frais. Le seul souci de chaque partie consiste à déclarer inacceptable toute solution qui n'est pas la sienne, ce qui provoque, en retour, la colère de tous ceux qui pourraient avoir à subir le contrecoup de certaines solutions. On assiste même à ce que je considère comme une exagération qualifiée des conséquences que pourrait avoir toute solution jugée moins avantageuse. Ainsi, je ne pense pas que le transfert du Centre d'éducation permanente signerait l'arrêt de mort des programmes d'éducation des adultes dans la région, ni que le fait de transférer Immaculata au Collège Algonquin reléguerait l'enseignement catholique au second rang. Je ne crois pas non plus que si chaque conseil consacrait certaines de ses ressources à la résolution de ce problème ce serait aux dépens des immigrants, des mères célibataires, des assistés sociaux, des élèves suivant les cours d'anglais langue seconde ("ALS"), ou de qui que soit.

Ensuite, même pour un conseil unique, aucune des solutions proposées, ou toute autre qui pourrait être envisagée, ne serait gratuite. Un établissement mal placé serait peut-être inacceptable à un prix, et tout à fait acceptable à un autre, surtout s'il s'avérait possible de consacrer les économies ainsi réalisées à la prestation de meilleurs programmes scolaires. Une école sans installations récréatives de premier ordre pourrait être acceptable si les élèves qui la

fréquentent pouvaient accéder aux installations d'autres écoles relevant du même conseil. Un conseil pourrait accepter, encore qu'à contre coeur, de se défaire d'une école réputée si la menace de transfert ne pesait plus sur les autres. Deux écoles rénovées disponibles en 1992 et une école neuve en 1994 pourraient sembler préférables à trois écoles rénovées disponibles immédiatement. Les permutations et combinaisons sont complexes et illimitées, et il n'y a pas de réponse absolue. Ce sont là des questions que les conseils ont eu à résoudre depuis plus d'un siècle, année après année sur leur territoire de compétence. Je suis persuadé que, s'ils visent un objectif commun, les conseils d'Ottawa peuvent résoudre ce problème.

Les parties ont besoin d'un plan regroupant des objectifs communs

À mon sens, la meilleure façon pour le gouvernement provincial d'aider cette communauté est d'intervenir immédiatement et énergiquement afin de lui fournir les outils dont elle a besoin pour régler elle-même son problème. Ce n'est que si la communauté, les outils en main, échoue dans sa tâche que le gouvernement devrait intervenir pour lui imposer des solutions. La communauté a besoin d'un plan basé sur des intérêts communs qui devra contenir les éléments suivants:

Critères: Pour être efficace, toute solution doit pallier les disparités dans les possibilités de s'instruire offertes aux élèves des écoles séparées relevant du CÉSCO. Nous savons qu'aucune solution ne permettra d'atteindre une parfaite égalité, mais toute inégalité marquée doit être éliminée. Si nous combinons les ressources comme il convient, ce résultat devrait pouvoir être atteint sans perturber les programmes du CSO.

Irrévocabilité: Pour être efficace, la solution adoptée devrait apporter une réponse définitive à toute revendication présentant un caractère inhabituel, que celle-ci trouve son origine dans l'histoire, la recherche de l'équité, la disparité ou les trois à la fois. Toute solution devrait comporter la reconnaissance par les parties en cause du fait que les revendications extraordinaires ont été réglées et qu'une base stable a été trouvée pour l'avenir.

Négociation: C'est en collaborant avec le Ministère de l'Éducation que les représentants de cette communauté découvriront la solution la plus appropriée. Les parties en jeu sont mieux à même de juger des mérites relatifs des compromis à faire. Les parties devraient retourner à la table des négociations avec le plan basé sur leurs objectifs communs.

Calendrier: Les parties connaissent bien ce problème. Une fois qu'on leur aura donné le plan regroupant leurs objectifs communs, il ne devrait pas leur falloir plus de soixante jours pour parvenir à une solution. Toute solution devrait comporter l'amorce d'un soulagement immédiat (par exemple, le transfert d'une école en juillet 1992) et être totalement réalisée au plus tard dans les délais nécessaires pour construire une école si les travaux étaient entamés immédiatement (ce qui prendrait probablement de 18 à 24 mois à compter de la date de ratification d'une entente).

Ressources: À moins que les parties ne sachent quelles ressources appliquer aux solutions, elles ne seront pas en mesure de conclure une entente. Il faut donc fixer une enveloppe budgétaire dans les limites de laquelle les parties devront opérer. Il n'existe pas de

règle pour calculer avec précision quelle somme sera requise, puisque ce montant dépendra dans une certaine mesure des décisions prises.

À mon avis, on peut fixer le plafond des dépenses aux coûts de construction de trois nouvelles écoles, ce qui devrait correspondre, à ce qu'on m'a dit, à environ 75 millions de dollars, coût des terrains compris, en supposant qu'on puisse en trouver. La limite inférieure correspond au coût d'acquisition de trois écoles déjà construites, soit quelque 30 millions de dollars si l'on en juge par la vente récente de l'école Sir Wilfrid Laurier, qui appartenait au CSC, ou à un montant plus élevé si l'on s'en tient aux valeurs estimatives que le CSO nous a fournies pour ses propres installations.

Financement partagé: À mon avis, le Ministère, le CÉSCO et le CSO devraient tous trois contribuer à cette enveloppe budgétaire. Pour les raisons que j'expliquerai dans la section suivante sur le CSLF, je ne recommande pas qu'on demande à ce dernier de participer à l'enveloppe budgétaire. Cependant, il pourrait, dans un certain nombre de cas, améliorer sa position en offrant d'acheter, de vendre ou de partager certaines installations.

La détermination des parts relatives des trois parties dans un financement commun n'est pas tant affaire de calcul que de simplicité et d'acceptation. Quant au Ministère, il devrait, comme on l'a déjà vu, assumer une partie des coûts puisqu'ils font partie des frais entraînés par une évolution normale. Le Ministère est le partenaire de la communauté, et, à ce titre, il doit l'aider à régler les disparités occasionnées par les changements survenus pendant les années

quatre-vingts. Comme avec d'autres parties, c'est en offrant une solution acceptable à la communauté qu'on mettra fin aux conflits actuels tout en créant une base solide sur laquelle s'appuieront les décisions futures en matière de ressources. Le gouvernement provincial devrait être prêt à participer à une solution capable de passer le test de l'acceptation communautaire. Je recommande que sa contribution soit établie à 50 p. 100 du coût final réel.

Pour ce qui est des conseils, je recommande qu'ils se partagent le solde du coût des ressources nécessaires. Cela est essentiel pour assurer l'acceptation de cet arrangement par le reste de la province, puisqu'Ottawa est, après tout, l'une de nos villes les plus riches et qu'il serait normal qu'elle contribue à la solution d'un problème qui la concerne directement.

Chaque conseil devrait assumer une part égale des frais, qu'il pourrait acquitter en espèces ou sous forme d'installations, selon ce qui aura été convenu, montrant ainsi que le concept de responsabilité conjointe de la communauté locale n'est pas un vain mot.

Les quatre tableaux qui suivent n'indiquent les coûts à assumer par les parties, ainsi que la situation de trésorerie du CSO dans chacun des quatre scénarios envisagés. Le Tableau 1 situe le coût des installations transférées à 10 millions de dollars, et celui des installations neuves à 20 millions de dollars, mais ne tient pas compte des coûts de transaction nécessaires au transfert des programmes. Le Tableau 2 fixe ces chiffres à 15 et 20 millions de dollars, respectivement. Le Tableau 3 place hypothétiquement ces chiffres à 15 et 20 millions de dollars, et le Tableau 4 les situe à 15 et 25 millions de dollars. Les tableaux chiffrent, pour chacune des

parties, le coût de quatre combinaisons différentes, installations actuelles et installations neuves, qu'elles pourraient négocier entre elles.

«Ne construisez pas plus de bâtiments qu'il n'en faut, ne dépensez pas plus qu'il ne faut et n'augmentez pas les impôts tant que l'enveloppe fiscale actuelle n'est pas dépensée à bon escient.» [Traduction] Paul Kerzon.

ILLUSTRATION DES RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES INSTALLATIONS SUR LA BASE DES COÛTS PARTAGÉS

Tableau 1

Plan	Coût*	Ministère	CÉSCO	CSO	Situation de trésorerie du CSO**
3 écoles transférées	30 000 000	15 000 000	7 500 000	7 500 000	22 500 000
1 nouvelle école (2 écoles transférées	40 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
2 nouvelles écoles (1 école transférée)	50 000 000	25 000 000	12 500 000	12 500 000	(2 500 000)
3 nouvelles écoles	60 000 000	30 000 000	15 000 000	15 000 000	(15 000 000)

* Hypothèse: Les écoles transférées coûtent 10 millions de dollars. Des écoles neuves coûtent 20 millions de dollars.
** Nota: Ces calculs ne tiennent pas compte de l'achat éventuel du Collège Algonquin. S'il faisait partie des installations transférées, le produit de la vente revenant au CSO serait diminué d'autant.

Tableau 2

Plan	Coût*	Ministère	CÉSCO	CSO	Situation de trésorerie du CSO**
3 écoles transférées	30 000 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	22 500 000
1 nouvelle école (2 écoles transférées	45 000 000	11 500 000	11 250 000	11 250 000	8 750 000
2 nouvelles écoles (1 école transférée)	60 000 000	30 000 000	15 000 000	15 000 000	(5 000 000)
3 nouvelles écoles	75 000 000	37 500 000	18 750 000	18 750 000	(18 750 000)

* Hypothèse: Les écoles transférées coûtent 10 millions de dollars. Des écoles neuves coûtent 25 millions de dollars.
** Nota: Ces calculs ne tiennent pas compte de l'achat éventuel du Collège Algonquin. S'il faisait partie des installations transférées, le produit de la vente revenant au CSO serait diminué d'autant.

Tableau 3

Plan	Coût*	Ministère	CÉSCO	CSO	Situation de trésorerie du CSO**
3 écoles transférées	45 000 000	22 500 000	11 250 000	11 250 000	33 750 000
1 nouvelle école (2 écoles transférées	50 000 000	25 000 000	12 500 000	12 500 000	17 500 000
2 nouvelles écoles (1 école transférée)	55 000 000	27 500 000	13 750 000	13 750 000	1 250 000
3 nouvelles écoles	60 000 000	30 000 000	15 000 000	15 000 000	(15 000 000)

* Hypothèse: Les écoles transférées coûtent 10 millions de dollars. Des écoles neuves coûtent 20 millions de dollars.
** Nota: Ces calculs ne tiennent pas compte de l'achat éventuel du Collège Algonquin. S'il faisait partie des installations transférées, le produit de la vente revenant au CSO serait diminué d'autant.

Tableau 4

Plan	Coût*	Ministère	CÉSCO	CSO	Situation de trésorerie du CSO**
3 écoles transférées	40 000 000	22 500 000	11 250 000	11 250 000	33 750 000
1 nouvelle école (2 écoles transférées	55 000 000	27 500 000	13 750 000	13 750 000	16 250 000
2 nouvelles écoles (1 école transférée)	65 000 000	32 500 000	16 250 000	16 250 000	(1 250 000)
3 nouvelles écoles	75 000 000	37 500 000	18 750 000	18 750 000	(18 750 000)

* Hypothèse: Les écoles transférées coûtent 10 millions de dollars. Des écoles neuves coûtent 25 millions de dollars.
** Nota: Ces calculs ne tiennent pas compte de l'achat éventuel du Collège Algonquin. S'il faisait partie des installations transférées, le produit de la vente revenant au CSO serait diminué d'autant.

Pour ce qui est du CSO, sa part dans les divers scénarios correspond, dans les grandes lignes, à la contribution qu'il avait convenu d'apporter en vertu de l'entente passée dans le cadre du projet de loi 30 et aujourd'hui contestée. Il pourrait parvenir, en cédant certaines installations, à enregistrer de fortes recettes susceptibles d'alimenter certains de ses grands projets, tels que programmes d'éducation des adultes, ALS, services de consultation et garderie. Le CÉSCO, quant à lui, pourrait assurer sa participation par la cession d'écoles et de terrains inoccupés, si nécessaire. Il est vrai qu'un partage égal des coûts pourrait être considéré comme un fardeau plus lourd en ce qui le concerne. Mais il n'est pas moins vrai que cette formule présente de nombreux avantages pour lui, ne fût-ce que parce qu'il pourrait remplacer une longue incertitude par des résultats positifs immédiats. Pour le Ministère, même d'un point vue strictement financier, sa contribution se limiterait à un investissement initial relativement modeste pour assurer l'optimisation future des ressources en place et à venir.

Encouragements: L'enveloppe budgétaire ne concerne que les dépenses en immobilisations. Cependant, toutes les parties devront s'efforcer d'élaborer des solutions économiques pour alléger le fardeau fiscal de leurs contribuables. Si les parties peuvent trouver les solutions les plus avantageuses, elles récupéreront les économies ainsi réalisées.

Résolution finale: Si le plan regroupant des objectifs communs ne se traduit pas par une résolution consensuelle d'ici la mi-décembre 1991, le ministre devrait demander à la Commission de recommander une solution nécessitant le recours à la loi, s'il le faut. Comme

il serait bon d'avoir certains éléments en place d'ici septembre 1992, le Ministère devrait commencer dès maintenant à préparer les mesures législatives nécessaires.

Recommandation: Le Ministère devrait fournir au CSO et au CÉSCO un plan comportant des objectifs communs en vue de parvenir à une solution négociée du problème d'Ottawa, faute de quoi on aura recours à la loi, si nécessaire, pour résoudre le problème.

PARTIE IX

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LANGUE FRANÇAISE

Le Conseil scolaire de langue française a été créé en 1988. Il comprend une section publique et une section catholique, qui ont chacune à peu près les mêmes compétences qu'un conseil scolaire. Les domaines relevant de la compétence exclusive du conseil plénier sont limités. Le projet de loi 109, portant création du CSLF, stipulait le transfert d'écoles de langue française des conseils existants, qui, en vertu du paragraphe 59(8), devaient être attribuées en fonction de leur provenance. En d'autres termes, les emplacements scolaires transférés par le CSO et le CSC devaient être attribués à la section publique, tandis que ceux transférés par le CÉSCO et le CÉCRC revenaient à la section catholique. Le paragraphe 59(10) prévoit toutefois une procédure d'attribution des emplacements scolaires d'une section à l'autre, en cas de «déplacement important des effectifs». Le tableau de l'annexe 9 mentionne les établissements scolaires du CSLF dont il est question dans ce rapport. Leur situation géographique est indiquée sur la carte de l'annexe 10.

La section publique accuse un excédent de places au niveau secondaire

Les premières attributions effectuées en vertu du projet de loi 109 n'ont pas été vraiment modifiées. Il apparaît maintenant que ces mesures n'ont pas conduit à une répartition stable des ressources entre les deux sections. En effet, la section publique manque de locaux au niveau

«Le droit à l'éducation en langue française date d'à peine dix ans et les services en français dans les régions désignées datent à peine de quatre ans et le premier conseil scolaire de langue française à peine de trois ans. Beaucoup de progrès vous direz, mais moi je dis que je considère que c'est beaucoup de rattrapage. Un Conseil en développement n'est pas comparable à un Conseil qui existe dans cette région depuis au delà de cent ans.» Serge Plouffe.

élémentaire: elle dispose de 2 480 places pour servir 2 197 élèves. D'un autre côté, elle a un surplus de places au niveau secondaire: 6 584 places pour 2 713 étudiants. Le graphique de l'annexe 11 indique le taux d'occupation de chaque section aux niveaux élémentaire et secondaire.

La section publique a besoin de plus de places au niveau élémentaire

La section publique aimerait disposer de quatre écoles élémentaires réparties dans diverses zones de la région. Dans le cas des écoles Charlotte Lemieux et Le Trillium, les besoins sont, paraît-il, particulièrement pressants. On sait que les effectifs de l'école Charlotte Lemieux s'élèvent à 83,7 p. 100 de la capacité d'accueil évaluée par le Ministère et le conseil prévoit qu'ils atteindront 113 p. 100 pendant l'année scolaire 1991-1992. L'école Le Trillium, construite en 1910, est occupée à 76 p. 100 de sa capacité, mais certaines de ses salles de classe sont considérées comme étant en dessous des normes. Dans les deux cas, la communauté a le profond sentiment que les installations sont inadéquates. Ses membres doutent que les droits en matière d'éducation de leur minorité, garantis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, aient été respectés. Dans le cas de l'école Le Trillium, l'affaire a été portée devant les tribunaux.

La section publique n'a pas d'école secondaire adéquatement située pour servir les élèves de langue française résidant dans l'extrémité ouest de la région. Pour l'instant, l'école Champlain, située à l'extrémité ouest d'Ottawa, est l'établissement le plus à l'ouest dont dispose

la section. La section publique, comme son analogue catholique, estime avoir grandement besoin d'une école plus à l'ouest, pour faciliter son mandat.

Les bases d'une réattribution mutuellement bénéfique sont claires

La section catholique du CSLF dispose, au niveau élémentaire, de places vacantes qui pourraient servir à combler les besoins de la section publique. La section catholique fait savoir qu'elle est prête à échanger des places à l'élémentaire contre des places au secondaire, là où la chose s'impose. Elle dispose actuellement de 17 772 places dans ses écoles élémentaires pour 11 083 élèves. Elle n'a par contre que 3 636 places pour ses 3 053 élèves du secondaire (voir annexe 11).

La section catholique a besoin de plus de places au niveau secondaire

La section catholique n'a pas d'établissement secondaire ailleurs que dans la partie est de la région. Ainsi, un élève catholique de langue française (10ème année et au-dessus) qui vit à l'extrémité ouest de la région et qui désire fréquenter l'une des écoles de la section doit parcourir plus de la moitié de la région en passant par le centre-ville. En réalité, peu d'élèves s'astreignent à un tel parcours et la majorité préfèrent fréquenter l'école Champlain , école secondaire de la section publique, ou des écoles secondaires des conseils de langue anglaise situées dans l'ouest. Le succès que connaît l'École secondaire de l'ouest dès son ouverture, cette année, témoigne d'une certaine demande de services éducatifs en français dans la partie la plus à l'ouest d'Ottawa-Carleton. L'École secondaire de l'ouest accueille des élèves de 8ème et de 9ème années dans l'ancienne école élémentaire Brooklane, que la section loue au CSC.

C'est pourquoi, la section catholique cherche une école pour accueillir ses élèves à l'ouest. Elle cherche aussi une école dans le Sud. En effet, pour l'instant, ces élèves fréquentent l'école Charlebois gérée par la section publique, ou des écoles de la section catholique situées dans l'Est (Samuel Genest et André Laurendeau). Enfin, la section catholique a acheté récemment l'école Wilfrid Laurier à un promoteur qui l'avait acquise du CSC. La section demande maintenant des crédits rétroactifs pour cet établissement, acquis en vue de remplacer l'ancienne école Samuel Genest.

En résumé, les principaux besoins peuvent être définis comme suit:

1. Des places au niveau élémentaire pour la section publique
2. Des établissements secondaires situés plus à l'ouest pour la section publique
3. Des établissements secondaires situés dans l'Ouest et dans le Sud pour la section catholique.
4. Des crédits destinés à aider au financement de l'achat, par la section catholique, de l'actuelle école Samuel Genest.

<u>Une approche axée sur les élèves devrait permettre de résoudre ce problème</u>

Personne n'est d'accord pour dire qui est responsable de la disparité continuelle des ressources au sein du CSLF. Il est toutefois clair que la faute n'en revient pas aux élèves. En effet, ni les élèves des écoles élémentaires surchargées de la section publique, ni ceux des écoles

secondaires catholiques, qui doivent choisir entre leurs droits à une éducation religieuse et leurs droits à une éducation en langue française, ne peuvent être tenus pour responsables de l'état actuel des choses.

Cependant, contrairement au différend qui oppose le CSO et le CÉSCO, ce problème sévit au sein d'un même conseil. On comprend donc difficilement pourquoi aucune solution n'a été trouvée. En bref, les sections ne sont pas parvenues à échanger les places de secondaire de la section publique contre des places d'élémentaire de la section catholique. On aurait pu régler le problème par accord entre les conseils. Les grands perdants sont les élèves, et il n'est pas étonnant que ces derniers trouvent la situation intolérable. Eux sont prêts à partager!

Le problème paraît toutefois moins complexe et les solutions plus limitées. En effet, le projet de loi 109 stipule une nouvelle attribution des emplacements scolaires en cas de «déplacement important des effectifs» d'une section à l'autre. La section catholique se dit prête à céder des places d'élémentaire en échange d'un certain partage des installations du niveau secondaire. Il se peut que les places qu'elle a offertes auparavant ne convenaient pas. Dans une approche axée sur les élèves, de tels problèmes pourraient être très rapidement résolus. Il est possible que la section publique, réticente à partager ses locaux avec son pendant catholique, devra se rendre au fait que, sur le plan financier, les deux sections prises ensemble ne peuvent se permettre, à ce stade de leur existence, de refuser des arrangements convenables portant sur

«Enfin, depuis top longtemps les jeux de négociations, d'anciennes disputes de "politcaillage" se font aux dépends de nos situation inacceptable, intolérable. Chaque enfant devrait jouir de ressources égales/équitables pour lui permeetre un éducation de qualité répondant à ses besoins et une qualité de vie des plus propices à son épainouissement.»
Maureen Drouin, Association Parents-instituteurs de l'école Lamoureux.

le partage des établissements du secondaire. Dans l'état actuel des choses, il se pourrait en effet que, pour garantir l'égalité en matière d'éducation, qu'un partage des ressources soit nécessaire si l'on veut fournir aux établissements l'espace dont ils ont besoin afin d'offrir une gamme complète de programmes.

Pendant que la Commission siégeait, la section publique a été (de fait) confiée au Ministère des Affaires municipales, à la suite de mesures inhabituelles prises à cause de sa prétendue incapacité financière. À cause de cela, il lui sera plus difficile de participer aux efforts à court terme qui doivent être entrepris pour régler le problème d'attribution des locaux. C'est l'une des principales raisons qui m'ont empêché de proposer la pleine participation du CSLF aux négociations envisagées entre le CSO et le CÉSCO. De toutes façons, tant que ses propres problèmes ne seront pas résolus, il n'aura pas grand-chose à offrir. La question d'une ou de plusieurs écoles de langue française dans l'Ouest de la région restera toujours très épineuse. Sans expérience fructueuse de partage des locaux sous-utilisés, il n'y a aucune raison de fournir un autre établissement qui sera, lui aussi, sous-utilisé.

<u>L'école Samuel Genest devrait faire l'objet de l'octroi de crédits</u>

La Commission a reçu quelques témoignages au sujet de l'acquisition, par la section catholique, de l'école Wilfrid Laurier, maintenant Collège catholique Samuel Genest. Pour résumer en quelques mots une histoire longue et quelque peu incomplète, je dirai que la section catholique a acheté l'établissement à un promoteur, qui l'avait lui-même acheté au CSC tandis que le conseil était en pourparlers avec le Ministère au sujet d'une subvention. La section

catholique a conclu l'achat sans avoir encore reçu de subvention. Elle affirme avoir été forcée d'agir rapidement afin d'éviter que l'emplacement soit perdu en tant qu'école. Or, le Ministère se montre réticent à accorder des crédits de façon rétroactive pour aider les conseils qui ont procédé à l'achat de biens sans attendre la subvention.

D'un autre côté, il s'agissait de circonstances particulières. Des événements importants ont eu lieu avant que le CSLF ne soit pleinement fonctionnel. L'ancienne école Samuel Genest, qui n'avait pas été construite comme école secondaire, était inadéquate. L'établissement acheté est maintenant surpeuplé et l'on doit avoir recours à deux salles de classe mobiles. Tout cela à un coût bien moindre que ce qu'il aurait fallu pour une nouvelle école. C'est pourquoi, à mon avis, si le problème n'est pas réglé tout de suite, il viendra s'ajouter à la liste des points en suspens qui retardent tout progrès futur.

Il convient de trouver un terrain d'entente avec le CSLF

Je recommande que le Ministère apporte à la table de négociations la subvention nécessaire à l'acquisition de la nouvelle école Samuel Genest. Le Ministère pourrait, en retour, demander au CSLF de régler ses problèmes internes de disparité dans la répartition des ressources. On pourrait faciliter le processus en accordant de nouveaux crédits pour la rénovation et l'utilisation de l'ancienne école Samuel Genest par la section publique. Le Ministère devrait aussi étudier, avec le CSLF, quelles mesures prendre pour garantir un usage commun aux deux sections de l'école Sir John A. Macdonald, dans l'Ouest. On pourrait parvenir à une telle solution en échangeant cet établissement contre l'école Champlain, dans le

cadre d'un accord annexe aux négociations entre le CSO et le CÉSCO. De cette façon, le CSLF pourrait jouer un rôle constructif dans les négociations entre le CSO et le CÉSCO et en tirer un certain profit, mais sans pour autant participer formellement aux négociations.

Si le CSLF ne parvient pas à résoudre ses problèmes internes de répartition des locaux avant la mi-décembre 1991, je suis prêt à préconiser l'intervention du Ministère. En attendant, j'aimerais recommander au Ministère de préparer un amendement au paragraphe 59(10) pour permettre à chaque section de demander une redistribution des locaux lorsque tel est l'intérêt des élèves du CSLF. Si la redistribution des locaux est terminée à la mi-décembre sans que soit réglé le problème de l'école pour la zone ouest, je suggérerais alors qu'on en fasse une question prioritaire de la procédure recommandée de planification coopérative.

Recommandation: Le Ministère devrait verser une subvention au CSLF pour l'acquisition du Collège catholique Samuel Genest, sous réserve que ce conseil remédie à la disparité actuelle de ses ressources.

PARTIE X

CONCLUSION

Pour ce qui est de l'attribution des locaux scolaires, la communauté d'Ottawa-Carleton doit pouvoir s'appuyer sur une procédure de planification stable. Il s'agit là d'un projet à long terme dans lequel le Ministère devrait jouer un rôle directeur. Ce projet ne peut toutefois être réalisé sans que soient d'abord résolues un certain nombre de difficultés à court terme. Les problèmes relatifs aux locaux du CÉSCO et du CSLF découlent d'un long processus de changements dans les droits en matière d'éducation, provoqués à la fois par les changements démographiques et les modifications d'ordre législatif des années quatre-vingts. C'est pourquoi, le Ministère et les parties concernées doivent assumer équitablement le coût de ces changements, en payant notamment pour résoudre ces problèmes. Vu leur intérêt commun, les parties devraient retourner à la table de négociation pour s'entendre sur une solution économique. Si elles ne parviennent pas à un accord, d'autres recommandations ne se feront pas attendre. Il est toutefois de loin préférable que la communauté prenne les décisions nécessaires à l'attribution des locaux, car son consentement constitue un élément important de toute solution.

Cette communauté a ressenti de façon intense la plupart des tensions constatées ailleurs dans le pays, en ces temps difficiles que nous traversons. En fait, elle a même très bien su gérer nombre des aspects de ces problèmes de locaux. C'est pourquoi, je suis confiant qu'avec l'aide de la province, elle peut résoudre ses problèmes immédiats et progresser. Il en va en effet de l'intérêt de toute la communauté de s'y appliquer, et plus important encore, de l'intérêt de

ses élèves qui sont en droit d'attendre que la communauté consacre les ressources considérables dont elle dispose à la recherche continue de l'excellence en matière d'éducation.

ANNEXES

MANDAT DE LA COMMISSION

Etudier le problème des locaux des cinq conseils scolaires de la munipalitié régionale d'Ottawa-Carleton, y compris:

i) l'âge, l'état, la capacité d'accueil et l'utilisation actuelle des écoles existantes;

ii) les effectifs aux paliers élémentaire et secondaire de chacun des conseils scolaires et ce, pour la période de dix ans commençant en septembre 1986;

iii) les effets du financement intégral du conseil d'écoles séparées et de la création du conseil de langue française sur la répartition des installations scolaires existantes;

iv) la gamme de programmes et services éducatifs offerts par chaque conseil scolaire; et

v) les conflits en matière de locaux au sein de la région;

et faire des recommandations à la ministre relativement à la réparition des installations scolaires existantes et à l'addition d'installations supplémentaires, en prenant en considération les programmes et les services qui étaient offerts au 30 septembre 1990, ainsi que les impôts que doivent payer les contribuables provinciaux et municipaux.

De plus, la Commission aura les tâches suivantes:

(a) demander aux conseils scolaires de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et au minstère de l'Education de lui soumettre des mémoires, et inviter publiquement les particuliers et organismes intéressés à se pencher sur le problème des locaux dans la région;

(b) obtenir d'autres documents (plans architecturaux, cartes, photographies, etc.);

(c) obtenir, s'il y a lieu, les services de conseillers;

(d) demander, s'il y a lieu, des renseignements et des lignes directrices supplémentaires;

(e) entreprendre toute activité requise dans le cadre de son mandat;

(f) faire des recommandations pour s'assurer qu'aucun employé ni aucune employée d'un conseil ne perdra son poste par suite des transferts d'installations recommandés et

(g) faire des recommandations en tenant compte du fait que toute autorité ministérielle our mesure législative requise pour leur mise en oeuvre relève des pouvoirs constitutionnels de l'Assemblée législative.

La Commission sera constituée le 1er juin 1991 et soumettra par écrit les résultats de son enquête et des recommandations à la ministre le 1er octobre 1991 au plus tard. Elle sera composée d'une personne, qui recevra l'appui d'un groupe formé d'un professionnel ou d'une professionnelle à l'emploi du Ministère et de deux membres du personnel administratif détachés pour la durée du mandat de la commission, et d'autres membres du personnel professionnel du Ministère. La Commission conduira la totalité ou une partie de son enquête dans la municipalité d'Ottawa-Carleton.

LA TRIBUNE PUBLIQUE

Contexte

L'étude préliminaire reprenait six questions soulevées au cours des travaux de la Commission. Après la publication de l'étude préliminaire, le 4 septembre 1991, la Commission a tenu une tribune publique afin de donner l'occasion à un plus large public de discuter des questions abordées dans l'étude préliminaire ou d'autres points relatifs au mandat de la Commission. Les tribunes se sont tenues les 12, 13 et 14 septembre 1991.

Pendant la semaine du 2 au 7 septembre 1991, la Commission a annoncé la tribune publique dans la presse locale. Le lecteur trouvera ci-après les exemples de ces annonces. En plus de la publication des annonces, la Commission a contacté chaque conseil scolaire et un grand nombre des personnes et des organismes qui lui avaient soumis des mémoires par écrit. Des perturbations dans les services postaux l'ont cependant empêché de prendre contact avec tous ces intervenants.

Au cours des cinq jours qui ont précédé les tribunes, la Commission a reçu 120 appels téléphoniques à leur sujet. Les interlocuteurs qui désiraient participer aux tribunes ont été inscrits sur une liste de pré-inscription et se sont vu accorder la priorité de parole aux tribunes. La plupart de ceux qui ont téléphoné voulaient aborder des questions bien précises. C'est pourquoi le personnel de la Commission a essayé de les inscrire d'avance aux séances où ces questions devaient être abordées.

La tribune publique s'est tenue dans la salle du Conseil de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, au 111 rue Lisgar, à Ottawa. Cette salle ne pouvant accueillir plus de 250 personnes, la Commission a installé un circuit fermé de télévision dans l'antichambre pour permettre à ceux qui n'avaient pas de place à l'intérieur de suivre les débats. Le taux de participation aux neufs séances a été bon, puisqu'il y avait toujours au moins 100 personnes présentes. Quelques séances se sont déroulées devant une salle pleine et la participation a même dépassé les 300 personnes à deux occasions.

La tribune publique se composait de réunions plénières et d'ateliers, soit de neuf séances au total. La Commission a tenu une séance particulière pour chacune des six questions soulevées dans l'étude préliminaire, ainsi que trois séances générales ou l'on pouvait discuter de n'importe quel point du mandat de la Commission.

Les ateliers, qui suivaient les séances portant sur un sujet donné, permettaient de traiter des questions soulevées dans l'étude préliminaire. Des facilitateurs bilingues menaient les débats qui se sont déroulés dans les salles de consultation du Centre régional. Un résumé des questions abordées au cours des tribunes et des ateliers se trouve en annexe.

La Commission a entendu des interventions faites dans les deux langues officielles et interprétées simultanément pour toutes les personnes assistant aux tribunes. La table des conférenciers était occupée par le commissaire, un modérateur et un secrétaire. Le modérateur décidait de l'ordre et de la priorité à accorder aux orateurs et leur imposait une limite de cinq

minutes. Lorsque des contraintes de temps le forçait à limiter le nombre d'interventions dans une séance, le modérateur accordait la priorité aux groupes plutôt qu'aux particuliers et, au fil des séances, aux orateurs qui prenaient la parole pour la première fois plutôt qu'aux personnes qui avaient déjà parlé lors des séances précédentes. De plus, l'objectif de ces tribunes étant de donner l'occasion au grand public de participer aux travaux de la Commission, les commissaires d'écoles et les représentants du Ministère de l'Éducation n'ont généralement pu prendre la parole qu'à la neuvième et dernière séance.

La Commission a ainsi entendu le point de vue d'un grand nombre de particuliers et de groupes. Les interventions émanaient de représentants de conseils parents-enseignants, d'associations d'enseignants, de conseils d'élèves et d'associations communautaires, ainsi que d'enseignants, d'élèves, de parents et de contribuables parlant en leur nom propre. Une liste des orateurs de chaque tribune se trouve à l'annexe 12. En tout, la Commission a entendu 175 personnes qui sont venues exprimer leur point de vue aux tribunes, ainsi que les six conseils.

Les ateliers

À la fin de chacune des séances portant sur une question particulière, le commissaire a présenté les facilitateurs des ateliers tant aux orateurs qu'aux observateurs des tribunes qu'il a invité à participer aux ateliers. Au cours des huitième et neuvième séances, la Commission a écouté les rapports des personnes qui avaient participé aux ateliers. Des suggestions utiles ont été proposées à quelques ateliers, et la plupart des participants ont reconnu y avoir appris beaucoup sur le point de vue opposé au leur. Les enseignants et les élèves choisis pour

représenter chaque conseil se sont rencontrés avant la tribune publique et ont présenté leurs conclusions lors de la dernière séance.

En plus des ateliers dirigés, organisés par la Commission, les séances elles-mêmes ont permis aux particuliers et aux groupes de mieux comprendre les intérêts adverses. Dans la plupart des séances, le commissaire a eu le temps de poser des questions aux orateurs, créant ainsi un dialogue informel entre les orateurs et la Commission. En outre, à la fin des séances, des groupes de discussion improvisés entre intérêts adverses se sont souvent constitués dans la salle du conseil ou dans l'antichambre. Le fait que des personnes dont les intérêts sont opposés parviennent à discuter posément de leurs problèmes témoigne que la majorité des citoyens ordinaires préfèrent la réconciliation au conflit.

AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PROBLÈMES DE LOCAUX SCOLAIRES DANS LA RÉGION D'OTTAWA-CARLETON

La Commission d'enquête sur les problèmes de locaux scolaires a rencontré au cours des dernière semaines certaines personnes intéressées par la question du partage des locaux entres les conseils scolaires de la région d'Ottawa-Carleton.

Pour connaître le point de vue du grand public et pour donner à tous les intéressés l'occasion de participer à l'élaboration des recommandations, la Commission tiendra une série de rencontres publique jeudi le 12 septembre, vendredi 13 et samedi le 14 septembre. Les réunions se tiendront dans la salle du Conseil de la Municipalité Régionale Ottawa-Carleton de 10: a.m. à midi, de 2:00 p.m. à 4:00 p.m. et 7:00 p.m. à 9:00 p.m. Les diverses sessions devraient porter sur des sujets particuliers qui ont déjà été examinés au moment des enquêtes préliminaires de la Commission.

Les personnes et les organismes qui aimeraient présenter des exposés et participer aux rencontres sont priés de communiquer avec Mlle. Allison Strachan, au 230-2792.

D'autres détails sur les questions clés sur lesquelles la Commission a besoin de l'apport du public, ainsi que le programme détaillé des horaires seront annoncés prochainement.

Larry Taman
Commissaire

AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES LOCAUX SCOLAIRES À OTTAWA-CARLETON

La Commission d'enquête sur les problèmes de locaux scolaires a rencontré au cours des dernière semaines certaines personnes intéressées par la question du partage des locaux entres les conseils scolaires de la région d'Ottawa-Carleton.

Pour connaître le point de vue du grand public et pour donner à tous les intéressés l'occasion de participer à l'élaboration des recommandations, la Commission tiendra une série de rencontres publique à la Chambre de Conseil régionale de la municipalité d'Ottawa-Carleton localisée à 111, rue Lisgar. Les diverses sessions devraient porter sur des sujets particuliers qui ont déjà été examinés au moment des enquêtes préliminaires de la Commission.

La Commission a établi la cédule préliminaire suivante:

Le jeudi 12 septembre

2:00 - 4:00 p.m.	Coordination de la planification des installations scolaires
5:00 - 7:00 p.m.	Réunion publique - plancher ouvert
7:30 - 9:30 p.m.	Enseignement en langue française

Le vendredi 13 septembre

2:00 - 4:00 p.m.	Une vaste gamme de services d'enseignements
5:00 - 7:00 p.m.	Réunion publique - plancher ouvert
7:30 - 9:30 p.m.	Locaux scolaires à Ottawa

Le samedi 14 septembre

10:00 - 12:00 midi	Fourniture des services requis par les zones à taux de croissance élevé
1:30 - 3:30 p.m.	Réunion publique - plancher ouvert
4:00 - 6:00 p.m.	Locaux scolaires: portée de l'intervention provinciale

Les personnes et les organismes qui aimeraient présenter des exposés et participer aux rencontres sont priés de communiquer avec M. Presley Warner pour de plus amples renseignements au 230-2792 ou par télécopieur au 230-6008.

Larry Taman
Commissaire

RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LES LOCAUX SCOLAIRES
REGION D'OTTAWA-CARLETON
12,13,14, ET 16 SEPTEMBRE 1991
111, RUE LISGAR, CHAMBRE DE CONSEIL
RÉGIONALE DE LA MUNICIPALITÉ D'OTTAWA-CARLETON

RAISON D'ÊTRE DES RÉUNIONS

Ces réunions visent à donner au public l'occasion de faire connaître ses vues sur les questions relevant du mandat de la Commission. Les sessions porteront sur les thèmes qui se sont jusqu'à présent dégagés des travaux de la Commission. Ils seront examinés aux dates et heures indiquées dans le programme.

Le but poursuivi par la Commission consiste notamment à encourager, parmi les étudiants, les parents et les enseignants, un dialogue public sur ces questions. Il y aura des sesssions de sujets spécifiques, des ateliers et une réunion publique journalière.

Dans le cadre de ces ateliers, les parties seront invitées à rencontrer d'autres personnes s'intéressant à une question déterminée, à en discuter et à présenter un rapport en séance plénière. La Commission fournira des animateurs qui auront pour tâche de faciliter ce processus. Il faut s'attendre à ce que le public soulève divers aspects critiques qui ne correspondent pas nécessairement aux questions clés définies plus haut. Des réunions publiques auront lieu chaque jour afin de donner aux intéressés l'occasion d'exprimer leur vues sur tout autre thème jugé pertinent pour les travaux de la Commission.

La Commission invite les conseils scolaires à présenter deurs points de vue et leurs impressions des réunions publiques à la dernière session le samedi 14 septembre.

TRADUCTION

La Commission fournira des services de traduction simultanée pour les séances plénières ainsi que des animateurs bilingues pour les ateliers.

THÈMES ET SESSIONS

1. Coordination de la planification des installations scolaires

   jeudi le 12 septembre de 14h00 à 16h00

Étant donné que cinq conseils exercent leur compétence sur une région étendue, la coordination de la planification des installations scolaires dans des conditions de rentabilité et d'efficacité satisfaisantes est une tâche qui est devenue beaucoup plus complexe que par le passé.

Question: Est-il nécessaire d'adopter une démarche régionale pour la planification en matière de locaux scolaires? Si oui, convient-il de prendre d'abord des mesures modestes (mise en commun plus systématique de l'information ou de mettre en place un mécanisme interventionniste (répartition périodique des locaux par une tierce partie neutre), ou de trouver une solution entre ces deux extrêmes?

2. Réunion publique - plancher ouvert

   jeudi le 12 septembre de 17h00 à 19h00

3. Enseignement en langue française

   jeudi le 12 septembre de 19h30 à 21h30

Pour ce conformer aux dispositions de la Loi de 1988 sur le Conseil scolaire de la langue française d'Ottawa- Carleton, il a fallu procéder à une réaffectation des ressources et des installations entre les conseils scolaires. On peut s'attendre à ce que ce processus se poursuivre à l'avenir.

Question A: Comment la Commission doit-elle répondre aux besoins du Conseil de langue française dans le contexte des priorités concurrentes du gouvernement provincial et de la croissance du système?

Question B: Dans une région où un secteur a un besoin possible de locaux, mais un nombre insuffisant d'élèves pour permettre dans l'immédiat la création d'une école secondaire viable, quels sont les choix possibles: la création d'écoles plus petites? le partage de locaux? et si oui, avec qui?

4. Une vaste gamme de services d'enseignement

   vendredi le 13 septembre de 14h00 à 16h00

Les conseils de l'éducation, sous l'effet des pressions exercées par la collectivité et leur groupe de clients, doivent désormais s'efforcer de fournir une vaste gamme de services communautaires, allant de services de garderie aux programmes d'auto-perfectionnement, en passant par l'éducation aux adultes, l'étude d'une seconde langue, les programmes de préservation du patrimoine culturel et le counseling aux victimes de mauvais traitements. Les programmes d'enseignement traditionnels doivent faire face à la concurrence que leur livrent ces nouveaux types d'activités sur le plan des finances et des installations.

Question: Comment devrait-on prioriser la répartition des installations scolaires à travers la région?

5. Réunion publique - plancher ouvert

vendredi le 13 septembre de 17h00 à 19h00

6. Les locaux scolaires à Ottawa

vendredi le 13 sept de 19H30 à 21h30

Il semble que l'on reconnaisse la nécessité de prendre des mesures pour amener les écoles séparées d'Ottawa à un niveau acceptable.

Question A: Quels sont les moyens les plus efficaces que la Commission peut utiliser pour aider à remédier aux lacunes des écoles secondaires inadéquates du CSCSO?

(i) en définissant clairement la situation et en recommandant que le problème soit réglé par la collectivité?

(ii) en proposant qu'une recommandation soit faite si, après un délai raisonnable, le problème attend toujours une solution?

(iii) en recommandant immédiatement la solution ultime, c'est-à-dire la construction, la rénovation, le transfert d'une école, un échange d'écoles, etc.

Question B: Faut-il chercher à satisfaire les besoins en question en totalité ou en partie, en procédant à un transfert d'installations, et si oui, lesquelles?

Question C: Quel est le meilleur moyen d'aborder la question du fardeau financier lié à la solution du problème?

7. Fourniture de services requis par les zones à taux de croissance élevée.

samedi le 14 septembre de 10h00 à 12h00

La Région d'Ottawa-Carleton s'étend sur une centaine de kilomètres d'est en ouest, et sur une cinquantaine de kilomètres du nord au sud, et elle contient plusieurs des zones de la province où la croissance démographique est la plus rapide. L'effet des tendances démographiques ne se répartit pas uniformément sur tout le territoire de la région. La pression exercée par la croissance démographique crée des besoins spéciaux dans certaines zones où la construction d'installations supplémentaires s'impose.

Question: Quels sont les moyens les plus efficaces que la Commission peut mettre en oeuvre pour subvenir aux besoins des régions à forte croissance tout en tenant compte du fardeau global imposé aux contribuables de la province?

8. Réunion publique - plancher ouvert

samedi le 14 septembre de 13h30 à 15h30

9. Locaux scolaires: portée de l'intervention provinciale

samedi le 14 septembre de 16h00 à 18h00

On devrait pouvoir trouver des solutions au problème des locaux scolaires en fonction du degré de participation des conseils scolaires locaux et/ou du gouvernement provincial. Il est important, à cet égard, de définir la nature et l'ampleur de l'intervention du gouvernement provincial.

Question: En matière de répartition des locaux scolaires, la collectivité pense-t-elle que l'on a réussi à maintenir l'équilibre entre le contrôle exercé par les conseils et la nécessité de répartir efficacement les ressources? Qu'en pensent les autorités provinciales?

Lors de cette session, les conseils scolaires auront l'occasion de commenter l'Étude préliminaire effectuée par la Commission ainsi que les débats qui auront eu lieu durant les réunions publiques.

CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec M. Presley Warner aux bureaux de la Commission, en composant le 230-2792 ou par télécopieur au 230-6008.

LES ATELIERS

Information générale:

L'objectif des ateliers est de permettre aux parties intéressées de participer à la formulation des recommandations de la Commission.

Chaque atelier devra nommer un ou une secrétaire qui fera rapport des discussions et/ou recommandations à la session qui se tiendra le samedi 14 septembre de 16h00 à 18h00 dans la Chambre du Conseil de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

La Commission donnera l'occasion au public de participer à cinq ateliers.

Atelier no. 1 Coordination de la planification des installations scolaires.
Atelier no. 2 Enseignement en langue française.
Atelier no. 3 Les priorités et la vaste gamme de services d'enseignement.
Atelier no. 4 Les locaux scolaires à Ottawa.
Atelier no. 5 Fourniture de services requis par les zones à croissance élevée.

Les ateliers se tiendront en même temps que les réunions publiques mais dans des locaux prévus spécialement à cet effet. Voir l'horaire ci-inclus pour plus de détails.

Service d'animateurs:

La Commission fournira les services d'animateurs qui assisteront les participants dans l'organisation, le déroulement et la transcription des minutes des ateliers.

Disponsibilité de places:

Les places seront limitées au nombre de sièges disponibles dans chaque salle. Il sera cependant possible d'accomoder, dans une salle prévue à cet effet, un nombre limité de participants qui n'ont pu trouver place dans la salle principale.

Annexe no. 2

Horaire des ateliers:

ATELIER 1

Coordination de la planification des installations scolaires

Le jeudi 12 septembre 1991
17h00 à 19h00

Endroit: Salle Richmond
111, rue Lisgar 2ième étage

Sujet de discussion:

Étant donné que cinqu conseils exercent leur compétence sur une région étendue, est-il nécessaire d'adopter une démarche régionale pour la planification en matière de locaux scolaires? Si oui, comment cette coordination pourrait-elle se faire?

.....

ATELIER 2

Enseignement en langue française

Le vendredi 13 septembre 1991
17h00 à 19h00

Endroit: Salle Richmond
111, rue Lisgar 2ième étage

Sujets de discussion:

1. Comment la Commission doit-elle répondre aux besoins du Conseil de la langue française dans le contexte des prioités concurrentes du gouvernement provincial et de la croissance du sytème?

2. Dans une région où un secteur a un besoin possible de locaux, mais un nombre insuffisant d'élèves pour permettre dans l'immédiat la création d'une école secondaire viable, quels sont les choix possibles: la création d'écoles plus petites? le partage de locaux? et si oui, avec qui?

ATELIER 3

Les priorités et la vaste gamme de services d'enseignement

Le vendredi 13 septembre 1991
17h00 à 19h00

Endroit: Salle Colonel By
111, rue Lisgar 2ième étage

Sujet de discussion:

Les conseils scolaires, sous l'effet des pressions exercées par la collectivité et leur groupe de clients, doivent désormais s'efforcer de fournir une vaste gamme de services communautaires. Par conséquent, les programmes d'enseignement traditionnel doivent faire face à la concurrence que leur livrent ces nouveaux types d'activités sur le plan des finances et des installations. Comment devrait-on prioriser la répartition des installations scolaires à travers la région?

.....

ATELIER 4

Les locaux scolaires à Ottawa

Le samedi 14 septembre 1991
10h00 à 12h00

Endroit: Salle Richmond
111, rue Lisgar 2ième étage

Sujet de discussion:

Il semble qu'on reconnaisse la nécessité de prendre des mesures pour amener les écoles séparées d'Ottawa à un niveau acceptable. Quels sont les moyens les plus efficaces que la Commission peut utiliser pour aider à remédier à ces lacunes?

Annexe no. 2

ATELIER 5

Fourniture de services requis par les zones à croissance élevée

Le samedi 14 septembre 1991
13h30 à 15h30

Endroit: Salle Honeywell
111, rue Lisgar 2ième étage

Sujet de discussion:

Quels sont les moyens les plus efficaces que la Commission peut mettre en oeuvre pour subvenir aux besoins des régions à forte croissance tout en tenant compte du fardeau global imposé aux contribuables de la province.

DONNÉS DÉMOGRAPHIQUES POUR

OTTAWA–CARLETON

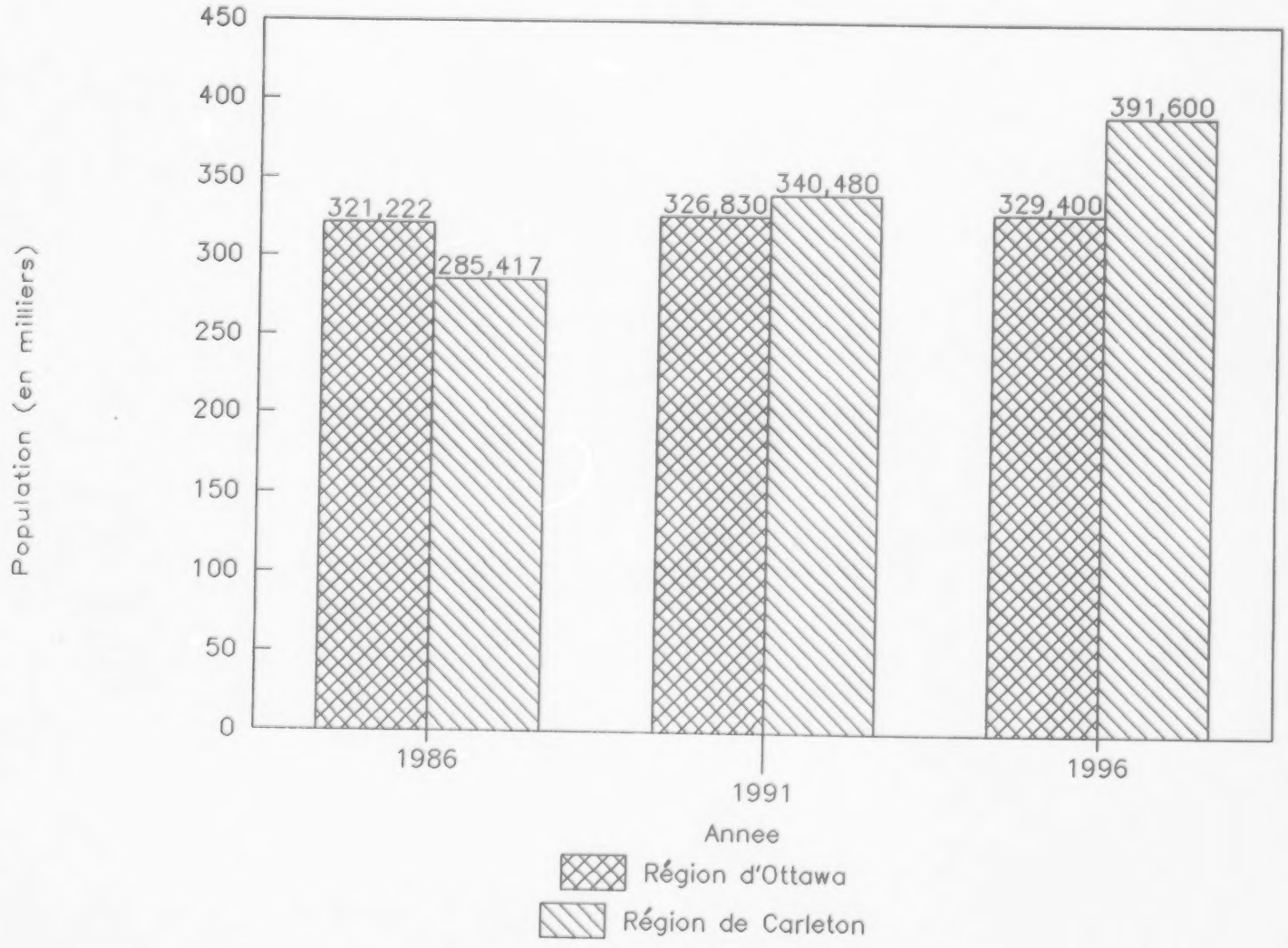

Annexe no. 3

LISTE RÉCAPITULATIVE DES ÉTABLISSEMENTS ET TERRAINS NON UTILISÉS ACTUELLEMENT COMME ÉCOLE RÉGULIÈRE

Conseil: Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton - Conseil plénier
Valeur totale estimée: 0 $

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
Aucune			

Conseil: Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton - Section publique
Valeur totale estimée: 0 $

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
Aucune			

Conseil: Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton - Section catholique
Valeur totale estimée: 16 859 447 $

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
Cardinal Léger	2360, promenade Léger Ottawa (Ontario)	1 110 312 $	Administration Services aux enseignants
Routhier	172, rue Guigues Ottawa (Ontario)	1 065 767 $	Administration Services éducatifs
Joseph-Cyr	4000, rue Labelle Gloucester (Ontario)	3 399 413 $	Services aux élèves
Richard	4125, Navan Ottawa (Ontario)	417 468 $	Entretien Dépôt d'entretien donné à bail au Conseil plénier

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
St-Joseph	200, rue Wilbrod Ottawa (Ontario)	654 871 $	Donné à bail à l'Université d'Ottawa
St-Antoine de Padoue	2333, rue Queen Cumberland (Ontario)	632 000 $	80% libre 20 % garderie
St. François	12 Stirling Ottawa (Ontario)	762 502 $	Donné à bail à la ville d'Ottawa
Guigues	159, rue Murray Ottawa (Ontario)	150 000 $	Libre
Genest	159, rue Genest Vanier (Ontario)	155 000 $	30% loué 64% libre
St-François	3681, route Innes Gloucester (Ontario)	1 294 645 $	Donné à bail à la section publique du CSLF
St-Laurent	1116, boul. St Laurent Ottawa (Ontario)	717 469 $	Donné à bail à la section publique
Samuel Genest	675, rue Church Ottawa (Ontario)	6 500 000 $	Libre Septembre 1991

Conseil: CÉSCO
Valeur totale estimatée des emplacements: 29 059 000 $

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
De Mazenod	88, rue Main Ottawa (Ontario)	1 200 000 $	Loué à la ville d'Ottawa
Sacré Coeur	19, rue Melrose Ottawa (Ontario)	599 000 $	Centre Youville
Ste-Agnès	18, rue Louisa Ottawa (Ontario)	1 800 000 $	Loué à diverses parties
St Andrew	1119, rue Lazard Ottawa (Ontario)	1 400 000 $	Libre

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
St Basil	1774, rue Kerr Ottawa (Ontario)	1 100 000 $	Hôpital Civic
St Charles	24, rue Springfield Ottawa (Ontario)	450 000 $	Loué à diverses parties
St-Joseph (primaire)	339, rue Wilbrod Ottawa (Ontario)	620 000 $	Loué au Centre franco-ontarien
St Léo	860, rue Colson Ottawa (Ontario)	1 700 000 $	Loué à l'atelier Salvadore
Ste-Marguerite-Bourgeois	839, rue Quinlan Ottawa (Ontario)	1 280 000 $	Loué à l'Association d'Ottawa et à la région pour les déficients mentaux
St Patrick	209, rue Nepean Ottawa (Ontario)	1 600 000 $	Programme d'éducation des adultes loué à l'école Waldorf
Administration centrale	140, rue Cumberland Ottawa (Ontario)	3 904 000 $	Administration
St Ignatius et Notre-Dame de la Présentation	1151, rue River Ottawa (Ontario)	1 460 000 $	Entrepôt du conseil
St Thomas Aquinas	209, rue Bayswater Ottawa (Ontario)	1 400 000 $	Centre des enseignants
Terrain Promenade Uplands	Sud d'Ottawa	735 000 $	Terrain vacant
Terrain av. Bathurst	Sud-est d'Ottawa	1 635 000 $	Vacant
Terrain adjacent à St Thomas Aquinas	229, rue Bayswater Ottawa (Ontario)	112 000 $	Vacant
Barrette	50, avenue Vaughan Ottawa (Ontario)	750 000 $	Loué à la ville d'Ottawa et à d'autres organismes
Canadian Martyrs	20, avenue Graham Ottawa (Ontario)	940 000 $	Centre de travail Causeway

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
Jean XXIII	1002, route Keren Ottawa (Ontario)	1 400 000 $	Programmed'éducation des adultes et centre de l'enfance
623 Smyth	623, rue Smyth Ottawa (Ontario)	4 800 000 $	Atelier loué au collège Algonquin
Terrain adjacent à St Patrick	461-463, rue Lisgar Ottawa (Ontario)	174 000 $	Libre

Conseil: CÉCRC
Valeur totale estimée des emplacements: 7 700 000 $

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
Bureau administratif	1695, route Merivale Nepean (Ontario)	4 500 000 $	Bureaud'administration
St Patrick	Croissant Steephill Nepean (Ontario)	200 000 $	Dépôt d'entreposage
École	Munster Hamlet	100 000 $	Libre
École	Promenade Grey Nuns Orléans (Gloucester) (Ontario)	600 000 $	Libre
St Nicholas	130, rue Lotta Nepean (Ontario)	2 300 000 $	Bureaux et école de jour pour adultes

Conseil: Conseil scolaire de Carleton
Valeur totale estimée des emplacements: 37 450 000 $

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
Bâtiment administratif	133, rue Greenbank Nepean (Ontario)	17 000 000 $	Administration

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
Ancienne propriété Dilawri	707, rue Main Stittsville (Goulbourn) (Ontario)	6 000 000 $	Ateliers d'entretien et entrepot
Ateliers McCullough	RR #2 Nepean (Ontario)	1 000 000 $	Entreposage
École publique Brooklane	448 Meadowlands Nepean (Ontario)	3 500 000 $	Loué à la section catholique du CSLF
École publique Cityview	50, place St. Helen Nepean (Ontario)	3 650 000 $	Programmed'éducation de jour des adultes
École	Concession de Cumberland	1 500 000 $	Libre
École	Barrhaven Nepean (Ontario)	4 500 000 $	Libre
École	Concession 1 Gloucester (Ontario)	300 000 $	Libre

Conseil: Conseil scolaire d'Ottawa
Valeur totale estimée des emplacements: 87 374 000 $

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
T.P. Maxwell	800, Merivale Ottawa (Ontario)	1 400 000 $	Loué à Community for Christian Learning
École publique Parkway	2199, terrasse Regency Ottawa (Ontario)	2 300 000 $	Loué à diverses parties
Bureaux administratifs	330, rue Gilmour Ottawa (Ontario)	8 600 000 $	Bureaux administratifs
Bureaux administratifs	Bronson au niveau Queensway Ottawa (Ontario)	8 300 000 $	Entretien et vidéothèque centrale
Bureaux administratifs	Rue Lyon Ottawa (Ontario)	6 800 000 $	Centre de documentation et bureaux

Description	Adresse	Valeur estimée	Usage actuel
École	Promenade Uplands Ottawa (Ontario)	1 300 000 $	Libre. Élémentaire
École	Cahill/McCarthy Ottawa (Ontario)	3 400 000 $	Libre. Élémentaire
École	Albion/Hunt Club Ottawa (Ontario)	3 400 000 $	Libre. Élémentaire
Emplacement	Lorry Greenberg/Pike Ottawa (Ontario)	1 000 000 $	Libre. Élémentaire
Emplacement	Albion/Walkley Ottawa (Ontario)	1 200 000 $	Libre. Élémentaire
Emplacement	DuMaurier/Grenon Ottawa (Ontario)	1 800 000 $	Libre. Élémentaire
École Borden	515, rue Cambridge Ottawa (Ontario)	6 700 000 $	
Sir John A. Macdonald	2675, avenue Draper Ottawa (Ontario)	21 400 000 $	Centre de documentation des enseignants
Winter Farms	Canton de Cumberland	1 600 000 $	École expérimentale de plein air
École secondaire Fisher Park	250, avenue Holland Ottawa (Ontario)	15 200 000 $	Loué au CÉSCO
École élementaire Grant	2729, rue Richmond Ottawa (Ontario)	2 300 000 $	Libre
248, avenue First	248, avenue First Ottawa (Ontario)	210 000 $	Libre
280, avenue First	280, avenue First Ottawa (Ontario)	214 000 $	Libre
Terrain McShimming Crescent	Promenade Belair Ottawa (Ontario)	100 000 $	Libre
Terrain Brookfield Garden	Brookfield Drive Ottawa (Ontario)	150 000 $	Libre

Annexe no. 4

VALEUR ESTIMATIVE DES

INSTALLATIONS INUTILISÉES

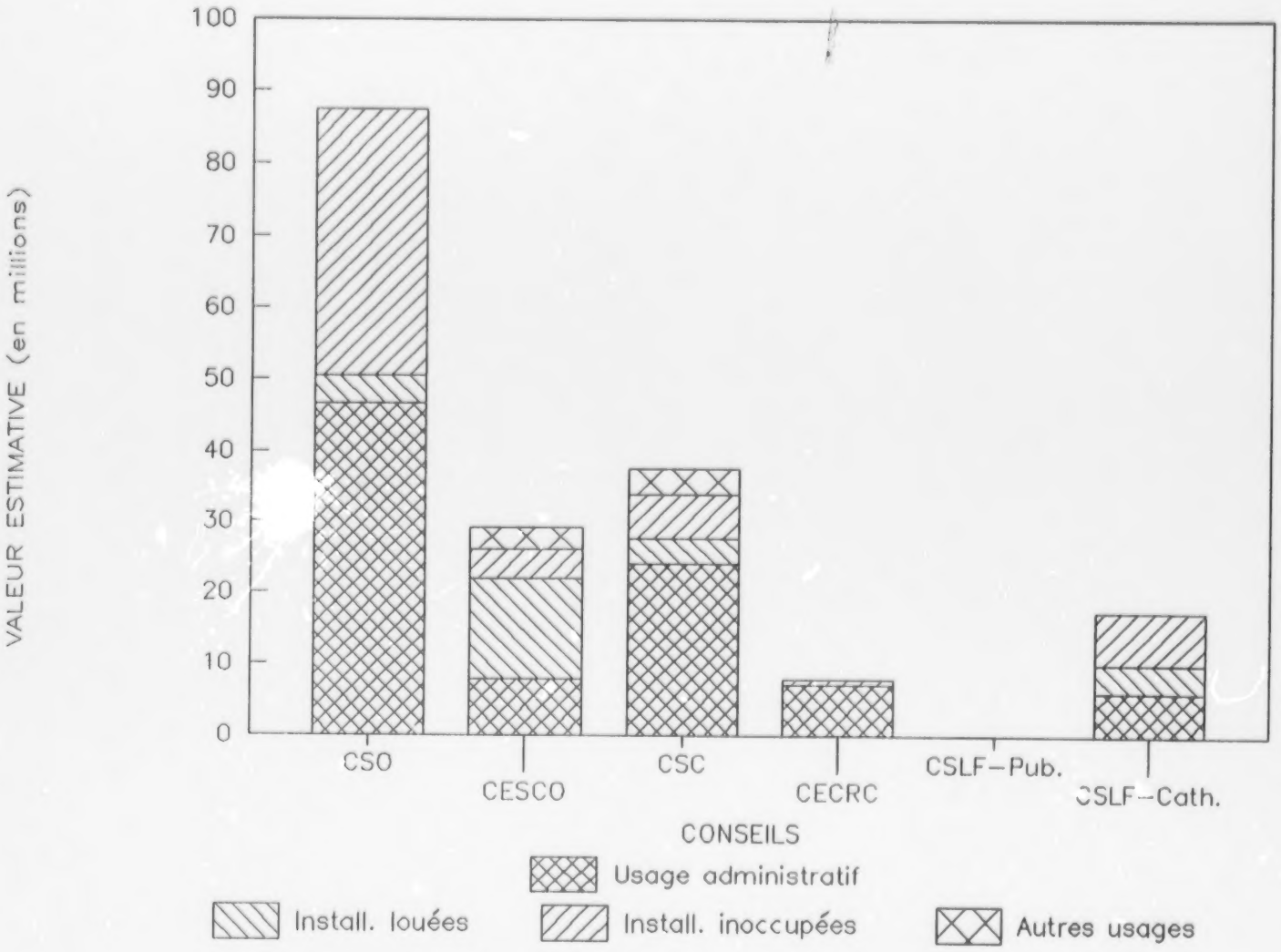

* **Usage administratif : installations utilisées pour l'administration des enseignants et des élèves, ou comme entrepôts.**

** **Installations louées : comprend les installations louées à d'autres conseils scolaires ou organisations.**

*** **La valeur estimative des installations a été fournie à la Commission par chaque conseil scolaire. La Commission n'a pas vérifié le bien-fondé des chiffres qu'on lui a fournis.**

Les établissements ayant un surplus de places sont loin des zones de forte croissance

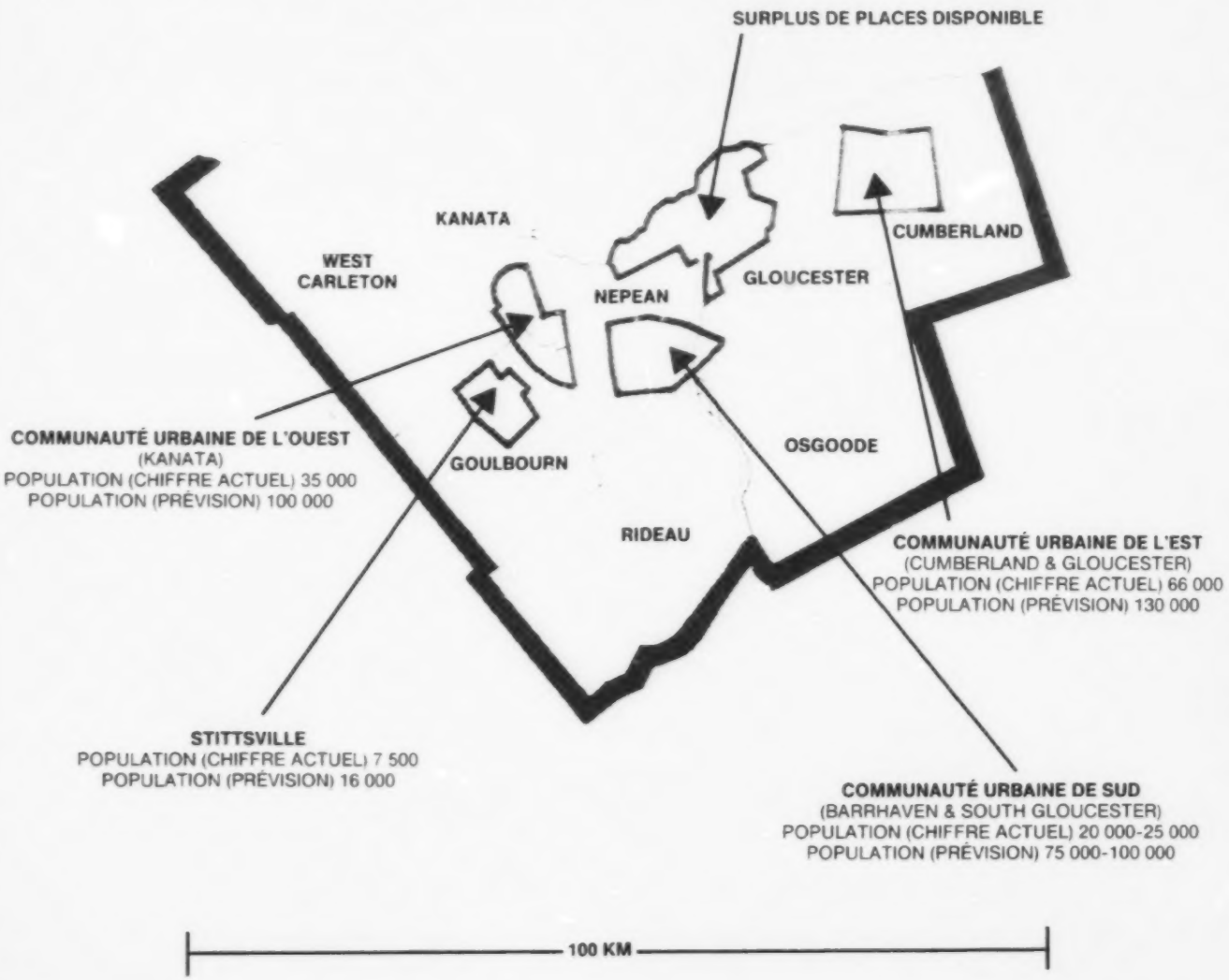

EFFECTIFS ACTUELS ET PRÉVUS

Écoles élémentaires

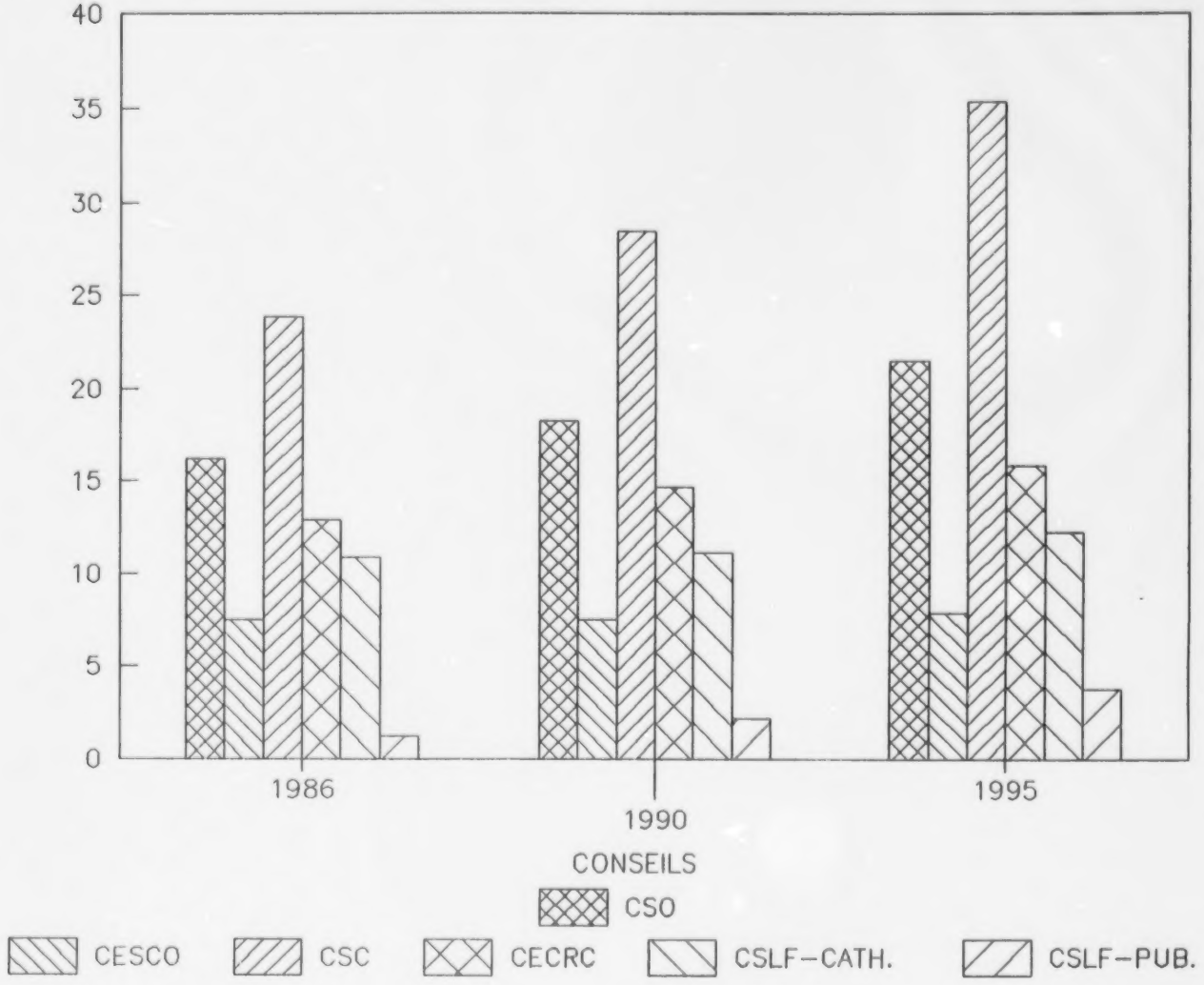

* d'après le mémoire du ministère de l'Éducation
** selon les prévisions des conseils scolaires

Annexe no. 6

EFFECTIFS ACTUELS ET PRÉVUS

Écoles secondaires

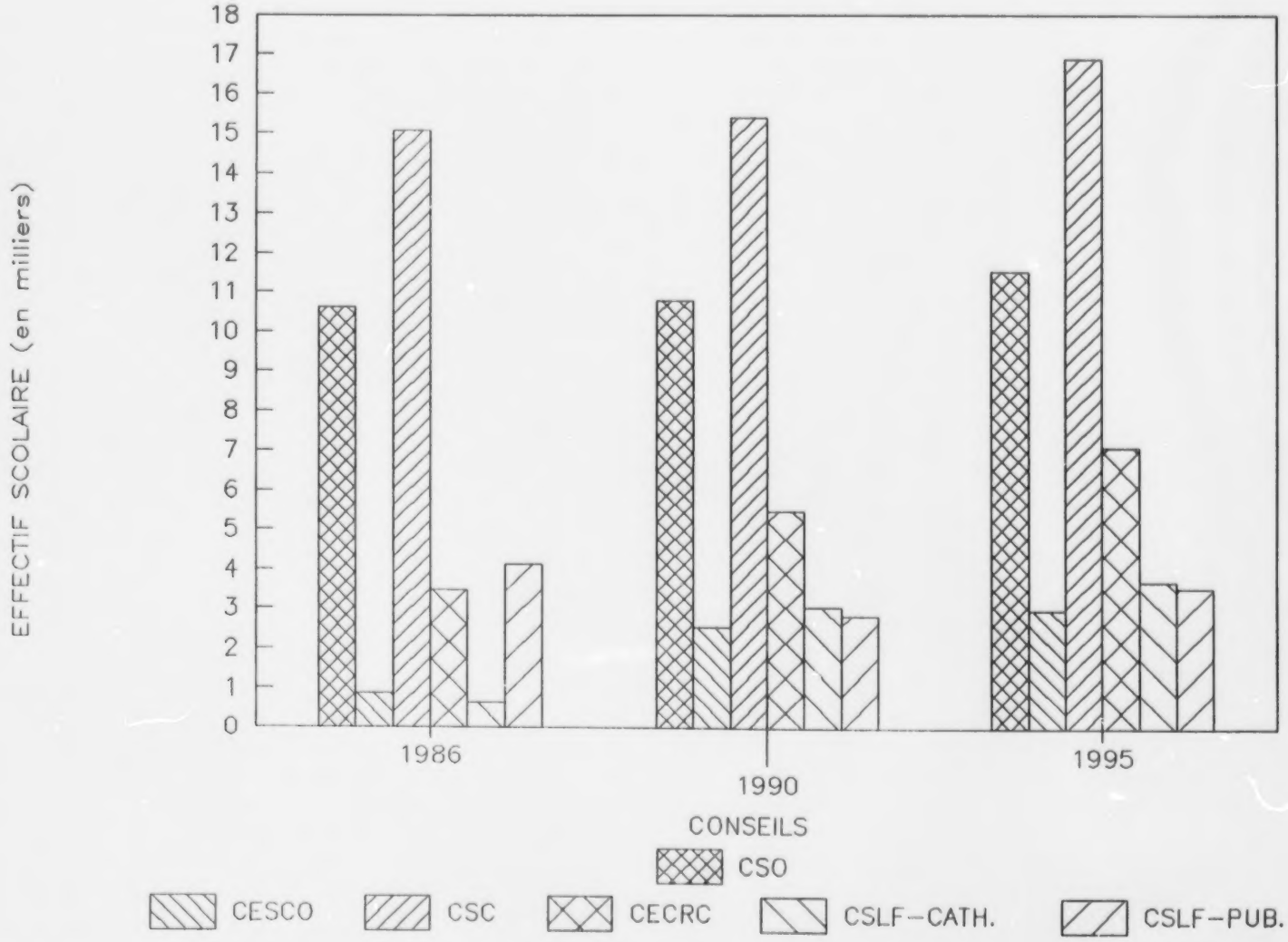

Annexe no. 6

* d'après le mémoire du ministère de l'Éducation

** selon les prévisions des conseils scolaires

INSTALLATIONS POUVANT PERMETTRE DE RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DU CESCO AU PALIER SECONDAIRE

Installations	Situation	Capacité d'accueil évaluée par le Ministère	Effectif en septembre 1991	Utilisation (en %)	Date de construction	Adéquation des locaux	Remarques
E.S. Immaculata	Une partie de l'installation est louée aux Soeurs grises de l'Immaculée conception et une partie appartient au CESCO. Sert d'école secondaire au CESCO, 7e année – CPO.	1,217	923	75.8	1925 1948 1953 1962	Petit emplacement de terrain de sports. Pas d'aires spécialisées. Construite pour accueillir une école élémentaire. Ne convient pas à une école polyvalente.	Le conseil souhaite qu'Immaculata soit transférée dans l'actuelle E.S. pour adultes appartenant au CSO.
E.S. Notre Dame (anciennement E.S. Fisher Park)	Sert d'école secondaire au CESCO. Louée tous les ans au CSO, fait partie de l'entente contestée (passée dans le cadre du projet de loi 30). 9e année – CPO.	1,465	1,086	74.1	1948 1949 1952 1963	A besoin d'importantes rénovations. Construite pour accueillir une école secondaire.	Cet emplacement appartient à la ville, ce que le CESCO considère comme un désavantage certain. Le CESCO estime que l'école est mal située. A demandé que le CSO lui donne Woodroffe ou Highland Park.
E.S. St. Patrick	Sert d'école secondaire au CESCO. La majorité des installations appartient au conseil. 7e année – CPO.	1,460	1,218	83.4	1965	Un certain nombre de bâtiments ont été construits pour accueillir deux écoles privées. Ne convient pas a une école polyvalente.	Le conseil a demandé Canterbury, Hillcrest ou Ridgemont au CSO.
E.S. pour adultes et Centre d'éducation permanente (Ecole supérieure de Commerce).	Appartient au CSO. Sert de Centre d'éducation permanente et, depuis septembre 1991, d'E.S. pour adultes.	1,745	1280 ETP dans l'E.S. pour adultes en sept. 1991. Il est encore trop tot pour chiffrer l'effectif dans les autres programmes.	73.3 E.S. pour adultes seulement	1967	Construite pour accueillir une école de commerce. Manque d'installations techniques. Emplacement idéal pour les apprenants adultes.	Demandée par le CESCO pour remplacer Immaculata.
E.S. Woodroffe	Appartient au CSO qui l'exploite. 9e année – CPO.	1,358	954	70.3	1960 1972 1978	Convient comme établissement secondaire.	Demandée par le CESCO pour remplacer eventuellement Notre – Dame.

Annexe no. 7

INSTALLATIONS POUVANT PERMETTRE DE RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DU CESCO AU PALIER SECONDAIRE

Installations	Situation	Capacité d'accueil évaluée par le Ministère	Effectif en septembre 1991	Utilisation (en %)	Date de construction	Adéquation des locaux	Remarques
E.S. Highland Park	Appartient au CSO qui l'exploite, école axée sur l'enseignement de base. N'est pas une école communautaire. 9e à 12e année.	852	429	50.4	1967 1969	Construite pour accueillir une école de formation professionnelle (cycle moyen). Petites salles de classe et un grand nombre de locaux pour l'enseignement technique.	Demandée par le CESCO pour remplacer éventuellement Notre-Dame. Aurait besoin d'importantes rénovations pour servir d'école polyvalente.
E.S. Canterbury	Appartient au CSO qui l'exploite. Destinée à être une école des arts ainsi qu'une ecole secondaire communautaire. 9e année – CPO.	1,557	842	54.1	1969	Convient comme établissement secondaire.	A été renovée pour accueillir un programme d'arts. Aurait besoin d'être aménagée pour lui accueillir une école polyvalente. Demandée par le CESCO pour remplacer éventuellement St. Patrick.
E.S. Hillcrest	Appartient au CSO qui l'exploite. Par semestre.	1,440	928	64.4	1961 1976	Convient comme établissement secondaire.	Une des écoles désignées par le CESCO pour remplacer St. Patrick.
E.S. Ridgemont	Appartient au CSO qui l'exploite. Par semestre.	1,228	909	74.0	1958 1961 1973	Convient comme établissement secondaire.	Une des écoles designées par le CESCO pour remplacer St. Patrick.
Emplacement du chemin Smyth	Appartient au CESCO, mais 4 acres sont contestés par le CSLF. Une partie de l'installation actuelle sert d'atelier d'entretien et une partie est louée au College Algonquin.					L'installation actuelle aurait besoin d'importantes rénovations ou d'un tout nouveau bâtiment. Cette installation n'a jamais été destinée à accueillir une école secondaire polyvalente.	Le CSO a suggéré que cet emplacement pourrait accueillir une nouvelle école secondaire catholique pour desservir le secteur sud de la ville.

Annexe no. 7

Annexe no. 7

INSTALLATIONS POUVANT PERMETTRE DE RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DU CESCO AU PALIER SECONDAIRE

Installations	Situation	Capacité d'accueil évaluée par le Ministère	Effectif en septembre 1991	Utilisation (en %)	Date de construction	Adéquation des locaux	Remarques
Collège Algonquin (Promenade Echo)	Appartient au Collège Algonquin, mais a été déclaré excédentaire.					1 800 élèves de collège communautaire fréquentent actuellement cette installation. N'a pas de gymnase. A été récemment rénovée. Excellentes bibliothèques et cafeteria. Moyennant quelques rénovations, cette installation pourrait convenir à une école polyvalente.	Le CSO a suggéré que cet emplacement pourrait accueillir une école secondaire catholique pour desservir la zone central. Le CESCO despose de deux écoles elémentaires adjacentes avec gymnase.
Plaines LeBreton	Appartient au gouvernement fédéral.					Il faudrait y construire une nouvelle école, mais il n'est pas garanti que cela soit possible.	Le CSO a suggéré que le CESCO pourrait constuire une nouvelle école sur cet emplacement. Le gouvernement fédéral ne s'est pas engagé à céder ce terrain.

Ottawa-Vanier-Rockcliffe
Principaux biens immobiliers en cause
O.B.E.-O.R.C.S.S.B.

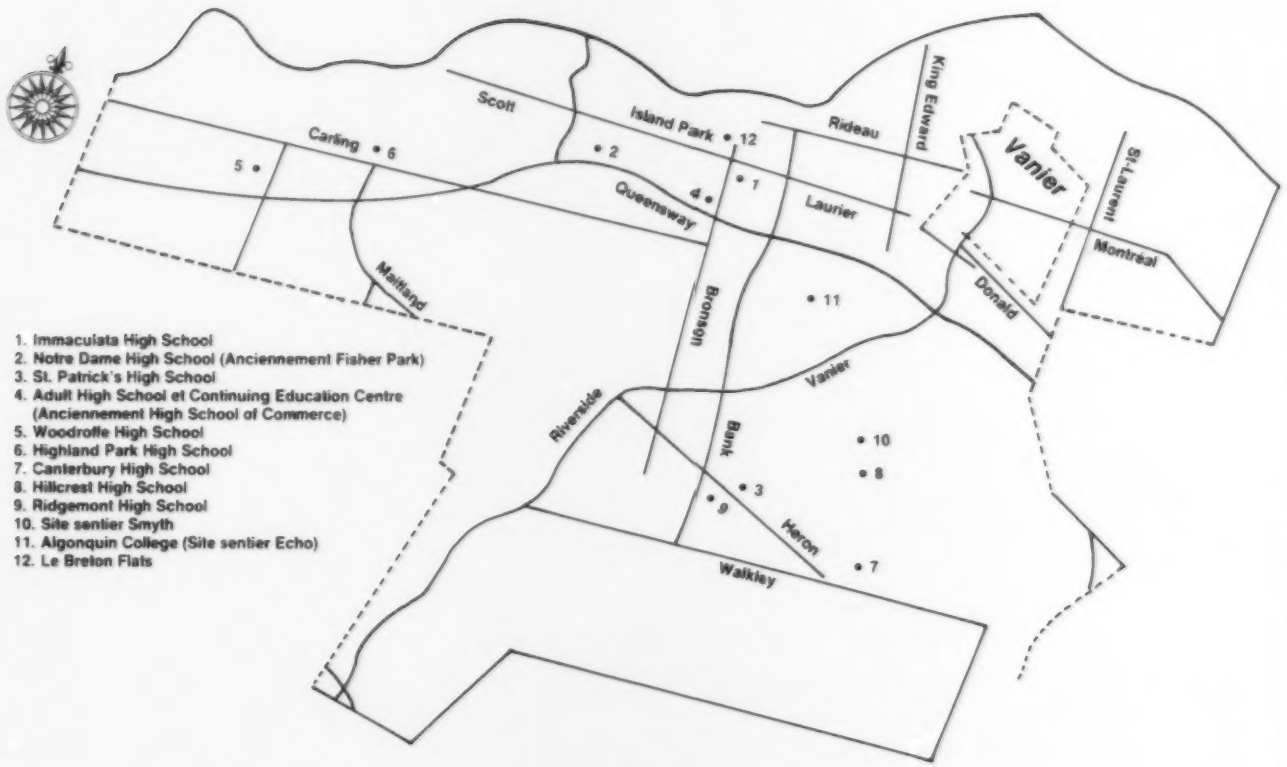

1. Immaculata High School
2. Notre Dame High School (Anciennement Fisher Park)
3. St. Patrick's High School
4. Adult High School et Continuing Education Centre (Anciennement High School of Commerce)
5. Woodroffe High School
6. Highland Park High School
7. Canterbury High School
8. Hillcrest High School
9. Ridgemont High School
10. Site sentier Smyth
11. Algonquin College (Site sentier Echo)
12. Le Breton Flats

PROGRAMMES OFFERTS PAR LE CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE

À cause du type d'exploitation non traditionnelle de l'ancienne école supérieure de Commerce, connue désormais sous le nom d'École secondaire pour adultes et de Centre d'éducation permanente, la Commission a décidé de fournir de plus amples renseignements sur l'utilisation de cet établissement. Pendant l'année scolaire 1990-1991, l'installation a servi à abriter toute une diversité de cours d'éducation permanente. En septembre 1990, quelque 1 210 élèves étaient inscrits dans un ou plusieurs des cours à unités, aux côtés de quelque 12 000 autres qui participaient à divers programmes d'intérêt général. À la demande de la Commission, le CÉO a examiné ses dossiers d'inscription en date de janvier 1991 et a estimé que, pour le premier trimestre, ce total équivalait à environ 1 300 élèves à temps plein. En outre, l'école a servi de centre pour l'éducation de base des adultes et l'enseignement de l'anglais langue seconde.

En septembre 1991, le Conseil a décidé de considérer les élèves inscrits à des cours à unités comme s'ils fréquentaient une école secondaire normale, d'où le nom anglais de *Adult High School* (École secondaire pour adultes). Le personnel de la Commission a visité l'école et a effectivement constaté qu'elle accueillait plus de 1 200 inscrits à temps plein et 659 autres élèves à temps partiel (demies journées), soit dans les cours d'éducation de base aux adultes, soit dans les cours d'anglais langue seconde. Le lecteur trouvera ci-après l'emploi du temps dressé pour certaines classes, dans les deux programmes, ainsi que le nombre d'élèves inscrits à chaque cours. Dans la plupart des cas, le nombre d'élèves composant une classe type est supérieur à

ce qu'on retrouve dans une école secondaire normale, et la direction de l'école nous a indiqué qu'il n'était pas rare que deux enseignants soient affectés à ces classes. Enfin, elle nous a précisé que le degré de motivation des élèves est tel qu'ils réussissent dans leurs études, bien qu'ils soient regroupés dans des classes qu'on targuerait normalement de surchargées.

ADULT HIGH SCHOOL – Room List – Semester 1 – 1991–2

Room	Period 1 – 9:00	Period 2 – 10:30	Period 3 – 12:30	Period 4 – 1:50
216	B.C. I (P) 34	B.C. I (P) 34	B.C.II (P) 9	B.C. II (P) 9
219	B.C. I (P) 31	B.C. I (P) 31		
222	Marketing 120 41	Mgt. Sts. 120 53	Bus Eng 11G 42	
223			B.C. II (P) 12	B.C. II (P) 12
225	Math 10A 45	Math 11G 10	Math 11A 41	Finite OA 47
226	B.C. II (T) 21	B.C. Entre 19	B.C. I (T) 33	B.C. I (T) 32
227	Chem. OAC 29	Chem. 11A 44	Chem. 11A 46	
231	Chem. OAC 29	Chem. OAC 42	Science 9A 42	
301	ESL B 19	ESL A 25	ESL A 14	
305	C. Dev. 11G 50	Math 11G(s) 34	Lifeskills 4	C. Dev. 11G 30
308	Hist. 12A 53	English 10G 33	Econ. 12A 23	
310		English 10A 34	Eng I OAC 40	Eng. 11A 24
311	ESL C 17	ESL B 2	ESL C 20	ESL A 19
312		English 10G 31	English 12A 27	English 11A 28
314	ESL C 17	Geog. 11G 47	Geog (C) OAC 40	Geog. WI OAC 48
315	Math 9G 23	Parenting 11G 36	Geog. 90 37	Eng. 11G 26
400	Math 10G 48	Math 12G 32	Calculus OA 41	
401	Math 10B 19	Math 12G 32	Alg/Geo OAC 35	Math 12A 45
410	Eng/Wri 12A 47	Eng 9G 33	Eng 12A 30	Eng 11G 36
412	ESL A 18	ESL C 15	ESL B 22	ESL B 13
413	Eng. 12G 39	English 9G 28	Bus. Eng 11G 22	W. Craft OAC 28
414	ABE	ABE	ABE	ABE
415	Math 9A 36	Alg/Geo. OAC 41	Science 9A 28	Math 11G (B) 31
416A	Spec. Ed.	Spec. Ed.	Spec. Ed.	Spec. Ed.
417	Math 9G 59	Math 12A 45		Calculus OA 40
500	Bio. 11A 44	Bio. OAC 41	Physics OAC 25	Bio. 11A 34
504	Eng. I OAC 47	English 10G 29	English 12G 40	English 11G 34
506	French 11A 30	English 9A 17	French 10G 27	French 9G 39
507 CLab	DataPro 11G 34	DataPro 11G 32	DataPro 12G 25	DataPro 11G 28
508 Typ	Student Office	Student Office	Student Office	Student Office
509CLab	I. Proc. 11C 20	I. Proc. 11G (B) 20	I. Proc. 11G 36	I. Proc. 11G 34
510 Typ	Keyb. I 9G 34	Keby. II 10G 23	Keyb I 9G 38	Keyb I 9G 45
511	Hist. OA 47	C. Fam. OA 40	Soc. C/C 11G 34	
512	Math 10G 40	Calculus OAC 55	Math 11A 38	Alg/Geo OA 36
513	Math 10A 34	Acc't 11G 51	Acc't OA 18	Acc't 11A 43
514		Physics 12A	Physics OA 25	Physics 12A 27

Classes being used by ESL/ABE at Continuing Education Centre

Room #	Period 1 9:00 – 10:30	Period 2 10:30 – 11:50	Reg 1&2	Period 3 12:30 – 2:00	Period 4 2:00 – 3:10	Reg 3&4
202	ABE/ESL Office	ABE/ESL Office		ABE/ESL Office	ABE/ESL Office	
204	ESL Int 2	ESL Int 2	38	ESL Elem 2	ESL Elem 2	25
207/211	ABE/ESL Resource Rm			ABE/ESL Resource Rm		
208	Math refresher ABE		15			
209	ESL Int 2	ESL Int 2	18	ESL Elem 3	ESL Elem 3	20
210	ESL Beg 1	ESL	22	ESL Beg 1	ESL Beg 1	23
212	ESL Beg 2	ESL Beg 2	23	ESL Citizenship	ESL Citizenship	12
228	ABE Post 21	ABE Post 21	12	ABE Post 21	ABE Post 21	12
236	CHILDCARE	CHILDCARE		CHILDCARE	CHILDCARE	
237	CHILDCARE	CHILDCARE		CHILDCARE	CHILDCARE	
238	CHILDCARE	CHILDCARE		CHILDCARE	CHILDCARE	
403	ESL Elem 1	ESL Elem 1	27	ESL Elem 1	ESL Elem 1	32
404	ESL Int R&W Acad.	ESL Int R&W Acad.	22	ESL Int R&W Acad.	ESL Int R&W Acad.	22
405	ESL Elem 2	ESL Elem 2	31	ESL Elem R&W	ESL Elem R&W	25
406A	ESL Beg 3	ESL Beg 3	25	ESL Beg 2/3	ESL Beg 2/3	26
406B	ESL Elem R&W	ESL Elem R&W	25	Interest	Interest	
407	ESL Int 1	ESL Int 1	34	ESL Int 1	ESL Int 1	32
408A	ESL Elem 3	ESL Elem 3	30	Interest	Interest	
408B	ESL Int R&W	ESL Int R&W	26	Interest	Interest	
409A	ABE	ABE	9	ABE	ABE	9
409B	ABE	ABE	13	ABE	ABE	13
411A	ABE	ABE	13	ABE Math Refresher	ABE	18
411B	ABE	ABE	13	ABE	ABE	13
414	ABE Math	ABE English	20	ABE Math	ABE	20
503	ABE/ESL Computer Lab		ABE/ESL Computer Lab			
Total			404			255

Annexe no. 8

INSTALLATIONS MENTIONNÉES DANS LES MÉMOIRES DU CSLF

Installations	Situation	Capacité d'accueil évaluée par le Ministère	Effectif en septembre 1991	Utilisation (en %)	Date de construction	Adéquation des locaux	Remarques
Centre Sir John A. Macdonald	Appartient au CSO. Sert de Centre de formation des enseignants.	1,570	0	0.0	1966	Excellente installation pour une école polyvalente. Située à l'extrême limite ouest de la ville d'Ottawa.	Demandée par les sections du CSLF pour servir d'établissement secondaire dans la zone ouest de la région.
École secondaire Champlain	Appartient au CSLF et relève de la section publique.	1,272	280	22.0	1963	Convient à une ecole polyvalente. La section publique pense qu'elle n'est pas située assez à l'ouest pour répondre aux besoins de façon appropriée.	La section n'aurait pas besoin de l'école si elle recevait Sir John A. Macdonald. 174 non-résidents.
Collège Catholique Samuel Genest chemin Carson (anciennement Sir Wilfrid Laurier)	Achetée par la section catholique à un entrepreneur privé qui l'avait achetée au CSC.	1,430	0 *1,299 (sept. 1991)	0.0 *90.8% (sept. 1991)	1964	Bonne installation pour une école polyvalente.	L'entrepreneur avait acheté l'école au CSC. La section catholique l'a achetée a l'entrepreneur pour la somme de 10 350 000 $. Certaines rénovations ont été effectuées. La section aimerait recevoir une allocation rétroactive.
Anciennement College Catholique Samuel Genest (rue Church)	Appartient au CSLF, mais est controlée par la section catholique. Abandonnée en juin 1991.	1,320	1,175	89.0	1962	Bon emplacement. Propriété ayant une certaine valeur. A besoin d'importantes rénovations pour pouvoir accueillir une école polyvalente.	La section a indiqué qu'elle aimerait utiliser cette installation comme E.S. pour adultes. La section a également fait savoir qu'elle était prête à la vendre pour assumer la portion locale des frais de construction de la nouvelle école Samuel Genest.

INSTALLATIONS MENTIONNÉES DANS LES MÉMOIRES DU CSLF

Installations	Situation	Capacité d'accueil évaluée par le Ministère	Effectif en septembre 1991	Utilisation (en %)	Date de construction	Adéquation des locaux	Remarques
École secondaire Charlebois	Relève de la section publique du CSLF.	1,478	556	37.6	1972	Bonne installation pour une école polyvalente.	188 élèves du palier élémentaire fréquentent cette installation qui est traitée comme une entité indépendante. La section catholique a indiqué qu'on avait besoin de places pour les élèves dans cette région.
Emplacement du chemin Smyth	Appartient au CESCO, mais 4 acres sont contestés par le CSLF. Une partie de l'installation actuelle sert d'atelier d'entretien et une partie est louée au College Algonquin.					L'installation actuelle aurait besoin d'importantes rénovations ou d'un tout nouveau bâtiment. Cette installation n'a jamais été destinée à accueillir un école secondaire polyvalente.	La section catholique du CSLF a indiqué que cette installation, après d'importantes rénovations, pourrait lui fournir les places dont elle a besoin pour ses élèves du palier secondaire.
École élémentaire Le Trillium	Relève de la section publique du CSLF. 2 salles de classe mobiles.	395	299	75.7	1910	La section a fait remarquer qu'elle avait besoin d'importantes rénovations.	Le fait que les élèves doivent changer aussi souvent d'école inquiètent beaucoup des parents.
École élémentaire Charlotte Lemieux	Relève de la section publique du CSLF.	355	297	83.7	1959	On prévoit une augmentation speculataire de l'effectif scolaire.	La section a indiqué qu'en septembre 1991, l'effectif dépasserait 400 élèves. La section demande qu'on lui accorde des places supplémentaires dans cette région.

Annexe no. 9

Annexe no. 9

INSTALLATIONS MENTIONNÉES DANS LES MÉMOIRES DU CSLF

Installations	Situation	Capacité d'accueil évaluée par le Ministère	Effectif en septembre 1991	Utilisation (en %)	Date de construction	Adéquation des locaux	Remarques
E.P. Brochiere	Louée par la section catholique du CSLF au CSC pour les élèves de la 6e à la 9e année. Septembre 1991.	468	0	0.0	1958	Ne peut être envisagée comme solution permanente aux besoins en école secondaire.	La section catholique a indiqué qu'elle avait besoin de places pour ces élèves du palier secondaire dans cette région. Elle considère que la location de cette installation est une mesure temporaire. Des fonds ont été demandés au ministère de l'Éducation pour rénover l'installation.

Ottawa-Vanier-Rockcliffe
Principaux biens immobiliers en cause
F.L.S.B.

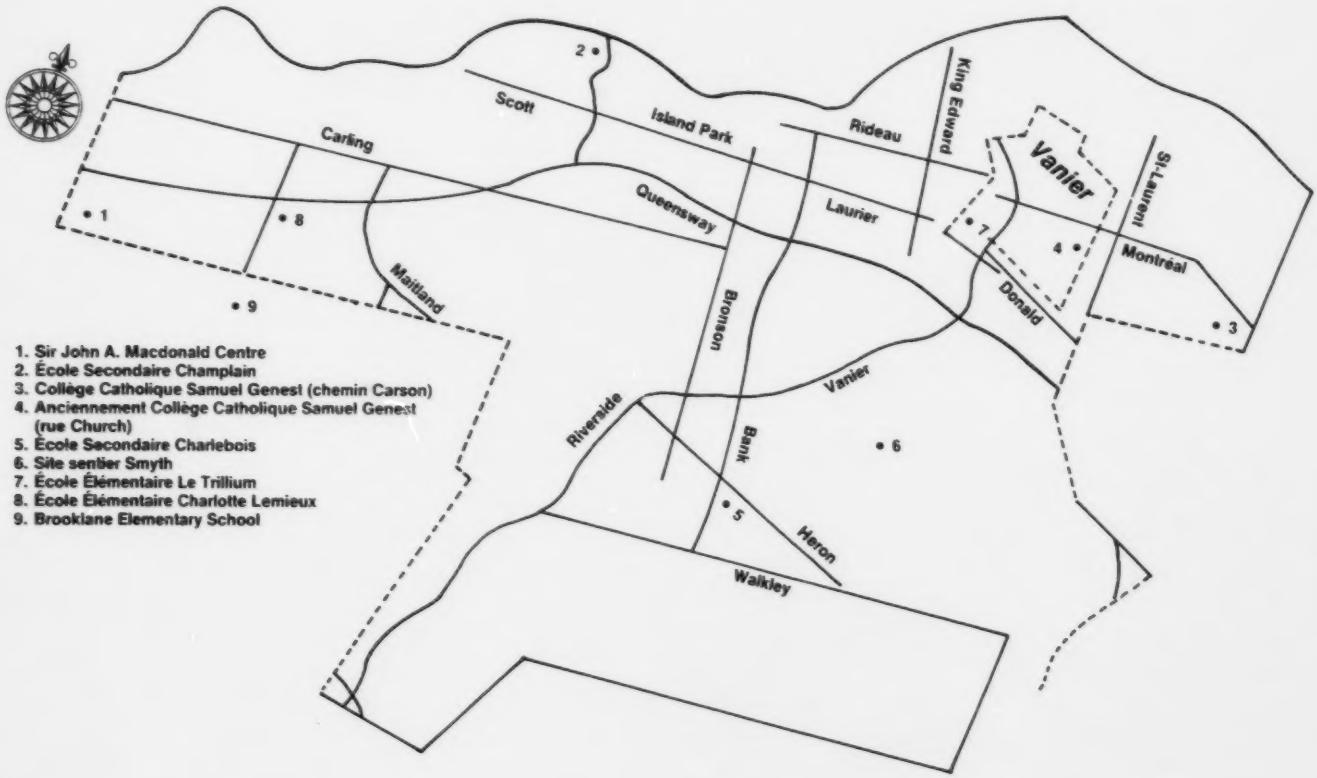

1. Sir John A. Macdonald Centre
2. École Secondaire Champlain
3. Collège Catholique Samuel Genest (chemin Carson)
4. Anciennement Collège Catholique Samuel Genest (rue Church)
5. École Secondaire Charlebois
6. Site sentier Smyth
7. École Élémentaire Le Trillium
8. École Élémentaire Charlotte Lemieux
9. Brooklane Elementary School

CONSEIL SCOLAIRE DE LANGUE FRANÇAISE

Capacité d'utilis. evaluée par le Min.

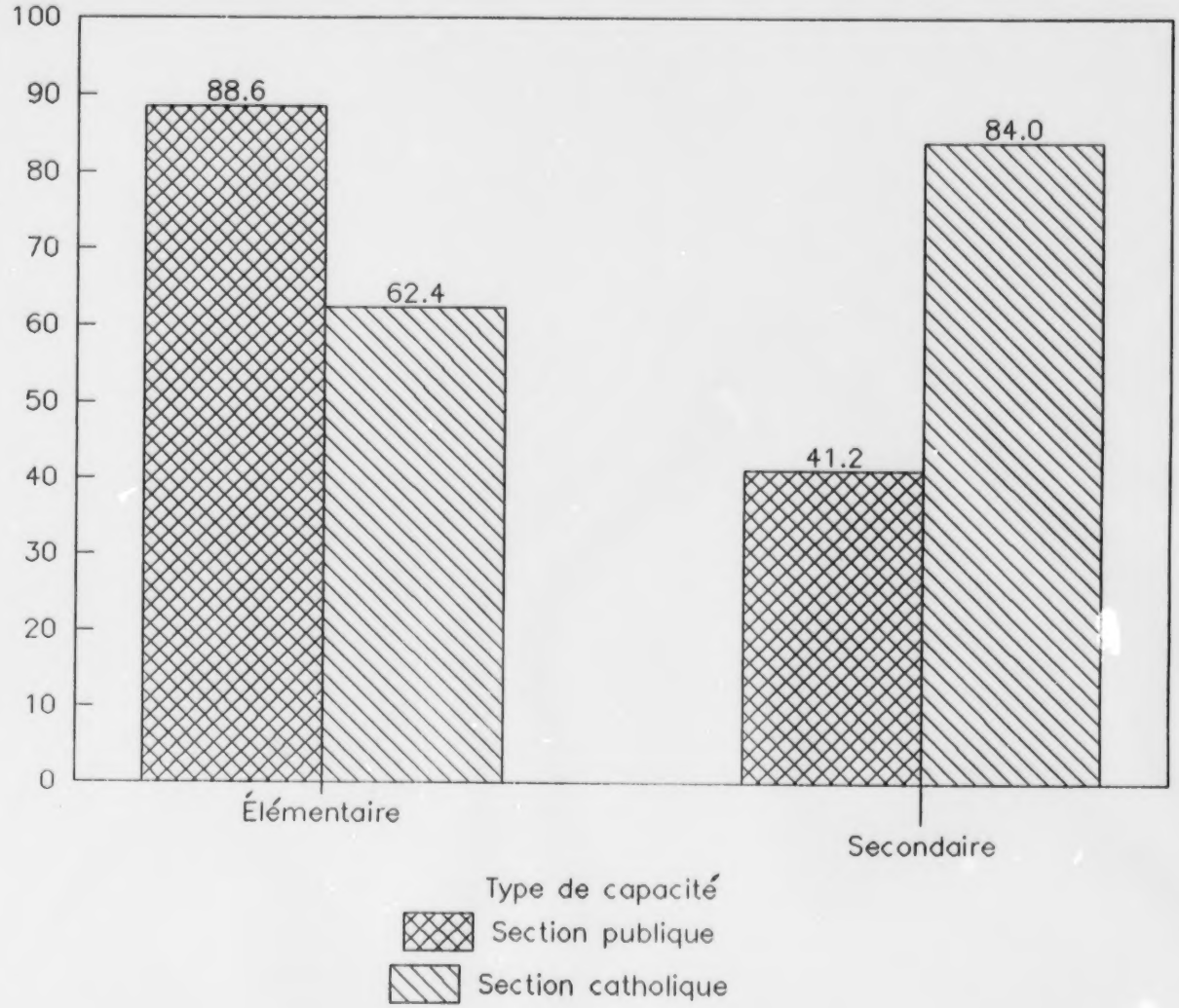

Annexe no. 11

TRIBUNE PUBLIQUE - LISTE DES INTERVENANTS

1ère SÉANCE

Mark Woods
Moy Tam, président, École de langue chinoise
Larry Jones, OSSFT, district d'Ottawa
Margaret Woodley, Association des parents de l'école secondaire
Dr. Charlesworth, coprésident, APE Whitehaven
Deborah McMullen, Comité consultatif des arts, CÉO
Vivian Mahoney, Conseil consultatif Queenswood
Pamela Morse, APE Ramseyville
Patricia O'Reilly
Judy Lian, présidente, Conseil consultatif de l'École Wood d'Orléans
Michael Blank, élève d'Immaculata
Lynn Scott, Conseil de Carleton des associations écoles-parents
Nancy Smith, conseillère régionale et municipale, Ville d'Ottawa
Shawn Marmer, Comité consultatif de liaison avec la communauté, CÉO
Bonnie Kehoe, conseiller scolaire, CÉSCO
Arthur Lamarche, président, CÉSCC
Maureen Brasset, conseillère scolaire, CÉSCC
John Harrison, conseiller scolaire, CÉO
Betty-Ann Kealey, présidente, CÉSCO
Matt McCarney, élève d'Immaculata
Pat Bowie, conseillère scolaire, CÉSCO
Linda Lafaro, élève d'Immaculata
Dzifa Kpodzo, élève d'Immaculata

2e SÉANCE

Cam Johnston
Mitchell Beer
Pierre Cantin, APE, Samuel Genest
Mme Pearson, présidente, Committee on Elementary School Mental Health, CÉO
Dale Graveline, élève, École secondaire pour adultes
Megan Jerome, élève d'Immaculata
John Sutcliffe
Marc Thibault, Comité consultatif Chapel Hill
Dr. Josephine Flaherty, ancienne professeure, Université d'Ottawa
Don Fleurs, élève, CEC
Jeff Stewart, élève d'Immaculata
Suzanne Meilleur, élève de l'École secondaire pour adultes

Nora Swain, enseignante à Immaculata
Tina Subissati, élève d'Immaculata
Jeri McCormick
Jim Kennelly, conseiller scolaire, CÉSCO

3e SÉANCE

Lise Ouimet
Pierre Michaud, professeur, Université d'Ottawa
Denise Boucher, Parents Francophone de l'Ouest
Eloi Brunet
Maureen Drouin, Parents de l'école Lamoureux
André Lamontagne, Parents de Charlebois
Rachelle Fauteux
Michel Brennan
Carol Dupuis, présidente d'un API local, mais siège à des comités régionaux et provinciaux
Ybon Boileau
Guy Carbonneau, parent, École secondaire dans l'ouest
Jocelyne Chenier, parent, École Charlotte Lemieux
Phillippe Gibson, parent, École le Trillium
Pierre Cantin, APE, Samuel Genest
Serge Plouffe, enseignant, CSLF, section catholique
Yves Tremblay, parent, École Laurier Carrière
Richard Lacombe
Marc Charbonneau, enseignant, École Garneau
Dough Murphy
Gilles Marleau
Eric McCallum
Jeanne Bergevac
Andre Defoy
P.E. Fortin
Tim Kehoe, conseiller municipal

4e SÉANCE

Père Ken Keder
Eleanor Benesch, Centre des enfants, CÉO
Tony Pearson, enseignant, École secondaire pour adultes
Andre Morales, élève, École secondaire pour adultes
Patricia Walllin, élève, École secondaire pour adultes
Leslie Sadler, élève, École secondaire pour adultes
Kim Maclane, garderie Rideau

Marni Jordan, présidente, Conseil consultatif, École secondaire Brookfield
Margo Clarke, Association de garderie d'Ottawa-Carleton
Raymond Ridgeway, CPAC
Patti Ann Hill, Comité consultatif sur l'éducation spécialisée, CÉO
Connie Goodenough
Mary Lynn O'Shea, enseignante, École secondaire Notre-Dame
Diane Blenkiron, Association de garderie d'Ottawa-Carleton
Christine Hughes, élève, École Notre-Dame
Denice Crampton, enseignante, CÉSCO, École de jour pour adultes de St Patrick
Robert Leitch, Comité consultatif de parents, École secondaire de Canterbury et PAC Alta Vista
John Dorner, ancien directeur des services aux élèves, CÉSCO
Jane Yardley, élève d'Immaculata
Marie Wellman, Gelbe Collegiate PTA Committee, Woodroffe PT Committee, JH Putman PTA Committee
Florin Popovici, élève ALS, École secondaire St Patrick
Jean Shay
Annabelle Gouda, agente de liaison, CÉSCO

5e SÉANCE

Marilyln Showater, Conseil consultatif de l'École secondaire de Nepean
Philip Mason, Computers Helping the Instructional Programme Advisory Committee, CÉO
Michael Kleopfer, École secondaire Assumption
Larry Jones, enseignant, CÉO
Paul Kerston
Matt McGrath
Evelyn Kelly, directrice, École secondaire Notre-Dame
Cecile Landreville-Julien
Kay Rogers
Rob Hadley, chef de classe, École secondaire Immaculata
Yvonne Gill, élève et membre du Comité d'accueil des nouveaux arrivants, Centre d'éducation permanente
Luba Myciao-Mommers
Tony Pearson, enseignant, École secondaire pour adultes
Christine Maddison, élève, École secondaire pour adultes
Lynn Scott, Conseil de Carleton des associations écoles-parents
Duane Murray, élève de l'École secondaire Notre-Dame
Pierre Bemans
Jacqueline Fournier
Matt McGrath

6e SÉANCE

Lily Dea, présidente, École de langue chinoise
Jane Godfrey, présidente, Comité consultatif des parents de Canterbury
Gloria Noorthoek, présidente, Ontario Catholic Occasional Teachers Association
Père Conway, ancien directeur de l'École secondaire St Patrick
Rita Desjardins, ancienne conseillère scolaire, CÉSCO
Rhena Charland, Ontario English Catholic Teachers Association
Jeff Hawn
Michael Cherner
Liam Casey
Barry Weatherdon, Council of Secondary School Parents' Advisory
Jennifer Speer, élève, École secondaire St Patrick
Patricia O'Reilly
Fred Dawes
Dana Splinter, présidente, St Patrick's PAC et Holy Family PS PAC
Peter Fan, directeur, École de langue chinoise
Dennis Hill
David Hobden
Kim Farrell, Viscount Alexander Primary School PAC
Carol Anne Tobin
Deborah Morey, Comité consultatif des parents de l'école primaire Robert E. Wilson

7e SÉANCE

Dave Doherty, Comité d'éducation de Barrhaven
Robert Gunn, École St. francis, CÉO
Jill Heckman, Conseil Carleton des associations écoles-parents
Edward Finn, École secondaire St. Mark, CÉO
Susan Henderson
June Turner, Communication avec les parents, CÉSCO
Doris Morin, St Patrick's PAC et St. Elizabeth PAC
Ron Harvey
Tony De Melo
Harvey Ivey, Association des parents de l'École publique de Blackburn
Gabrielle Blais, École Jeanne Sauvé
Leslie Zebarth, PCC, CÉSCO
Raymond Hurley, Comité consultatif des parents, École secondaire Lester B. Pearson
Sharon Quinn
Lyonn Scott, Conseil de Carleton des associations écoles-parents
Mark Thibault, Comité consultatif de Chapel Hill
Judi Lian, résidente, Conseil consultatif de l'école Wood d'Orléans
Vivian Mahoney, Comité consultatif de Queenswood

8e SÉANCE

Dave Doherty, Comité d'éducation de Barrhaven
Timothy O'Malley
Wayne Bishop
Maureen Drouin, École Lamoureux
Yves Sincennes, enseignant, CSLF, Section catholique
Amy McLennan, élève d'Immaculata
Elena Venables, Manor Park School and Home Association
Francesca Piredda, APE, École Francojeunesse
Jennifer Campeau, élève, École secondaire pour adultes
Louise Pinet
Lyle Walter
Diane Lamothe, École Gabrielle Roy
Ruth Coodin, présidente, Conseil des parents d'école secondaire
William Pinson
Gamal El Banna, élève, École secondaire pour adultes
Mary Durst, directrice, Immaculata
Robert Beauchemin
Gwen Robinson, coprésidente, APE de Whitehaven
Lucille Pummer, directrice, St-Marguerite-d'Youville, CÉSCO
Heather Lang, élève, École secondaire pour adultes

9e SÉANCE

Serge Plouffe, Groupe consultatif des enseignants
Jill Heckman, Conseil de Carleton des associations écoles-parents
Marjorie Malpass, Groupe consultatif des élèves
John Harrison, conseiller scolaire, CÉO
Yvon Ferrand, président, CSLF, section publique
Ron Larkin, directeur adjoint, CÉSCC
John Murray, conseiller juridique, CÉSCO
Roger Légaré, président, CSLF, section catholique
Jean Comtois, directeur régional, Ministère de l'Éducation
Marjorie Loughrey, présidente, CÉO
Jane Dobell, conseiller scolaire, CÉO

LISTE DES ORGANISMES

Action for Careers and Training
Advisory Committee of Centennial Public School
Advisory Committee on the Arts
Alta Vista Public School Parent Advisory Council
Alternative Schools Advisory Committee
Alzheimer Society of Ottawa-Carleton, Day Away Program
Am-Tech Electrical Services Ltd.
Anglican Social Service Centre, Centre 454
Armenian Cultural Association of Ottawa
Arden Baker Graphic Arts Ltd
Association For Early Childhood Education, Ottawa Valley Branch
Association parents École Charlotte-Lemieux
Association de parents et enseignants de l'École élementaire publique Le Trillium
Association des parents et enseignants de Francojeunesse
Association française des conseils scolaires de l'Ontario
Association parents-enseignants École Gabrielle-Roy
Association parents et instituteurs de l'École Gaston-Vincent
Association Parents-Instituteurs de l'École Lamoureux
Assumption School
Assumption School Parents Advisory Committee
Barbados (Ottawa) Association
Barrhaven Education Committee
Bereaved Families of Ontario, Ottawa Terminal
Big Sisters Association of Ottawa- Carleton
Blackburn School Parent Association
Bridlewood Community Association
Bridlewood Community Elementary School PTA
Broadview Community and School Association
Broadview School Age Childcare Program
Brookfield High School Parent Association
Cadillac Fairview Corporation Limited
Canadian Martyrs Church
Canadian Vocational Association
Carleton Heights Childcare Centre
Carleton Council of Parent/School Associations
Carlington Community Resource Centre
Catholic Immigration Centre
Centre communautaire franco-ouest
Chapel Hill Elementary School
Chapel Hill Elementary School Advisory Council
Children's Aid Society of Ottawa-Carleton
Children's Centre Ottawa

Children's Hospital of Eastern Ontario
Churchill Alternative School
Church of St. Matthias
Christie Lake Camp
Class 403, Contintuing Education Centre
Clifford Bowey Public School Advisory Committee
Comité de parents, élèves et professeurs Ecole secondaire catholique de l'ouest
Comité de parents-étudiants-professeurs College catholique Samuel Genest
Comité parents-étudiants-professeurs Ecole secondaire Champlain
Congregation Machzilkei Hadas
Connaught Parents Advisory Committee
Conseil des écoles publiques d'Ottawa-Carleton
Copeland Park Kindergarten School Age Program
Council of Secondary School Parents Associations
Corpus Christi Parent Teachers Association
Early Learning Child Care Centre
Elisabeth Bruyère Health Centre, Palliative Care Unit
Emergency Task Force on School Space - OBE
Family Service Centre of Ottawa-Carleton
Fallingbrook Community Association
Featherston School Advisory
Fielding Drive Parent Advisory Committee
Fitzroy School Council Parents' Group
Glashan School Advisory Committee
Glebe Collegiate Parent Teacher Advisory Committee
Hillcrest High School Advisory Committee
Holy Family Parents Advisory Committee
Holy Family Catholic School Staff Members
Holy Family Catholic School Student Parents Advisory Committee (Petition)
Huntley Centennial Parent Support Group
Immaculata High School
Immaculate Heart of Mary School Parent Teachers Association
The Jamaican (Ottawa) Community Association
Jewish Community Council of Ottawa
J.H. Putman Community Council Liaison Advisory Committee
J.H. Putman Public School Teacher Advisory Committee
J.S. Woodsworth Secondary School Community Advisory Committee
Kanata Steering Committee
Kid Next Door Productions
Knoxdale Family School Association
Laurentian High School Advisory Committee
Learning Disabilities Association of Ottawa
Leslie Park Community Association
Lester B. Pearson Catholic High School Parents Advisory Committee

Lisgar Parent Advisory Committee
Manordale Public School Advisory Committee
Manor Park Community School Council, Lighthouse Program
Manor Park Home and School Association
McLeod-Stewarton Church
Meadowview Home and School Association
McGregor Easson Public School
McMaster Catholic School Parent Advisory Committee
Nepean High School Advisory Committee
Notre Dame High School - The Staff
Notre Dame High School Students' Council
OAC Finite and 12A Mathematics Class c/o Adult High School
OBE Community Liaison Advisory Committee
OBE Computers Helping the Instructional Programme Advisory Committee
OBE Continuing and Adult Education Advisory Committee
OBE Elementary School Mental Health Committee
OBE Focus-on-Futures Advisory Committee
OBE Secondary Enrichment Committee
OBE Special Education Advisory Committee
Ontario Catholic Occasional Teachers Association
ORCSSB Board Parent Advisory Committee
Our Lady Of Victory School
Ontario English Catholic Teachers Association, Ottawa Unit
Ontario English Catholic Teachers Association, Catholic Principals' Council
Ontario Public School Teachers Federation of Ontario, Ottawa District
Ontario Public School Boards' Association
Ontario Secondary School Teachers Association
Ontario Secondary School Teachers Federation District 26
Ottawa-Carleton Board of Trade
Ottawa-Carleton Day Care Association Carlton Heights Child Care Centre
Ottawa-Carleton Immigrant Services Organization
Ottawa Chapter of the Ontario Society for Autistic Children
Ottawa Children's Treatment Centre
Ottawa Chinese Alliance Church
Ottawa Chinese Language School
Ottawa Handicapped Association
Ottawa Mayor's Task Force on Literacy
Ottawa Technical High School Parents Advisory Committee
Our Lady of Fatima Parish
Parents Advisory Committee of Canterbury High School
Parents de la section Catholique à l'oeuvre
Pinecrest-Queensway Community Services
Pleasant Park School Advisory Committee
Presbytery of Ottawa

Queenswood Public School Advisory Committee
R. Burns Curry Parent Teacher Association
Ramsayville Parents Association
Ramsayville PTA Futures Group
Regina Community School Council of Britannia North
Regina Public School Parent Advisory Representatives
Regroupement des associations de parents des écoles publiques d'Ottawa-Carleton
REKSAP Kindergarten School Age Program
Rideau Employee/Student Child Care Centre
The Rideauwood Institute (Counselling for substance abuse teenagers)
Ridgemont Advisory Committee
Roberts/Smart Centre
Robert E. Wilson Public School Advisory Committee
Royal Ottawa Hospital/Regional Children's Centre
The Salvation Army (Addictions and Rehabilitation Department) Booth Street
Secondary Schools Enrichment Committee
School Advisory Committee of Robert Bateman Public School
The Sexual Assault Support Centre
South-East Ottawa Community Services
St. Anthony's Board Parent Advisory
St. Daniel's Parent Advisory Committee
St. David Presbyterian Church
St. George School
St. Margaret Mary's Parent Teachers Association
St. Marguerite d'Youville School
St. Marguerite d'Youville School Parent Teachers Association
St. Martin Presbyterian Church
St. Patrick's High School
St. Patrick's High School Staff
St. Patrick's High School Students Council
St. Patrick's High School Parent Advisory Council
St. Peter's Chinese Church
St. Raymond's Intermediate School Parent Advisory Committee
The Students of the Adult High School
Students' Council, Immaculata High School
Students' Council , Notre Dame High School
Teachers of English as a Second Language Association of Ontario
Teachers Federation of Carleton
Torbolton Community School Council
Turkish Canadian Cultural Association
Union Mission
Union des parents de l'Ecole secondaire publique Charlebois
Viscount Alexander School Advisory Committee
Voice for Hearing Impaired Children

The Well/La Source
W.E. Gowling Parents Association
W. Erskine Johnson Public School Parent Advisory
Whitehaven Parent Teacher Association
Women's Place Ottawa
Women Teachers Association of Ottawa
Wood Gundy Inc.
Woodrooffe High School Parent Advisory Committee
Woodrooffe Parent Teachers Advisory Committee
York Street Public School Parents Association
Youville Centre

LISTE DES INDIVIDUS

ABDILLAHI, Ali
ABDINIZAK
ABDIQUANI
AFRA, Vali
AHMED, Kamel
AIDRUS
ALFAGEME, Carlos
ALIAN
ALI, Asli
ALI, Hodan
ALI, Leila
ALI, Waris
ALI, Yusuf Adam
ALIBALIS, George
AMADOR, Candida
AMIR, Masoum Zadeh
AMRO, Fatima
ANGELA
ANDERSON, Ellen
ANH, Ngoc
ARDOVINI, Luciano
ARECCHI, Rosa
ASHA
ASTAR, Sofio
BALAIBAH, Alina
BALL, Blaine J.
BARCLAY, Mrs. P.
BARKER, John K.
BARTLETT, Elizabeth
BAO, Huang
BASHA, Maya
BASHKOV, Guerorqui
BASSEY, Ali
BEAULIEU, Aileen, Paul & Connie
BEAUSOLEIL, Heather
BECKER, Bea
BEIMERS, John & Angela
BENNY
BICAL, Agnes
BIEU
BORGES, Miguel
BOURGUIGNON, Cathy
BOURGUIGNON, P.
BOURQUE, Simone
BRADLEY, Mr. & Mrs. A.L.
BRAGANZA, V.F.
BRAITHEWAITE, Sylvia
BROWN, Bonnie
BROWNLEE, Joy
BRULÉ, Gill
BURNHART, Dale
BURNS, Kenneth & Brenda
BURNS, John
BUENO, Guiseppe
BUTLER, Allan
BYRNES, Dr. Joe
CAMERON, Donald
CAMERON, Hélène
CAMPBELL, Craig
CAMPBELL, C.
CANTERAS, Ernesto
CARLETON, Sandra
CARRICK, Dawn & Steve
CARRIERE, Chantal
CARTLIDGE, Arthur & Cecilia
CASTELLON, Morna
CATALINA
CAYOY, Arturo
CELLUCCI, Davide
CHAN, Veronica
CHAPMAN, Linda
CHARRON, Roger
CHARRON, Darlene
CHAU
CHEN, Patrick
CLARK, Mr. & Mrs. J.
CLARK, Peggy
CLARK, Phyllis
CONLAN, Lawrence Rev.
CONSTANTINEAU, Jeanne
CONWAY, Colleen
CORBETT, Sheila
CORCORAN, Diane
CRAWFORD, Christine

CROTEAU, Pat
CULLEN, Alex
DAGHER, Mona
DALTON, Dorothy
DALTON, Frank E.
DALTON, Dorothy
DALTON, Terry
DAO, Ducvan
DAOUD, Bobb
DAVIDSON, Simon
DAWES, Mrs. Francine
DELVECCHIO, Rocco
DENG, Bolim
DENG, He Shen
DESJARDINS, Rita
DHOWRE, Ahmed Dirie
DIEN, Hao
DINNING, Bonnie
DOAN, Diep
DROUIN, Maureen
DUC, Nguyen
DUONG, Ane
DURAND, John
ECKERT, Tandwa
EDGAR, Clarence
EL BANNA, Gamal Al.
ELLIS, Mary
ELSON, Irene, E.
ENSOM, Ron
ERLIK, Fetuje
ESLINGSSON, Lise
FADIMO
FAHEY, James
FAIT, B.J
FAIRWEATHER, Renee & Dave
FANG, Fong-Yiang
FARAH, Rukia
FARAH, Omar
FARRELL, Kim
FARZI, Shiri
FATIMA
FAWCETT, Barry & Sheila
FELIX, Gescy
FENG, Wang Xiao
FOREMAN, D.G.
FORTIN, Paul-Emile
FRASER, Graham
FRASER, Mrs. M.S.
FRIDLEGAND, Vere
FRISE, Dr. Peter R.
GABRIEL
GARNEY, Angus & Evelyn
GAUVREAU, Jim
GHEBREKAL, T.
GHEREZGITER, Ellen
GIBSON, P.L.
GIESBRECHR, Henry
GILCHRIST, John & Carol
GILLMORE, Shirley A.
GILSON, Bob
GODDARD, Randi
GODDARD, Runda
GOLANOWSKI, Mr. & Mrs. W.
GOMBAR, Ludmila
GRAHAM, Beverly
GROVER, Brian
GUERRO, Gerardo
GUZZO, Gerald K.
H., A.M
HACHEM, Andre
HALIMO, Ali
HAJI, Mohammed, Abshir
HARDING, Suzanne E.
HARRIS, Hope
HARRISON, John
HASSAN
HASSAN, Hage, Abbaj
HASHI, Mahamed
HEATHCOTE, Ted & Julia
HELMER, Carol
HEMPEY, Walter
HELEN
HERSI, Faisa
HENDLEMAN, Dr. Walter J.
HERD, Richard & Barbara
HERNANDEZ, Joaquinna
HIEMSTRA, Peter
HILL, Denis

HISSAMI, Khoshnam
HOANG, Sai
HOBDEN, David
HOJJHOSSAN, M.
HOLAL, Mona
HOLMES, Susan
HUA, Gong Yue
HUF, Ivado
HUONG, My Nam
HUTCHINSON, Kelleanne
HUYNH, Phuoc
IMAN
IRVING, Karen
ISAIL, Badre
JAAFAR, Fawaz
JALUIBEICC, Jolanta
JAMA, Abdullahi
JAMA, Fatima. M.
JANECHOON, Eva
JAVANPOUR, Khalil
JOHNSTON, Geri & Cam
JONES, Larry
JOSE
JOSEPH, Victor
JU, Yen
KABILLE, Hussein
KALIF, Abdirashid
KARSHE, Abdi
KAVIANI, Parvin
KELEAA, Sara
KEARNS, John & Eleanor
KERSTON, Paul
KHADDORY
KHAWONE, Safio
KHOURI, Salem
KIAM, Hyun Ju
KINNIE, Joan
KINSELLA, E.A.
KLOEPFER, M.D.
KNOLL, Cynthia
KO, Margaret
KOJI, Kayo
KOLODZIEG, Lubomira
KONSTANTINAKOS, Claire
KUBNER, G.
KUBANEK, G.
KULANE, Abdirahman
KWAN, Yumok
KRYCHIK
LABONTÉ, Marion
LACROIX, C.
LAM, Tran-Xuan
LAMBERT, H.E.
LAPRADE, Lynn
LARA, Rina
LARKIN , Kevin R.S.
LATOUR, Robert J.
LAW, L.D.
LE, My Quin
LEAMAN, Mitch & Cathie
LECLAIR, Bruce
LEEDER, Karen A.
LEGARI, Joseph
LEVAC, James
LIAN
LIAN, Judi
LIANKIEWICS, Eva
LOK, Simon
LUAL, Achuil
LUU, Anh
LYMAN, Robert
LYNCH-TURNER, Tina
MACDONALD, B.J.
MACKINNON, Marie
MACQUEEN, Kenneth
MAHED, M.
MAHONEY, Charles
MAHONY, C.D.
MAHOUMOUD, Hanan
MAHRAGER, N
MAK, Wing
MAK, Yickoi
MAKAMURA, Akane
MAKELA, Linda
MAL, Yick Oi
MALONE, Mr. & Mrs. Paul
MALYK, Jan
MANFREDI, Loretta & John

MARIN, N.
MARLIN, Elaine
MARLIN, Randal
MARTINSON, Robert
MASTERSON, S.E.
MCCURDY, Catherine
MCGRATH, Matt
MCGEE, G. J.
MCKEE, Gillian
MCKENZIE, Myrtle
MCKERROW, Ann
MCLEOL, Rosa
MCMULLEN, Deborah
MCMURRAY, Jim
MCNEISH, Dorothy
MCNEISH, Joanne
MCVEIGH, Helen
MECHIN, Alan
MEI, Xuam Da
MEI, Qui Guo
MH
MHH
MICHAUD, Pierre
MICUCCI, Sandra
MIDDLESWORTH, Susan
MIN, Gui Hong
MITCHELL, Donald G.
MOHAJER, N.
MOHAMED, Abokar
MOHAMED, Amina
MOHAMED, Ayan Ismail
MOHAMED, Fadumo
MOHAMED, Morgan
MOLZAN, N.
MOOR, Rev. John
MORRISEY, James A.
MORRISON .J.
MOSKAU, Carol MacIvor
MU, Chunyu
MUNA
MURPHY, Brendan
MURPHY, Eileen
MURRAY, Eileen
NADIYA
NARUS, Mohamed
NAGATA, Hisachi
NG, Gui Fang
NGHI
NGUYEN, Bit
NGUYEN, Dzung
NGUYEN, Loe
NGUYEN, Sanh
NITHIYARASI, S.
NODELMAN, Sharon
NOORTHOEK, Gloria
NOTORANDREA, Edward
NUR, Asli
OMAR, Anwari M.
O'REILLY, Patricia
OSMAN, Zeinab
OSMEIN, Abidilkadir
OSMEN, Jama
OUIMET, Lise
P. Rosa
PAGUAGA, Jose Gustave
PANDEY, Anita
PARRAH, Erlinda
PARRINGTON, Paul
PARRISH, Ngoc
PATSULA, P. Faye
PAUCAH, Evilinda
PAZDZIOR, Margaret
PEARSON, Landon
PEJRAVI, Mozhgan
PENDLEBURY, Sheri
PICKETT, Beatrice
PLANTE, Ron
PODNAR, Mary
POGGIONE, John & Rosemary
POLAK, Alena
POLLY, Sulekka Panvin
POMARES, Ramiro Jose
POULIN, Sylvie
PRESKORL, Czeslawn
PRINCI, Joe
PUGSLEY, William H.
QUAZI, Rezwan
QUININ, John & Mary

RAHAL, Nadine Abou
RAJABI, Alieh
RAJABI, Azkmr
RANI, Sunita
RASALIS, Maritel
REACH, Douglas
REILANDEM, Jennifer
RENALDI, Aehre
RENAN, Michael
RICE, Josh & Brigitte
RICHARDSON, Patty
RIVERA, Jose Pablo
RIVERA, Rita
RIVERA, Roberto
ROEUN
ROMERO, Milagro
ROWAN, Michael
RUSSELL, Becky
RYAN, Margo
RYNEK, Bruce
S. Mahmoud
SADIYA
SAID, Abou Said
SALAS, Maria
SALBAN, Chaouki
SALEME, Yasser
SAM
SANID, Mahad
SARA
SARAVANAMUTTOO, Helen
SAROEUN
SAU
SAUER, Dr. James B.
SAUNDERS, Joanne
SAUNDERS, Mr. & Mrs. Ray
SAVOIE, Mr. & Mrs. Donald
SAYDLOWSKA, Kinga
SEED
SEYADOUSSANE, Maimouneby
SHADZIK, Behzab
SHIELDS, James A.
SHUKRI, Waa
SI, Yan Ling
SITU, Shao
SITU, Steven
SMALL, Brenda
SMAN, Abshiro
SMYTHE, Carlo A.
SOMASUNDARA, K.
SOMASUNDARAM, N.
SOUTHEE, Kathy & Rick
SPENCER, Bruce
ST. JEAN, J. Marcel
STEWART, Thomas
STOPA, Una
STUNTON, Shirley
SUFI, Khadra
SURENDRAN, M.
SUTCLIFFE, John
SYMTHE, Carlo A.
TAHEREH
TAM, Sun Chu
TAUB, Julie
TAVARES, Gus
TAYLOR, Frances
TETERUCK, Linda
THAI, Cam Phat
THI, Vu Than
THIBAULT, Guy
THOEUN, Kheav
THORPE, F.J.
TIRDAD
TIN
TOMS, Kenneth A.
TRAN, Hoang Nghin
TRAN, Nhien
TRAN, Son
TURGERON, Margaret
TURHEN, Margaret
TURNSEN, Ilse M.
TURTLE, Lynne S.
UGASO
VALLE, Susana
VAN, Vuong
VAN WYCK, Morgan
VINCE, Andras
VUU, Tran
WABERI

WADDINGTON, Pam
WALKER, Carolyn
WALTER, Lyle Sr.
WARSAME, Zeinab
WEATHERDON, Barry
WECGIN, Alan
WEI PING
WELLS, Myra
WHALEN, Anne
WHITMORE, Rockey
WILSON, Lorraine
WING
WHITE, Alan
WOLFE, Linda
WOLFE, Mille
WONG, Yan Hin
WONG, Elizabeth
WOODS, Jonathan
WOODS, Mark
WOUK, Jonathan A.
WRIGHT, Kathleen
WUN POON, Sheing
YEN, Ju
YUN, Lehna
ZAKARIA, Khaldie
ZALINA
ZAMMAR, Zouheir
ZEIREDDIRE, Mahmoud
ZELEKE, Almaz
ZHANG, Wei Hong
ZHANG, Wei Huan
ZHANG, Zheng
ZINKIE, Merv

N.B. 28 lettres envoyées par les étudiants du Centre d'éducation permanente étaient non-signées ou bien les signatures étaient illisibles.

PERSONNEL DE LA COMMISSION

La Commission a eu la chance de pouvoir compter sur l'appui d'un personnel des plus compétents.

Jack McFadden, directeur général, et Allison Strachan, adjointe administrative, nous ont apportés un appui solide et de tous les instants, depuis le tout début de nos travaux. Gerry Laframboise a souvent fait bénéficier la Commission de son expérience en matière de gestion financière et d'administration scolaire. Penny Girvin-Jago, coordonnatrice administrative, et Josée Knight ont appuyé la Commission dans la dernière partie de ses travaux.

Karen Lovell nous a très aimablement aidé dans la préparation de l'étude préliminaire. David Redgrave, consulant principal, ainsi que Josée Dubois, Elizabeth Julien-Wilson et Presley Warner nous ont assisté dans la préparation de la Tribune publique et dans la rédaction du rapport final.